

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOULOU MAMMERI TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master

En sciences économiques

Spécialité : ECONOMIE MONETAIRE ET BANCAIRE



Thème

*Le financement des petites et moyennes entreprises (PME)
en Algérie*

Cas: BADR banque agence 585 bouzeguene - crédit d'exploitation

Réalisé par :

ALLAD ZAHRA

Dirigé par :

M^F SAIDANI ZAHIR

Devant les membres du jury composé de :

- | | |
|--|------------|
| - Président : M ^F MEZIANI YACINE | MAA. UMMTO |
| - Examineur: M ^F HABBAS BOUBEKEUR | MAA. UMMTO |
| - Rapporteur : M ^F SAIDANI ZAHIR | MAA. UMMTO |

Année universitaire :
2023/2024

REMERCIEMENTS

Merci à Dieu de m'avoir donné la force et le courage de pouvoir mener ce travail à terme.

Mes plus vifs remerciements, ma profonde gratitude et ma reconnaissance à mon encadreur M^r SAIDANI ZAHIR pour avoir accepté d'être mon encadrant, pour sa disponibilité et ses orientations aussi que ses précieux conseils tout au long de ce travail.

Je remercie également les membres du jury d'avoir accepté de lire et d'examiner ce mémoire. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma reconnaissance.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble de personnel de la BADR Banque agence 585 bouzeguenne centre qu'ils m'ont encadrés et Soutenu durant mon stage Pratique.

J'adresse mes plus sincères remerciements à tous mes proches et amis (es) qui m'ont toujours soutenue et encouragée au cours de la réalisation de ce mémoire.

Je suis énormément reconnaissante envers toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce modeste travail.

 **MERCI**

DÉDICACES

JE DÉDIE CE MODESTE TRAVAIL À :

A Ma très chère mère

A toute ma famille.

A mes amis(es)

A Mes collègues



Zahra Flora

LISTE DES ABREVIATIONS

AGI : Accès globale d'importation
ALE : Agence Local d'Exploitation
ANDI : Agence National du Développement de l'Investissement
ANEM : Agence National de l'Emploi
ANSEJ : Agence nationale du soutien à l'emploi de jeune
APSI : Agence nationale pour la promotion et le suivi de l'investissement
BA : Banque d'Algérie
BADR : Banque d'Agriculture et du Développement Rural
BFR : Besoin en Fonds de Roulement
CA : Chiffre d'affaires
CASNOS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés
CATI : Centre d'Appui au Travail Indépendant
CCT : Crédit à Court Terme
CGCI : Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement
CLT : Crédit à Long Terme
CMT : Crédit à Moyen Terme
CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CNAS : Caisse Nationale des Assurances Sociales
CNI : Conseil National de l'Investissement
CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole
CRE : Centre de Recherche d'Emploi
CT : Court terme
DA : Dinar Algérien
DPAMR : délégation de police –assurance multi risque
DPS : Droit préférentiel de souscription
EBE : Excédent Brut d'Exploitation
EPE : Entreprises Publiques Economiques
EURL : Société unipersonnelle à responsabilité limité
FGAR : Fonds de Garantie des Crédits aux PME
FR : Fond de roulement
GE : Grande entreprise
GRE : Groupe Régional d'Exploitation

IDE : Investissement Directe Etranger

LT : Long terme

MADR : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural

MB : Marge Brut

ME : Moyennes entreprises

MT : moyen terme

NTIC : Nouvel technologie de l'information et de la communication

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

ONS : Office National des Statistiques

PE : Petites Entreprises

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMI : Petites et Moyennes Industries

PNR : Prêt Non Rémunéré

SARL : Société à Responsabilité Limitée

SBA : Small Business Administration

SCA : Société en commandite par action

SCF : Système comptable financier

SCF : Système comptable financier

SCS : Société en Commandité Simple

SEM : Société d'économie mixte (SEM)

SGBV : Société de Gestion de la Bourse des Valeurs

SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire

SNC : Société en Nom Collectif

SPA : Société Par Action

SPVM : Société de placement des valeurs Mobilières

TPE : Très Petites Entreprises

UE : Union européenne

USD : La devise des États-Unis

VA : Valeur Ajoutée

¥ : Le YEN Japonais

SOMMAIRE

Introduction générale.....	01
Chapitre 01 : Les PME et leurs financement en Algérie.....	04
Introduction.....	04
Section 01 : cadre conceptuel et théorique des PME.....	04
Section 02 : Les petites et moyennes entreprises en Algérie	11
Section 03 : les besoins et les sources de financement des PME en Algérie.....	20
Conclusion	34
Chapitre 02 : Développement des PME et leurs rôles dans l'économie algérienne.....	36
Introduction	36
Section 01 : Evolution des PME Algérienne.....	36
Section 02 : Stratégies et mesures de développement des PME en Algérie.....	44
Section 03 : Les PME et l'accès aux crédits bancaires.....	52
Conclusion.....	69
Chapitre 03 : Etude d'un cas d'un crédit d'exploitation« Agence BADR -585- Bouzeguene centre ».....	71
Introduction.....	71
Section 01 : Présentation de la banque de l'Agriculture et du Développement Rural « BADR ».....	71
Section 02 : présentation de l'organisme d'accueil.....	75
Section 03 : Etude d'un cas de prêt d'un crédit d'exploitation.....	81
Conclusion.....	95
Conclusion générale.....	96
Références bibliographiques	
Liste de tableau et figures	
Tables de matières	
Annexes	

INTRODUCTION GENERALE

En Algérie, tout comme les autres pays dans le monde, les petites et moyennes entreprises constituent la grande partie du tissu économique. Dès leur création, les entreprises expriment un besoin progressif et constant pour les capitaux et cela pour satisfaire leur besoin de financement. Les entreprises font appel des institutions financières tel que les caisses D'épargne, les établissements financiers et les banques qui restent privilégiés.

En effet, les banques proposent à leurs partenaires économiques une panoplie de crédits afin de satisfaire leurs besoins d'une part et de l'autre part, pour relancer le mécanisme de production en plus que de promouvoir les investissements. Ils doivent impérativement apporter le financement nécessaire aux agents économiques et en particulier les entreprises.

De plus, les banques utilisent leurs fonds propres et les fonds des épargnes pour répondre aux besoins de ceux qui sont à la recherche des capitaux pour assurer la finalité de ces opérations de crédit en ajoutant qu'ils appliquent certaines conditions procédant à une étude comptable des différents crédits afin d'assurer un meilleur gage de sécurité.

En conséquence, les petites et moyennes entreprises se distinguent des grandes entreprises par leurs propriétés spécifiques en termes de financement, d'organisation et de mode de gestion. Elles s'érigent aujourd'hui en tant qu'acteur majeur dans la sphère industrielle pour la plus part des pays incluant les pays en voie de développement qui traversent une forte période de transformation de leur environnement économique.

Les PME sont considérées comme une cellule de richesse, une source de satisfaction aux besoins économiques et sociaux en matière de croissance économique, de développement régionale, et d'absorption de chômage.

Par ailleurs, à partir des années 2000, après une série de mesure qui accompagnent et d'encouragent les entreprises, les résultats sont apparus grâce au statut dynamique qui prend en considération les caractéristiques et les changements de l'environnement dans lequel elles évoluent.

Les entreprises qui sont un ensemble de moyens humains et matériels dont le but est de produire, sont capables d'être des concurrents sur tous les niveaux et acquérir un marché potentiel ciblé.

La création d'une entreprise se compose au préalable d'un entrepreneur qui va investir son temps, son énergie et son financement à assurer le bon fonctionnement de l'entreprise en question et à combler ses besoins. Dans ce cas, son projet aura besoin de ressources financières internes et de l'autofinancement résultant de ses activités (bénéfices et réserves)

INTRODUCTION GENERALE

ou de la demande de ressources externes, c'est-à-dire l'orientation vers le financement par fonds ou crédit bancaire. En l'occurrence, la banque tient à assurer l'équilibre du marché monétaire.

C'est ainsi que s'illustre et s'explique la relation entre la banque et l'entreprise qui est d'octroyer des crédits et d'assurer le financement des projets de ces entreprises.

Les banquiers qui par leur apport de financement aux investissements de ces entreprises exigent des garanties et une rémunération pour le risque qu'ils courent en finançant les projets des entreprises

Cependant, ce n'est pas aussi simple de créer une entreprise. En étant à caractère privé ou familial, les PME rencontrent beaucoup de problèmes concernant leur financement, le manque d'encadrement, de suivi, d'accompagnement et de gestion de ceux-ci ont posé la plupart du temps un obstacle à la croissance de ce type d'entreprise.

L'intérêt de notre étude semble donc être double, d'une part elle nous permet d'approfondir nos connaissances sur la notion de petite et moyenne entreprise (PME) et les étapes à suivre pour les créer. D'autre part, cette même étude permettra aux dirigeants d'entreprises ainsi qu'à toute personne s'intéressant à cette question, de mieux appréhender l'impact que représente la réussite de nos petites et moyennes entreprises pour l'emploi, la croissance et le développement économique de notre pays.

C'est dans cette optique que s'inscrit le thème de notre recherche intitulé « Le financement de petites et moyennes entreprises (PME) en Algérie.

Ainsi, notre problématique sera centrée autour de cette question suivante :

Quelles sont les sources de financement des petites et moyennes entreprises en Algérie ?

De cette question principale découle des questions subsidiaires et ce pour mieux appréhender les différentes facettes du sujet étudié, à savoir :

- ✓ Quelles sont les principales sources de financement actuellement disponibles pour les PME en Algérie ?
- ✓ Comment les PME évoluent-elles en Algérie et quel est leur rôle dans l'économie nationale ?
- ✓ Quel est l'impact de l'accès limité au financement sur la croissance des PME ?
- ✓ Quelles sont les obstacles rencontrés par les PME dans l'accès au financement ?

INTRODUCTION GENERALE

Pour répondre à notre problématique, nous avons adopté une méthodologie de recherche qui se répartie entre une démarche descriptive et une démarche analytique. En effet, à travers une revue littéraire conceptuelle et théorique, la méthode descriptive nous permettra d'apporter une vision globale de la compréhension des petites et moyennes entreprises (PME) et de son financement, notamment à travers les crédits bancaires.

Puis une étude empirique, basée sur un stage effectué au sein de la BADR Banque agence régionale 585 de bouzeguene.

L'objectif de ce thème porte à analyser les mécanismes de financement des petites et moyennes entreprises (PME) en Algérie, en mettant en lumière les défis et les opportunités auxquels elles font face. Il s'agit d'explorer les sources de financement disponibles, telles que les institutions bancaires, les fonds d'investissement et les aides gouvernementales, tout en évaluant leurs accessibilité et leurs efficacité.

L'objectif vise également à proposer des recommandations pour améliorer le cadre de financement des PME, favorisant ainsi leur développement et leur contribution à l'économie nationale. Ce travail mettra en exergue l'importance des PME dans la création d'emplois et la diversification économique en Algérie.

Aussi de présenter le rôle déterminant des banques dans la création et le développement des PME à travers les différents types de crédits qu'elle met à leur disposition.

Afin de mener à bien cette étude, on a jugé utile de structurer le travail de recherche en trois chapitres :

Le premier chapitre traitera la PME et leurs financements en Algérie. Et dans lequel on a présenté des différentes définitions des PME, leurs caractéristiques, classification et ainsi leur besoins est sources de financement.

Le deuxième chapitre traitera le développent de la PME et leurs importance dans l'économie nationale.

Quant au troisième chapitre sera consacré au cas pratique, opté pour étudier un dossier de demande d'un crédit R'FIG d'une entreprise auprès de la banque BADR banque agence régionale 585 bouzeguene.

Introduction

La Petite et Moyenne Entreprise est un acteur majeur dans toutes les économies du monde en jouant un rôle fondamental dans le processus de développement économique et social à travers sa contribution, à la croissance et à la création de l'emploi.

Néanmoins, Il n'existe pas une définition précise et unique de la Petite et Moyenne Entreprise, il est possible de dégager des caractéristiques communes des PME et d'énumérer un nombre de critères quantitatifs et qualitatifs qui sont généralement utilisés pour définir les PME.

Le financement des PME est devenu un enjeu majeur à la croissance et le développement de l'entreprise, c'est également la principale préoccupation de ses derniers.

Pour satisfaire les besoins de financement que l'entreprise s'exprime à chaque étape de sa vie, il existe une panoplie de ressource financière, que le dirigeant de l'entreprise doit choisir en fonction du besoin exprimé ainsi que de l'importance de chaque type de financement sur la rentabilité de la firme et d'autres incident tel que la structure de l'endettement de l'entreprise et la répartition des couts entre charge fixe et variable.

L'objet de ce chapitre est d'enrichir en concepts fondamentaux de notre étude sur les petites et moyennes entreprises (PME) par la présentation des différentes notions et la description de leurs caractéristiques, et au mode du financement auquel elles sont confrontées. . Les axes principaux de la première section sont : les différentes définitions et les critères d'identification des PME ainsi que caractéristiques des PME. La deuxième section quant à elle, se concentre sur la PME en Algérie. La troisième sera consacrée à la problématique du financement, les modalités de financement mis aux dispositions des PME, qu'elle soit direct ou indirecte.

Section 1 : Cadre conceptuel et théorique des PME**1-1- Définition des petites et moyennes entreprises**

La PME posée problème au niveau de sa définition, car elle n'a pas la même identité partout dans le monde. Elle change de critère d'un pôle à un autre et d'une économie à une autre. Ainsi, sa définition au Japon diffère de celle des USA, et celle des pays développés n'est pas la même dans les pays en développement. La PME n'a donc pas une définition universelle.

1-1-1- Les PME dans les pays industrialisés

Dans les économies industrialisées, deux images radicalement opposées coexistent. La première image de la PME est celle d'une entreprise archaïque, cantonnée dans des activités en déclin (la petite exploitation familiale agricole, l'artisanat ou le petit commerce) et dont le niveau technologique est relativement faible. La PME apparaît ici comme une forme d'organisation héritée du passé et l'esprit qui anime les patrons de la PME. Elle symbolise l'esprit d'indépendance dont les petits commerçants et artisans ont toujours fait preuve notamment à l'égard du grand capital et des pouvoirs publics.

À cette conception traditionaliste où la PME est perçue comme une survivance du passé, on peut opposer une conception plus positive, plus moderne. Dans cette conception les PME constituent le pilier de l'économie sociale du marché et elles sont souvent associées à l'innovation, au dynamisme, à l'initiative privée, au goût du risque.

1-1-1-1- Dans l'Union européenne

L'Union européenne a décidé d'harmoniser la définition de la PME à l'échelle des pays membres. Elle a, dès avril 1996, adopté une recommandation sur la définition de la PME comme une entreprise indépendante financièrement, employant moins de 250 salariés avec un chiffre d'affaires plafonné à

40 millions d'euros. Cette recommandation a été actualisée en mai 2003, elle stipule, en ce qui concerne le seuil d'effectif et les seuils financiers, que les PME sont constituées des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont : - soit le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros, - soit le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

Au sein des PME, on distingue les moyennes entreprises, les petites entreprises et les très petites (micro-entreprises).

Tableau n°1 : Définition de l'UE des PME

Entreprises	Effectif	Chiffres d'affaire	Total du bilan
Micro entreprise	De 1 à 9 employés	< 2millions €	< 2millions €
Petites entreprises (PE)	De 10 à 49 employés	<15 millions €	<7.5 millions €
Moyennes entreprises (ME)	De 50 à 249 employés	< 50 millions €	< 25 millions €

Source : article 51 de la loi n° 2008-776 du 04 aout 2008 de modernisation de l'économie

1-1-1-2- Au Japon

Au Japon, la PME est définie comme une entreprise dont le nombre d'employés ou le capital ne dépasse pas certains chiffres précis. Ces indicateurs sont fixés pour chacun des grands secteurs d'activité économique. De l'avis de D'amoise (1989), ils sont différents selon qu'il s'agisse d'une entreprise de fabrication, de commerce de gros ou de détail, et de services.

- Entité 1 qui est une société dont le capital ou le montant total de l'investissement n'excède pas trois cents millions de yens (300 000 000 ¥), ou société ou personne employant une main-d'œuvre régulière ne dépassant pas trois cents personnes et qui est principalement engagée dans la fabrication, la construction, le transport ou toute autre catégorie d'activité (à l'exception des activités mentionnées aux points (2) à (4) ci-dessous).

Entité 2 qui est une société dont le capital ou le montant total de l'investissement n'excède pas cent millions de yens (100 000 000 ¥), ou société ou personne employant une main-d'œuvre régulière ne dépassant pas cent personnes et qui est principalement engagée dans le commerce de gros ;

Une entité 3 qui est une société dont le capital ou le montant total de l'investissement ne dépasse pas cinquante millions de yens (50 000 000 ¥), ou société ou personne employant une main-d'œuvre régulière ne dépassant pas cent personnes et qui est principalement engagée dans des activités de services ;

Une entité 4 qui est une société dont le capital ou le montant total de l'investissement ne dépasse pas cinquante millions de yens (50 000 000 ¥), ou société ou personne qui employant une main-d'œuvre régulière ne dépasse pas cinquante personnes et qui est principalement engagée dans le commerce de détail.

1-1-1-3- À L'USA

La définition officielle de la PME donnée par la Small business administration (SBA) aux Etats-Unis critères qualitatifs pour définir la PME et a fixé les seuils pour les critères quantitatifs dans une table standard regroupant des secteurs, des sous-secteurs et toutes les activités économiques.

Selon la SBA, une entreprise doit répondre à ces trois critères pour être considérée comme PME :

- Une entreprise à but lucratif ;
- Elle doit être détenue et gérée de façon indépendante
- Ne doit pas être dominante dans son secteur d'activité.

1-1-2- Définition de la PME dans des pays en voie de développement

Les petites et moyens entreprises (PME) dans les pays en voie de développement sont généralement définie par des critères spécifiques qui peuvent varier selon le pays, mais les critères les plus courant incluent le nombre d'employés, les chiffres d'affaire annuel et parfois les valeurs des actifs.

- Nombre d'employés :
 - moins de 10 employés : micro entreprise
 - De 10 à 50 employés : petite entreprise
 - De 50 à 250 employés : moyenne entreprise ;
 - Et plus de 250 employés : grande entreprise.

- Chiffre d'affaire annuel
 - un million de dollars : micro entreprise
 - 10 millions de dollars : petite entreprise
 - 50 millions de dollars : moyenne entreprise

Valeurs des actifs : dans certains pays, la valeur totale des actifs de l'entreprise est également un critère utilisé pour déterminer la taille de l'entreprise.

1-2- CRITERE D'IDENTIFICATION DES PME

La définition de la PME peut se subdiviser en deux approches distinctes selon les critères de référence utilisés. D'une part les définitions utilisant des critères qualitatifs et d'autre part des critères quantitatifs.

1-1-2- L'approche qualitative L'approche qualitative livre la réalité socio-économique fondée sur des éléments tels que la dimension humaine de l'entreprise.

« Unité de production ou de distribution, une unité de direction et de gestion, sous l'autorité d'un dirigeant entièrement responsable de l'entreprise dont il est souvent propriétaire et qui est directement lié à la vie de l'entreprise »¹ TORES.O P.07

Cette définition constitue un point de départ commun à toutes les définitions possibles en fonction du type d'entreprise et la gestion pratiquée.

Un élément fondamental revient avec constance, il s'agit de cette dimension humaine liée à la personnalisation de la gestion de l'entreprise.

¹ TORRES O « Les PME : Bilan et perspective ».P07. Paris 1999.

A cet effet, un exemple est illustré, aux Etats Unis, en 1953, dans une étude effectuée par la « Small business Administration », créée dans le souci de protéger les Petites et Moyennes Entreprises ; trois critères sont retenus pour définir la PME et qui correspondent à :

- L'indépendance.
- L'appartenance à un entrepreneur indépendant.
- Et la place modeste sur le marché, et par conséquent le pouvoir négligeable sur l'environnement économique.

1-2-2- L'approche quantitative

L'approche quantitative s'appuie sur des critères facilement mesurables et apparents mais sans cerner la réalité économique de la PME, comme le souligne GREPME² *«les typologies quantitatives relèvent de l'approche économique traditionnelle qui se refuse de pénétrer dans la boîte noire de l'entreprise et qui ne touche ainsi qu'aux éléments les plus apparents»*,

Cette approche est la plus utilisée en raison de sa facilité et la disponibilité de ses critères. Elle sert à élaborer et appliquer les programmes gouvernementaux en faveur des PME et elle permet également aux chercheurs de construire leurs échantillons.

Les deux critères essentiels qui permettent de déterminer la spécificité de la PME sont :

- Le chiffre d'affaires soumis aux fluctuations économiques.
- Le nombre d'employés : c'est le critère le plus utilisé dans l'approche quantitative

1-3- Les caractéristiques des PME

Les PME sont considérées comme un acteur majeur des performances économiques d'un pays, elles ont des caractéristiques, qui ne sont pas homogènes et varient d'un secteur d'activité à un autre selon la dimension de l'entreprise et la région de son implantation.

Parmi les caractéristiques courantes des PME on peut citer :

- Une faible spécialisation

Dans la répartition des tâches, tant pour ce qui est du dirigeant qui, tour à tour, oriente, organise, décide, réalise, qu'en ce qui concerne les salariés, voire les équipements. Selon une représentation classique (Müntzer, 1984), la spécialisation vient avec l'augmentation de la taille puis par la standardisation³.

- Une stratégie intuitive ou peu formalisée

Les objectifs de base à long terme, les plans d'exécution, les raisons des choix restent, le

² GREPME « Les presses Inter Universitaires », QUEBEC, 1997, p27.

³ O. TORRES « Les PME », domino FLAMMARION. Paris 1999. P7

plus souvent, implicites, dans « la tête du patron » et ne font que rarement l'objet de communication et d'explication autres que celles nécessitées par l'action immédiate, car le dirigeant est suffisamment proche de ses employés pour leur expliquer tout changement de direction. Alors que les grandes entreprises doivent préparer des plans relativement précis, des actions projetées, pour servir de référence à toute l'organisation.

- Un système d'information interne peu complexe ou peu organisé

L'information circule de manière efficace même si elle revêt un caractère informel, elle est souvent partielle, et échangée dans l'action, par contacts directs ou par dialogue par contre les grandes entreprises doivent mettre en œuvre un mécanisme formel et écrit qui permet de transmettre l'information dans le contrôle.

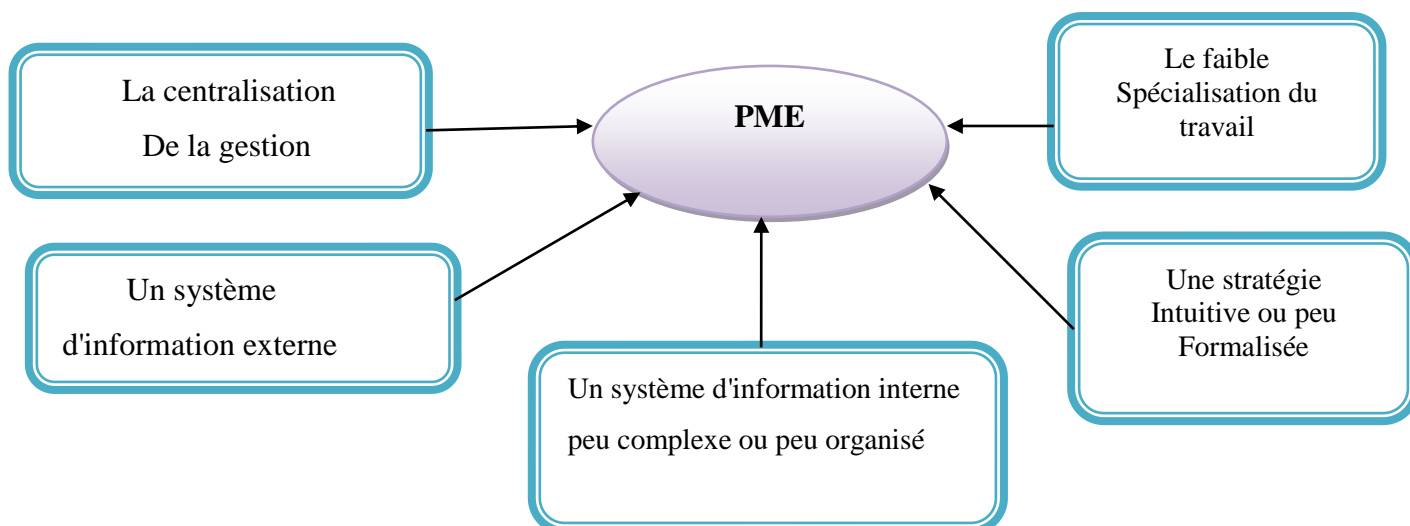
- Un système d'information externe simple et modeste⁴

Pas d'étude marketing, mais des rencontres et discussion directe du dirigeant avec ses clients afin de connaître leurs goûts, leurs besoin, des échanges avec ses pairs, alors que pour parvenir à ces buts, la grande entreprise doit entreprendre des études de marché complexes et coûteuses.

- La centralisation de la gestion

La spécificité psychosociologique de la PME mentionne le rôle dominant de l'entrepreneur et la personnalisation de la gestion en la personne du propriétaire-dirigeant.

Figure N° : 01 : Les caractéristiques des PME selon JULIEN.P et O. Tores



Source : Elaboré par moi -même à partir des caractéristiques des PME cité ci - dessus.

⁴ JULIEN.P, MARCHESNAY.M, « La petite entreprise. » Edition G. VERMETTE, Paris, 1988, p.57.

1-4- les avantages et les inconvénients des PME

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle essentiel dans l'économie mondiale et représentent des acteurs clés de la dynamique économique. Cependant, elles doivent également faire face à des défis majeurs.

. Toutefois, ce type d'entreprise, bien qu'il présente de nombreux avantages, présente aussi son lot d'inconvénients. C'est ce que nous allons voir à présent :

1-4-1- Avantages des PME

Ces avantages peuvent être cités comme suit :

- **Réactivité** : À la différence des grandes entreprises, les PME sont capables de réagir rapidement aux nouveaux contextes économiques. En effet, celles-ci ne sont pas encombrées par de lourdes structures décisionnelles. Cela leur permet de prendre des décisions rapidement en réponse à des défis ou opportunités émergents.
- **Souplesse** : Dans un monde où les marchés sont de plus en plus segmentés, où la possibilité de prévoir à long terme est limitée, et où les chocs économiques sont fréquents, les PME se distinguent par leur grande souplesse. Elles ont la capacité de s'adapter rapidement à des situations changeantes. Cela constitue un atout majeur dans un environnement en constante évolution.
- **Innovation** : Les PME sont souvent à la pointe de l'innovation. Le modèle de la start-up en est un exemple concret. Les petites entreprises ont la capacité de mettre en œuvre des innovations, que ce soit au niveau des produits ou de l'organisation, de manière plus rapide et plus efficace que leurs homologues plus grandes. Leur agilité et leur créativité les positionnent comme des acteurs clés dans l'adoption et l'adaptation aux nouvelles technologies.
- **Avantages des Nouvelles Technologies** : Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (**NTIC**), notamment dans le domaine de la production, ont remis en question la notion d'économies d'échelle. Les coûts de production ne sont plus nécessairement liés à la quantité produite. Les PME bénéficient de cette évolution, car elles peuvent concurrencer les grandes entreprises en produisant des quantités plus modestes de manière rentable. Ainsi, les PME ont un handicap moindre dans un monde de plus en plus numérique.

1-4-2- Inconvénients des PME

Indépendamment des faiblesses tiennent au fait que les grandes entreprises disposent d'avantage de compétitivité et bénéficient des économies d'échelles, les PME ont à faire face à des faiblesses spécifiques que l'on peut regrouper autour des points suivants :

- Des capacités d'investissements limitées : Les PME ont des capacités d'investissement réduites. Elles ont souvent du mal à accéder au financement externe, que ce soit par le biais des marchés bancaires ou financiers. De plus, leur capacité d'autofinancement est limitée, ce qui les fragilise face à des besoins d'investissement importants.
- Des salaires plus bas : En moyenne, les salaires dans les PME sont inférieurs à ceux des grandes entreprises. Cela signifie que le poids de l'emploi peu qualifié est souvent plus élevé au sein des PME. De plus, même pour des emplois équivalents, les salariés des PME ont tendance à gagner moins que leurs homologues travaillant dans de grandes entreprises. Cela peut rendre plus complexe l'attraction des meilleurs talents.
- Difficulté d'accès au financement : Les PME rencontrent souvent des difficultés pour accéder aux marchés bancaires et financiers. Les coûts de financement sont également plus élevés pour elles, ce qui limite leur capacité à investir et à croître.
- Poids peu important : De nombreuses PME sont soumises à des influences extérieures. Elles peuvent être intégrées dans des groupes plus importants, ce qui réduit leur indépendance. Cela peut offrir une certaine protection et un accès au marché. Toutefois, cela les place en position d'acteurs secondaires, potentiellement revendables à tout moment.

Les PME sont des acteurs dynamiques de l'économie mondiale. Celles-ci bénéficient de leur souplesse, de leur réactivité et de leur capacité d'innovation. Cependant, elles doivent faire face à des défis majeurs. Ceux-ci sont liés à l'investissement, aux salaires, au financement et à la domination par des groupes plus importants. Pour favoriser le développement des petites et des moyennes entreprises, il est essentiel de trouver un équilibre entre la flexibilité et la régulation, ainsi qu'entre l'innovation et la stabilité financière.

SECTION 2 : Les petites et moyennes entreprises en Algérie

2-1- Aperçus historique des PME en Algérie

La majorité des PME en Algérie sont nées à partir de la fin des années quatre-vingt. La PME avant cette date n'a joué qu'un rôle secondaire. Globalement, nous pouvons distinguer trois périodes marquant l'évolution de la PME en Algérie depuis l'indépendance.

- La période de 1962- 1982

A la veille de l'indépendance, la plupart des PME qui existaient, étaient aux mains des colonies. Juste après l'indépendance, ces entreprises ont été confiées à des comités de gestion après le départ de leurs propriétaires étrangers ; elles furent intégrées à partir de 1967 dans des sociétés nationales.

Le premier Code des Investissements qui a été promulgué en 1963 n'a pas eu d'effets notables sur le développement du secteur des PME, et ce, malgré les garanties et les avantages qui comptait accorder aux investisseurs nationaux et étrangers.

Cette période est caractérisée également par l'adoption d'une économie planifiée à prédominance publique et d'une industrialisation basée sur des industries de biens d'équipements et des produits intermédiaires.

Le nouveau Code des Investissements N° 66/284 qui a été promulgué le 15/09/1966 a essayé de faire jouer au secteur privé son rôle dans le développement économique tout en prévoyant une place prédominante pour le secteur public sur les secteurs stratégiques de l'économie⁵.

Ce code a obligé les entrepreneurs privés d'obtenir l'agrément de leurs projets auprès de la Commission Nationale des Investissements (CNI).

A vrai dire, la PME a été considérée durant toute cette période comme « appoint » au secteur public, car toutes les politiques sont concentrées sur le développement de ce dernier laissant en marge le secteur privé se débrouiller comme il peut. De ce fait, le promoteur privé a investi des créneaux qui nécessitent peu une maîtrise de la technologie et une présence d'une main d'œuvre qualifiée ; à savoir le commerce et les services.

- La période de 1980-1982

Une nouvelle politique envers le secteur privé a été définie dans la nouvelle loi n° 81-11 du 21 août 1982 relative à l'investissement économique national⁶ qui a dicté un ensemble de mesures favorables aux PME telles que⁷ :

- Le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et dans certains cas des matières premières.

⁵ Loi N°66/284 du 15/09/1966 portant le code des investissements

⁶ Loi N°82-11 du 21/08/1982 portant le code des investissements, journal officiel N°34 du 24/08/1982.

⁷ Madoui M : De l'économie administrée à l'économie de marché vers la réhabilitation de l'entrepreneur et de la PE en Algérie internationale : « L'articulation espace local-espace : enjeux, problèmes, perspectives ;

- L'accès aux autorisations globales d'importations (A.G.I) ainsi qu'au système des importations sans paiement.

Malgré ces mesures, ce nouveau dispositif continue à renforcer certains obstacles à l'expansion du secteur de la PME privée, à savoir par :

- La procédure d'agrément rendue obligatoire pour tout investissement ;
- Le financement par les banques ne dépasse pas 30% du montant des investissements agréés ;
- Les projets d'investissement sont limités à 30 Millions de DA pour la création de SARL ou par actions (SPA), et 10 millions de DA pour la création d'entreprises industrielles ou au non collectif (SNC)
- L'interdiction des investissements multiples cumulés par le même employeur.
- Une commission officielle est chargée d'étudier les nouveaux projets en fonction des objectifs planifiés par l'Etat et des priorités des plans de développement.

Les mesures de 1982 instituées par ce code, notamment les plafonnements des investissements et les exigences d'agrément ont empêché les entreprises développant une épargne importante de la transformer en investissements d'où une orientation d'une partie vers des dépenses improductives et spéculatives.

Il ressort d'après cette brève analyse de la période de planification centralisée que, malgré les efforts entrepris par l'Etat qui, se sont concrétisés dans la mise en place de différents codes et lois régissant le secteur privé, les mesures restrictives mises en place par les pouvoirs publics à l'égard du secteur des PME ont rendu difficile la résistance d'un secteur privé au sein d'une économie socialiste. En effet, la vie des petites entreprises dépendait du degré de leur conformité aux règles et lois mises en place. L'autofinancement et le recours au réseau familial sont des facteurs ayant aidé les PME de cette période à résister face aux lacunes imposées et s'assurer une existence malgré courte.

- La période 1988 à nos jours

En 1988, face à l'exacerbation de la crise que traverse le pays, une option de résolution de passage à l'économie de marché est prise ; un nouveau cadre législatif a été mis en place et des réformes structurelles sont engagées ; ce cadre se fixe pour objectifs généraux :

- La substitution d'une économie de marché à une économie gérée administrativement.
- La recherche d'une plus grande autonomie des entreprises publiques devant être régies par des règles de commercialité.
- Une libéralisation des prix du commerce extérieur et des changes.

- L'autonomie des banques commerciales et la banque d'Algérie (B A).

A ce titre, la loi relative à la monnaie et au crédit de 14 avril 1990 consacre dans son article 1983 le principe de la liberté de l'investissement étranger⁸

Cette loi ouvre déjà la voie à toutes les formes de contribution du capital étranger et encourage toute forme de partenariat sans exclusive, y compris en la forme d'investissement directe ; le capital étranger pour investir dans tous les secteurs non expressément réservés à l'Etat. Puis le décret n° 91-37 de la 19/02/1991 portant sur la suppression totale des monopoles conduisant ainsi à libération du commerce extérieur

A cet effet, un processus de réforme a été abouti à la consécration de l'investissement national et étranger par l'adoption de décret législatif du 05/10/1993⁹ relatif à la promotion de l'investissement : (le code de l'investissement) qui s'articule sur les éléments suivants :

- La promotion de l'investissement
- L'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers
- Remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir.
- Réduction des délais d'études des dossiers et le renforcement des garanties.

Durant la même année, d'autres mesures d'encouragement et d'appui aux PME/PMI par la création de plusieurs institutions de soutien et d'accompagnement, citons l'agence nationale pour la promotion et le suivi de l'investissement (APSI), qui est une agence publique chargée de l'assistance de localisation et de promotion des investissements.

Les autorités ont promulgué en 2001 l'ordonnance relative au développement de l'investissement (ordonnance n° 01/03/ du 20/08/2001 et la loi d'orientation sur la promotion de la PME (loi n° : 01/18 du 12/12/2001)¹⁰, l'ordonnance mise en place en même temps que la loi d'orientation de la PME définissent et fixent, entre autres, les mesures de facilitation administratives dans la phase de création de l'entreprise qui pourraient être mises en œuvre. Elles prévoient également la création d'un fond de garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME, la création du conseil national de l'investissement (CNI) et la suppression de la distinction entre investissement publics et investissement privés.

2-2- Définition et objectifs de petites et moyennes entreprises algériennes

⁸ « Farida MERZOUK « PME en compétitivité en Algérie » p 279

⁹ « Code de l'investissement' » du 05 octobre 1993.

¹⁰ «Ordonnance n° 01/03/ du 20/08/2001 et la loi d'orientation sur la promotion de la PME (loi n° : 01/18 du 12/12/2001 »

L'une des principales mesures prises par l'Algérie ces dernières années a été la promulgation de la loi 17-02 du 10 janvier 2017¹¹ sur les PME qui définit officiellement plusieurs aspects important pour l'élaboration des politiques de soutien aux PME.

Le projet de la loi d'orientation sur le développement de la PME, prévoit plusieurs mesures de soutien en faveur des PME afin d'impulser une nouvelle dynamique dans ce domaine, en effet cette nouvelle loi vise l'encouragement de l'émergence des PME, l'amélioration de leurs compétitivité, ainsi que l'amélioration du taux d'intégration nationale.

La loi 17-02 sur les PME, dans son article n° 5 du 10 janvier 2017 la PME est définie comme étant une entreprise de production de biens et /ou de services :

- Employant une (01) à (250) personnes ;
- Dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas quatre (4) milliards de dinars algériens ou dont le total du bilan annuel n'excède pas un (1) milliard de dinars algériens ;
- Qui respecte le critère d'indépendance¹².

La même loi, dans ses articles 8, 9 et 10, classe les entreprises en trois catégories à savoir la moyenne, la petite et la très petite (TPE)

En effet, selon son l'article 8 de la présente loi, la moyenne entreprise est définie comme une entreprise employant de cinquante (50) à deux cent cinquante (250) personnes et dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre quatre cent (400) millions de dinars algériens et quatre (4) milliards de dinars algériens, ou dont le total du bilan annuel est compris entre deux cent millions (200.000.000) de dinars algériens et un milliard (1.000.000.000) de dinars algériens.

La petite entreprise par contre tel que défini à l'article 09 de cette loi se distingue comme une entreprise employant de dix (10) à quarante-neuf (49) personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas quatre cent (400) millions de dinars algériens, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas deux cent (200) millions de dinars algériens.

Enfin, conformément à l'article 10 de cette même loi, la très petite entreprise « TPE est définie comme une entreprise employant de un (1) à neuf (9) personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à quarante (40) millions de dinars algériens, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas vingt (20) millions de dinars algériens.

¹¹ « La loi n° 17-01 DU 17 JANVIER 2017 » adopté par le conseil de la nation

¹² « L'entreprise dont le capital n'est pas détenu à 25% et plus par une ou plusieurs autres entreprises ne correspondant pas à la définition de la PME »

Tableau n 02 : Définition des PME en Algérie

Critère	Micro	Petite	Moyenne
Critère de l'emploi	1-9 employés	10-49 employés	50-250 employés
Critère financier	CA annuel < 40 M DZD	CA annuel < 400 M DZD	CA annuel < 4 MD DZD
	Bilan de fin d'exercice < 20 M DZD	Bilan de fin d'exercice < 200 M DZD	Bilan de fin d'exercice < 1 MD DZD

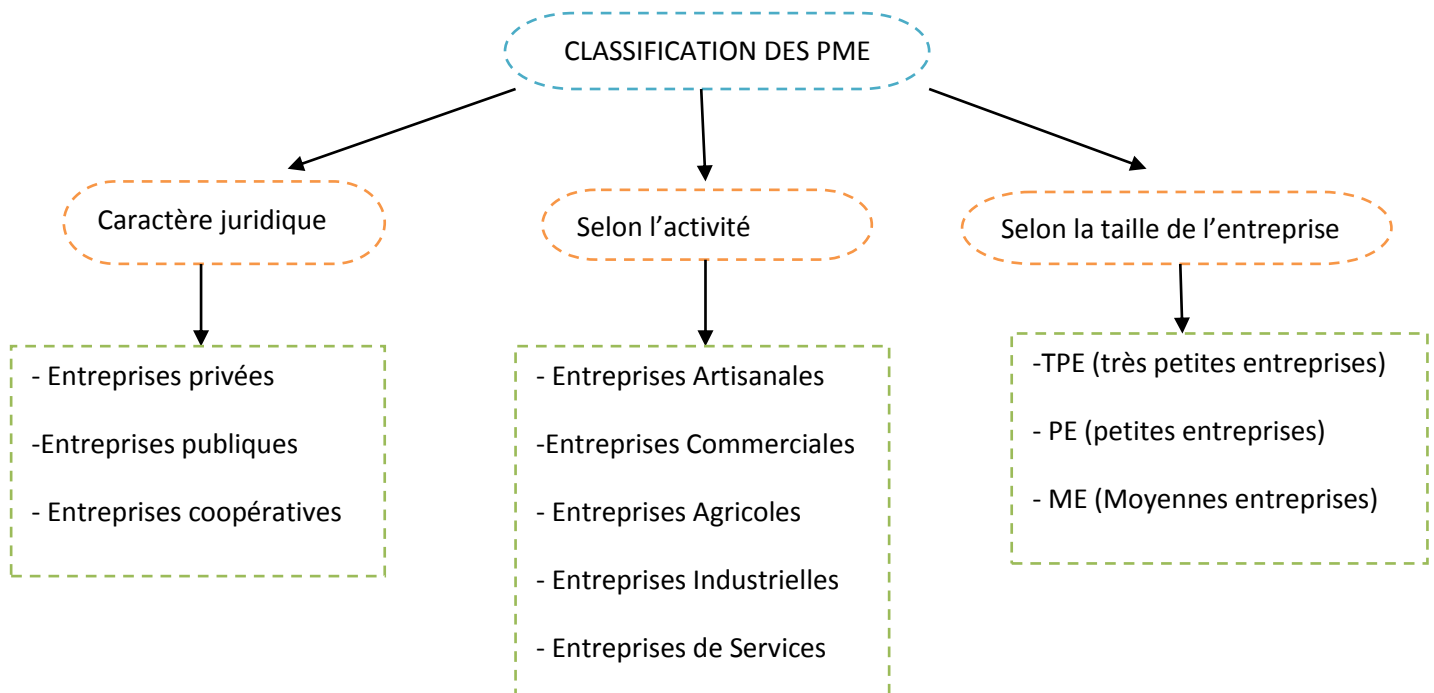
Source : nouvelle Loi sur les PME du 17-01 de 2017

Les principaux objectifs des PME algérienne sont les suivants :

- Promouvoir de l'esprit d'initiative individuelle et collective, en développant des activités économiques, marchandes ou de services qui n'existaient pas auparavant, ainsi que la relance d'activités abandonnées.
- Création de nouvelles opportunités d'emploi pour les nouveaux fondateurs des PME et aussi pour les futurs employés.
 - Réintégration des personnes licenciées à leurs postes de travail à la suite de la faillite de certaines institutions publiques, ou en raison de la réduction de la taille de l'emploi dans celles-ci à la suite d'une restructuration ou d'une privatisation, ce qui soutient la possibilité de compenser une partie de la perte de certaines activités.
- restaurer toutes les activités non rentables et sans importance dans des entreprises ont abandonné afin de crée des opportunités pour les futurs PME.
- La création des PME dans des régions éloignées constitue un outil important de promotion et de valorisation des richesses locales, et l'un des moyennes d'intégration et de complémentarité entre les différentes régions.
- Les PME constituent un excellent intermédiaire entre les différents agents économiques.
- Grace aux PME, de nombreux segments de la société possédant des idées d'investissement, mais qui n'ont pas la capacité financière et administrative de transformer ces idées en projets réalistes.
- C'est l'une des sources de revenus pour ces fondateurs et ses utilisateurs, et une source supplémentaire pour développer la rentabilité financière de l'Etat.
- C'est un des moyens d'insertion pour le secteur non organisé et familial.

2-3- Classification des PME en Algérie

Figure n°02 : Classification des petites et moyennes entreprises



Source : loi d'orientation sur la promotion de la PME, décembre 2001.

Les entreprises peuvent être classées selon trois critères principaux :

- La classification selon la nature économique
- La classification selon la taille de l'entreprise
- La classification juridique de l'entreprise

2-3-1- La classification selon la nature économique

Cette classification peut se faire selon trois aspects qui sont :

2-3-1-1- La classification par secteur : on distingue

- Le secteur primaire qui regroupe toutes les entreprises utilisent à titre principale le facteur naturel. Il englobe l'agriculture, l'élevage, la pêcheetc.
- Le secteur secondaire qui réunit toutes les entreprises ayant comme activité la transformation de matières premières en produits fini et englobe donc toutes les industries.
- Le secteur tertiaire qui rassemble toutes les entreprises prestataires de services. Sa composition est très hétérogène car il regroupe tout ce qui n'appartient pas aux deux autres secteurs, à savoir : les activités de distribution, de transport, de loisir, de crédits, d'assurance, hôtellerie....

2-3-1-2- Classification selon le type d'opérations accomplies

Les opérations effectuées dans une entreprise peuvent être classées en cinq catégories :

- les entreprises industrielles : ces entreprises ont pour mission de fabrication des biens et des produits finis à partir des matières et fournitures achetées.
- les entreprises commerciales : ont pour mission d'acheter des biens ou des produits finis pour les reventes en vue d'atteindre une marge de profit
- les entreprises agricoles : son but est d'exploiter des terrains.
- les entreprises prestataires des services : son but est de fournir des services aux tiers en contrepartie de réaliser un profit. comme les hôtels...
- les entreprises financières : réalisent des opérations financières à savoir : la création, la collecte, la transformation et la distribution des ressources monétaires et des ressources d'épargne. Elles sont constituées par les banques.

2-3-1-3- Classification selon la branche d'activité

A la différence du secteur, qui rassemble des activités variées, la branche d'activités ne regroupe que les entreprises fabriquant à titre principale, la même catégorie de biens, entreprise de l'industrie pharmaceutique

- Les entreprises d'une même branche ont même points communs
- L'usage d'une même technique
- L'utilisation des mêmes matières première
- Des intérêts communs dans certains domaine, ce qui leur permet de regrouper certaines de leurs activités et de créer des services communs, notamment de recherche, d'achat ou de vente, filiales communes.

2-3-2- Classification selon la taille de l'entreprise

Les entreprises ont des tailles différentes. Selon sa dimension, l'entreprise va du simple atelier jusqu'à la grande entreprise.

2-3-2-1- Effectif du personnel employé : selon ce critère, on distingue :

- les très petites entreprises (TPE) : qui emploient de cinq (05) à dix (10) employés.
- Les petites entreprises (PE) : qui emploient un effectif compris entre dix (10) à quarante-neuf (49) salariés.
- Les moyennes entreprises (ME) : emploient un effectif compris entre cinquante (50) à deux cent cinquante (250) salariés.

2-3-2-2- Selon le chiffre d'affaire : Le CA permet d'avoir une idée sur le volume des transactions de l'entreprise avec ses clients. Ce critère est important pour les raisons suivantes

- Il est utilisé pour apprécier l'évolution des entreprises et pour les classer par ordre

d'importance selon leur chiffre d'affaire.

- Il constitue un outil de gestion pour l'entreprise ; la variation du CA permet à cette dernière de mesurer la pertinence de ses méthodes de vente. Ainsi, une baisse de CA est souvent interprétée comme un indicateur important de la mauvaise santé de l'entreprise.

2-3-3- La classification juridique de l'entreprise

Les formes revêtues par les entreprises classées suivant le caractère juridique sont diverses et variées. On distingue les entreprises privées, les entreprises publiques et les entreprises coopératives.

2-3-3-1- Les entreprises privées

On peut distinguer deux types d'entreprises privées, celles qui sont exploitées par une personne physique, il s'agit des « entreprises individuelles », et celles exploitées par une personne morale plus précisément les sociétés, on parle ici des « entreprises sociétaires »¹³.

➤ les entreprises individuelles.

La constitution est facile, elle présente toutefois des risques importants dans la mesure où il n'y a pas de séparation entre les biens de l'entreprise et ceux du propriétaire.

➤ Société Par Actions (SPA) : Une Société Par Action est une entité juridique qui a une existence autonome. Elle est donc légalement distincte de son ou de ses actionnaires. La SPA comporte au minimum 20 associés.

Comme pour les associés de la SARL les associés de la SPA sont responsables vis-à-vis des créanciers qu'à la limite de leurs apports.

➤ Société A Responsabilité Limitée (SARL) : Une Société A Responsabilité Limitée est une société des capitaux qui comprend entre 2 et 100 associés et dont les parts détenues dans le capital ne sont pas librement accessibles sans accord de tout ou une partie des associés

➤ Société en commandite par actions (SCA) : C'est une société dont le capital est divisé en actions et est constituée par un ou plusieurs commandités qui ont la qualité de commerçant et répondent indéfiniment des dettes sociales et des commanditaires qui ont la qualité d'actionnaires qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

➤ Société en Nom Collectif (SNC)

C'est une société de personne qui est composée de deux ou plusieurs personnes qui ont tous la qualité de commerçant ; les associés de la SNC sont responsables indéfiniment et solidairement des dettes de l'entreprise, c'est-à-dire que les créanciers peuvent se retourner

¹³ « Jean -Pierre Tosi et Martine le Friant « introduction au droit de l'entreprise » édition LITEC, 1999, p.89 et 90.

contre n'importe lequel des associés ; les associés sont responsables sur l'ensemble de leurs biens personnels.

2-3-3-2- Les entreprises publiques

Ce sont les entreprises dont la totalité ou une partie du capital et le pouvoir de décisions sont détenus par les collectivités locales (Etat, collectivités publiques...).

➤ Les établissements publics

Ils représentent des personnes morales de droit public, ils ont pour mission l'intérêt générale ; ces entreprises jouissent d'une autonomie financière et administrative. Ils peuvent avoir un caractère administratif, industriel et commercial.

➤ Sociétés nationales

C'est des sociétés de droit privé dans ce cas le capital est entièrement détenu par l'Etat ; cette société peut être qualifiée comme étant une société anonyme qui ne compte qu'un seul associé.

➤ Société d'économie mixte (SEM)

Elles représentent des sociétés anonymes dont le capital est mixte c'est-à-dire une partie est détenue par l'Etat celle-ci détient la plus grande part, et l'autre partie est détenue par un organisme privé.

2-3-3-3- Les entreprises coopératives

La coopérative est une institution financière, à but non lucratif, qui appartient à ses membres. Elle est gérée selon des principes mutualistes. Elle a pour but d'encourager l'épargne et d'utiliser des fonds mis en commun par ses membres pour leur accorder des prêts et leur fournir des services financiers. La coopérative est une société à capital variable dotée de la personnalité morale.

La coopérative est une société à capital variable dotée de la personnalité morale.

SECTION 3 : les besoins et les sources de financement des PME en Algérie

La pérennité d'une PME n'est pas seulement en relation avec son capital humain ou la qualité des services et produits qu'elle offre sur le marché, mais dépend également en grande partie des moyens de financements accessibles, lui permettant de financer ses besoins en investissement et exploitation, d'étendre son activité, de développer de nouveaux produits et Investir dans l'innovation. Par ailleurs, le financement des PME doit être assuré de manière

fluide, globale, avec des solutions diversifiées et à coût modéré¹⁴

Le but de cette section est de mettre la lumière sur les sources de financement de la PME à travers deux volets. Le premier, examine les besoins de financement des PME, le second volet étudie les choix et modalités de financement des PME.

3-1- Les besoins de financement des PME

Le concept de besoin de financement d'une PME est fondamentale pour comprendre comment une entreprise fonctionne et se développe. Ce besoin se manifeste à différents niveaux et est crucial pour assurer à la fois la croissance et la stabilité.

3-1-1- Définition du besoin de financement

Selon les alternatives économiques¹⁵, le besoin de financement d'une entreprise se réfère à la nécessité d'obtenir des ressources externes pour couvrir les dépenses que les fonds propres et les revenus d'exploitation ne suffisent pas à financer. Cette définition met en lumière l'importance de trouver des sources de financement adéquates pour soutenir les opérations et les ambitions des professionnels.

3-1-2- Les types de besoins de financement

Les besoins de financement des PME en Algérie s'articulent principalement autour de trois axes :

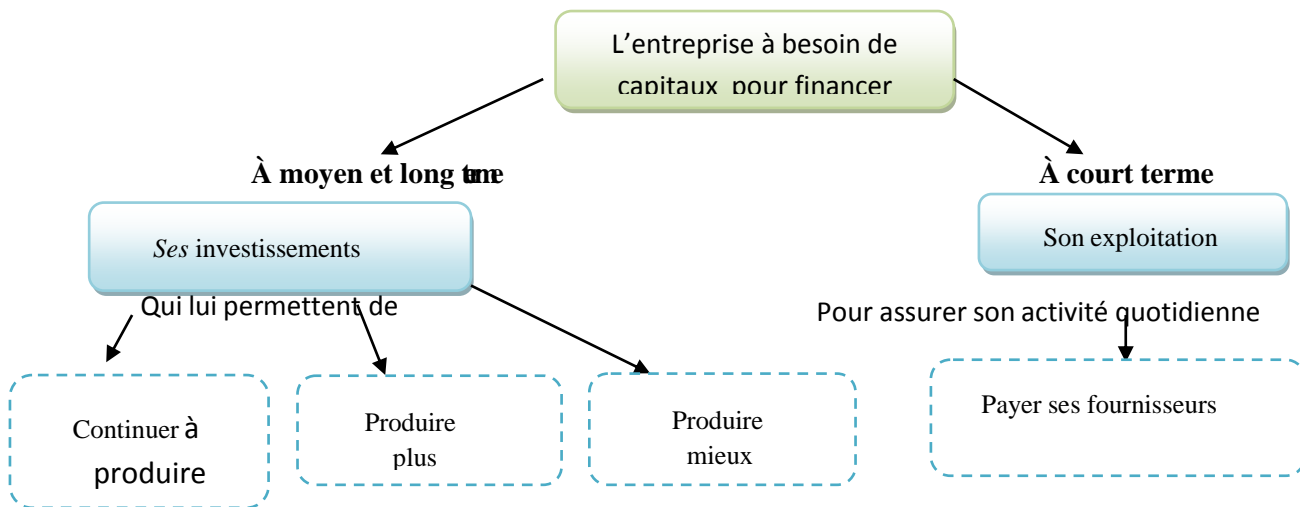
- Les besoins de fonctionnement
- Les besoins d'investissement
- Besoins de trésorerie

L'étude de ces différents besoins fait l'objet de cette section

Figure N° 03 : Les besoins de financement d'une PME

¹⁴ DUFOURCQ.N, 2014, « Le financement des PME : un enjeu de compétitivité », Revue d'économie financière, Vol. 114, Juin 2014, p. 39-53

¹⁵ Dictionnaire alternatives économiques AZ



Source : GAVROY.T, HATERT.J et JUNGELS. J-C, « Comment financer la croissance de son entreprise » ; Ed. Edipro, Belgique, 2010

3-1-2-1- Les besoins de financement liés au cycle d'investissement

L'investissement est indispensable, parce qu'il conditionne la survie et l'expansion d'une économie, « l'investissement, est l'engagement d'un capitale dans une opération de laquelle on attend des gains futurs, étalés dans le temps¹⁶ » il est également « le nerf » et « le muscle » en matière de développement et de la croissance de l'entreprise.

L'investissement est une notion très large qui englobe plusieurs aspects à savoir :

- investissement productif et l'investissement non productif
- Investissement net et investissement brut
- Investissement d'infrastructure et investissement de structure
- Investissement direct étranger (IDE) et investissement financier

Quelque type d'action donnant lieu à des investissements :

- Réformer la productivité et pousser à l'innovation : Ce qu'on appelle les investissements d'expansion ou de capacité. Ils ont pour but d'accroître la capacité de production des produits existants et de vendre des produits nouveaux.
- Retenir les capacités de production existants en dérivant à des remplacements, ces investissements sont très fréquents.
- Organiser la production ; ce sont les investissements de rationalisation ou de productivité qui visent la compression des couts de fabrication.

¹⁶ P.VERRNIMMEN « finance d'entreprise », 7^{ème} édition, paris, Dalloz, 2009, p 354.

- Améliorer le capital humain, il s'agit des investissements humains et sociaux tels que les dépenses de formation dépenses pour l'amélioration des conditions de travail¹⁷.

Donc, dans sa conception générale, l'investissement est considéré comme la transformation des ressources financières en biens corporels ou incorporels, autrement dit, c'est un sacrifice de ressources financières aujourd'hui dans l'espoir d'obtenir dans le futur des recettes supérieures aux dépenses occasionnées par la réalisation de cet investissement.

Le cycle d'investissement est un cycle long qui accompagne le développement d'une entreprise et conditionne sa pérennité et son efficacité.

3-1-2-2-Les besoins de financement liés à l'exploitation

Le cycle d'exploitation correspond à l'ensemble des opérations successives qui vont de l'acquisition des éléments de départ (matières premières, marchandises...) jusqu'à l'encaissement du prix de vente des produits (ou des services) vendus¹⁸

Toute entreprise, indépendamment de sa structure financière et de sa performance, peut rencontrer des difficultés temporaires de trésorerie. Dans ce cas, il a la possibilité de contracter des crédits à court terme appelés également « crédits de fonctionnement » ou « crédits d'exploitation » permettant le rééquilibrage financier dans un court délai, à cet effet l'entreprise cherche de manière permanente à assurer le financement de son actif circulant (stock, crédits accordés aux clients, créances diverses).

Le besoin de financement dépend de la longueur du cycle d'exploitation (qui est en forte relation avec la durée d'écoulement des stocks, la durée des crédits accordée aux clients, la durée du processus de production), la durée des crédits obtenus des fournisseurs, et l'évolution de certains éléments d'exploitation (tel que les salaires, les charges sociales...). Ainsi, la différence entre les besoins, liés aux stocks et aux clients, et les ressources, liées aux fournisseurs, constitue le besoin en fonds de roulement (BFR).

➤ Notion de besoin en fond de roulement

Le BFR (Besoin en fonds de roulement) est un emploi durable des capitaux dans le cycle d'exploitation et le solde des emplois et des ressources qui sont appelé « Besoin ».

- Si le solde est positif, les emplois sont supérieurs aux ressources. « BFR positive »

- Si le solde est négatif, c'est une ressource dégagée par l'exploitation. Dans ce cas, on parlera alors de « BFR négatif ».

¹⁷ BANCEL. F « les choix d'investissement, méthodes traditionnelles » ; édition economica, 1995 P.35

¹⁸ Ginglinger. E, « *Gestion financière de l'entreprise* », Edition Dalloz, 1991, p 45

- Si les ressources d'exploitation permettent de couvrir les emplois d'exploitation l'entreprise n'a pas de besoin mais ne dispose pas non plus d'excédent financier. Dans ce cas, on parle de « BFR nul ».

$$BFR = \text{Actifs circulant} - \text{Dettes courantes}$$

Le BFR est constitué de l'ensemble des comptes suivants :

- Les stocks : matières premières, marchandises, produits et travaux en cours, produits en cours, produit finis.
- Les créances d'exploitation : encours clients, avances et acomptes versés sur commandes à des fournisseurs, autres créances d'exploitation, charges constatées d'avance, effets escomptés non échus.
- Les dettes d'exploitation : dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales, avance sur commandes reçus des clients, produits constatés d'avance et d'autres d'exploitations.

3-1-2-3- Les besoins liés à l'innovation

La concurrence acharnée entre les entreprises pousse ces derniers à innover afin d'offrir des nouveaux produits et services de haute valeur ajoutée. Plusieurs entreprises comptent sur la créativité et l'innovation pour survivre sur le marché en pleine mutation et en forte concurrence.

Cependant, ces entreprises innovantes trouvent des difficultés énormes en matière de financement et ces difficultés que rencontrent les entrepreneurs dans le cadre de leur processus d'innovation sont dues essentiellement à la nature des projets innovants qui sont plus risqués et coûteux que les projets normaux.

Dans le cas algérien, la relation de la PME avec l'innovation reste difficile car elle est non achevée. Effectivement, plusieurs variables influent sur le processus de l'innovation dans les PME algériennes :

- Elles fonctionnent selon un mode affectif dont l'objectif est de réunir les membres de la famille et toute la génération, de les protéger en transmettant des valeurs telles que la sécurité, l'émotion, les sentiments, la tradition qui sont les maîtres mots. Cette manière de voir l'entreprise influence inévitablement sur les décisions, les formes d'organisations et même sur les dirigeants. C'est les contraintes les moins évidentes et les moins visibles (culture, normes, valeurs, religion, représentations...)

- Au sens rationnel, l'entreprise fonctionne selon une logique économique dont l'objectif est de produire, de réaliser des profits, et de croître (bien que la recherche d'une échelle maximale limite dans une certaine mesure les projets de développement), rentabilité, concurrence, marché, innovation, sont les sésames de son existence.

L'entrepreneuriat en Algérie semble isolé de l'innovation, et le comportement des entrepreneurs algériens est encore profondément enraciné dans les actions sociales, cela engendre un environnement peu propice aux entités innovantes qui souhaitent croître rapidement.

Dès qu'il s'agit de projet innovant ou de recherche et de développement, il est surtout question de choix risqués et coûteux, de plus le coût des travaux de recherches et développement compte parmi les principales contraintes qui handicapent de tels travaux.

Les processus d'innovation sont clairement marqués par la prééminence de nombreuses subventions, avances remboursables et avantages fiscaux octroyés par les organismes publics, mais les acteurs privés du capital investissement refusent généralement d'intervenir avant que les débouchés industriels et commerciaux de l'innovation ne soient assurés.

Face à l'implication des projets innovants, le soutien des acteurs institutionnels (l'Etat et le secteur bancaire) apparaît plus nécessaire que jamais, malheureusement le concours du secteur bancaire au financement de ce type de projet reste timide.

Le caractère familial des PME limite le choix de financement qui reste la plupart du temps par des moyens internes qui ne sont pas suffisants pour financer ses besoins liés à l'innovation surtout face à la globalisation.

3-2- Les modalités et les sources de financement des PME en Algérie

Pour faire face à ces besoins de financement, l'entreprise a plusieurs dispositions, tout d'abord ; elle fait appel à ses propres ressources générées par le cycle d'exploitation, c'est-à-dire l'autofinancement. Mais lorsqu'elles n'arrivent pas à satisfaire ses besoins en capitaux par l'autofinancement elle fait appel à des ressources externes qui se composent du marché financier (le financement direct) et les établissements bancaires.

3-2-1 - Le financement interne

La création de toute entreprise nécessite des sources de financement internes, qui sont constituées essentiellement du capital social et de l'autofinancement.

3-2-1-1- L'autofinancement

L'autofinancement peut être définie comme étant la partie de bénéfice réalisée au cours d'une période déterminée (une année), qui n'est pas distribuée, mais mise en réserve pour permettre à l'entreprise de faire face aux différents problèmes qu'elle peut rencontrer dans son processus, et d'assurer d'une part son maintien en renouvelant ses investissements, ainsi que la couverture de provision pour risques, et d'une part assurer le développement de l'entreprise.

G. DEPALLENS définit l'autofinancement comme « *un financement que l'entreprise se crée elle-même, par son activité propre et qui est constituée par des moyens de financement permanents ou d'une certaine durée que l'entreprise trouve dans ses propres ressources indépendamment du concours des associés ou des capitaux d'emprunt* »¹⁹

Sa définition découlent du tableau de financement du système comptable financier (SCF) est le suivant :

$$\text{Autofinancement} = \text{CAF} - \text{Dividendes distribués au cours de l'exercice.}$$

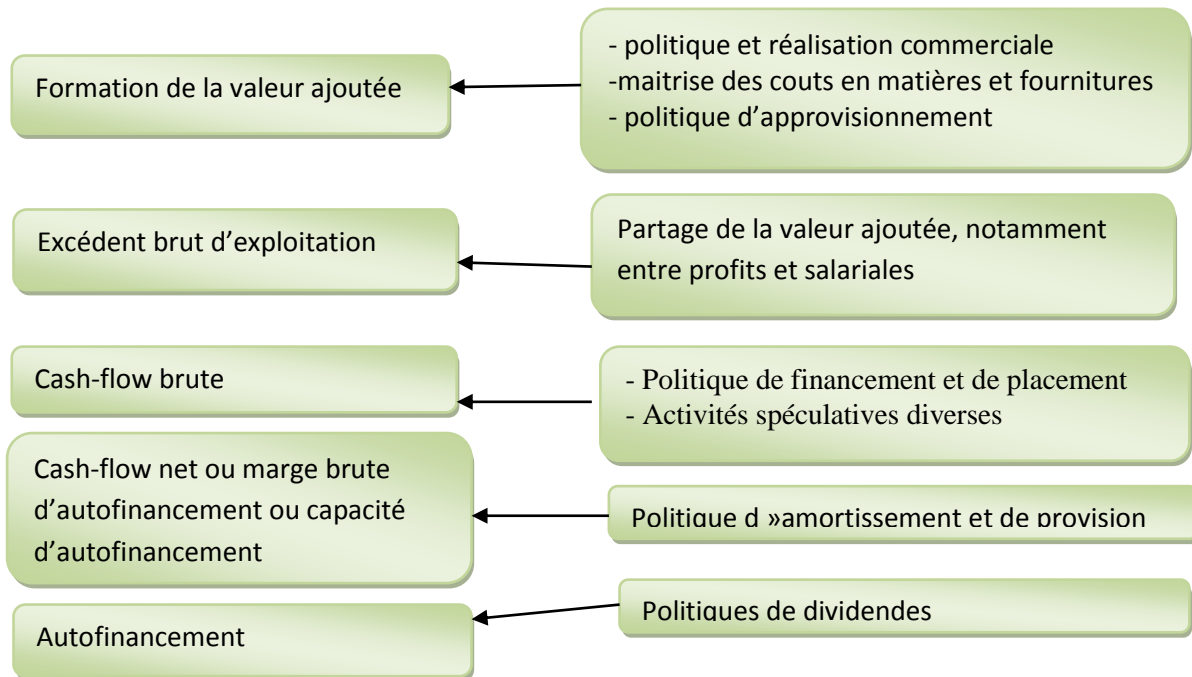
A- Les déterminants d'autofinancement

Les déterminants d'autofinancements sont des facteurs qui influent sur la capacité d'une entreprise à générer des fonds internes pour financer ses activités sans recourir à des financements externes, et l'un des principaux déterminants sont :

- La rentabilité : la rentabilité d'une entreprise à un impact direct sur sa capacité à générer des bénéfices qui peuvent être réinvesti dans l'entreprise.
- La politique de distribution des dividendes : si une entreprise décide de ne pas distribuer l'intégralité de ses bénéfices sous forme de dividendes, elle peut réinvestir une partie de ces bénéfices dans ses activités.

¹⁹ Georges DEPALLENS, « gestion financière de l'entreprise », «éditions Siery, 1976, p 186

Figure N° 04 : les déterminants d'autofinancement



Source : Cohen. Elie, « gestion financière de l'entreprise et développement financier », éd EDICEF, France, 1998, p.199.

B- Avantages et inconvénients de l'autofinancement

L'autofinancement est une forme de financement qui procure plusieurs avantages pour l'entreprise, mais elle présente aussi de nombreux inconvénients

- Les avantages :

- Une indépendance financière de l'entreprise
- L'autofinancement accroît les capitaux propres, ce qui permet aux entreprises d'avoir une forte capacité d'endettement.
- L'autofinancement peut être interprété comme un signe de bonne santé financière, renforçant ainsi la confiance des investisseurs potentiels.

- Les inconvénients

- Un autofinancement peut décourager les associés qui ne reçoivent pas de rémunération.
- L'autofinancement peut conduire à l'augmentation des prix.
- L'utilisation des bénéfices non distribués pour financer les activités peut mettre une pression sur la trésorerie de l'entreprise, la laissant vulnérable en cas d'imprévus.

- En se reposant uniquement sur l'autofinancement, une entreprise peut manquer des opportunités d'investissement rentable qui nécessiteraient des financements externes plus conséquents.
- Les ressources internes peuvent être limitées, ce qui peut freiner la croissance ou l'expansion de l'entreprise

3-2-1-2- L'augmentation des fonds propres

L'augmentation des fonds propres ou l'augmentation des capitaux est une autre source de financement interne après l'autofinancement, elle est très utilisée par les PME et la majorité des entreprises familiales. L'entreprise peut se financer, sans recourir aux fonds externes, soit avec de nouveaux apports des actionnaires existants ou du propriétaire, soit par l'incorporation des réserves ou bien à travers les compte courant des associés.

A : Emission d'actions aux profits des actionnaires existants

Ce mode de financement est identique au financement de départ (lors de la création de l'entreprise), il s'agit d'émettre des actions uniquement au profit des actionnaires existants. Ces apports peuvent être en numéraire : des liquidités pour renforcer les fonds propres de l'entreprise, comme ils peuvent être en nature : actifs corporels ou incorporels. Ce type de financement a les mêmes avantages que l'autofinancement en termes de souplesse notamment dans le cas des entreprises individuelles. Dans le cas des sociétés, la décision d'émettre de nouvelles actions doit être approuvée par le conseil d'administration en réunion extraordinaire. De plus, cette forme de financement ne provoque pas d'asymétrie d'information ni de perte de contrôle puisque les actions sont destinées uniquement aux actionnaires existants.

B- L'incorporation des réserves

L'entreprise augmente son capital en intégrant les réserves accumulées majorées le cas échéant du résultat de l'exercice, du report à nouveau et des primes d'émission antérieures. Cette forme d'augmentation de capital n'ajoute aucune liquidité à l'entreprise, sauf qu'elle permet de communiquer les performances de la société auprès d'un public élargi.

La décision d'incorporation des réserves est prise par la seule volonté du propriétaire-dirigeant dans le cas des entreprises individuelles. Dans le cas des sociétés, cette décision doit être approuvée par le conseil d'administration au cours d'une assemblée extraordinaire.

C- Les comptes courants d'associés

Les entreprises possèdent dans leurs bilans un compte appelé « les comptes courants d'associés ». Ce compte contient parfois des sommes très importantes et disponibles pendant de nombreuses années. Même s'ils figurent dans le bilan des entreprises dans la partie capitale propre, les comptes courants d'associés sont considérés comme des dettes financières que l'entreprise peut intégrer dans ses fonds propres pour financer ses activités. Une fois intégrés dans les fonds propres, ces comptes courants seront considérés comme un prêt que les associés accordent à leurs propres entreprises.

Ce type de financement est très répandu dans les SARL et société anonyme et il a l'avantage d'assurer une certaine indépendance financière tout en gardant le contrôle de l'entreprise. Néanmoins, il reste très limité dans le cas des très petites entreprises et les moyennes entreprises individuelles où ces comptes sont restreints

3-2-1-3- Cession des éléments d'actif

Les entreprises obtiennent également des ressources internes par cession d'éléments d'actif, cette source de financement est occasionnelles, elle se produit lorsque l'entreprise renouvelle ses immobilisations par revente d'anciennes.

Cette ressource interne s'évalue avant ou après impôts. La plus-value de la cession d'actif est taxée à des taux différents. Selon que la plus – value est considérée à court terme (CT) ou à long terme(LT)²⁰

3-2-2- Le financement externe

L'insuffisance des ressources internes des PME et leurs besoins croissants de financement obligent celles-ci à chercher des fonds externes. L'endettement est la première solution de financement externe auxquelles recourent les PME.

3-2-2-1- le financement externe direct

Dans le cas de financement direct, les entreprises à besoins de financement émettent des titres qui sont achetés par des agents à capacité de financement (ménages) qui souhaitent placer leurs épargne.

Le financement est qualifié de direct, car il met directement en relation agents à besoins de financement et agents à capacités de financement.

A- Les marchés financiers

²⁰ Josette PILVRDIER-LATREYTE. « Finance d'entreprise », éd : Economica. Paris 1993. P 172

Le marché financier est un lieu où se négocient et s'échangent les titres ou valeurs mobilières (actions/obligations). Il s'agit d'un marché direct de financement où se rencontrent les agents en capacité de financement et ceux ayant un besoin de financement.

Sur les marchés financiers, nous distinguons généralement deux types de titres financiers à long terme :

- Actions : Une action correspond à une part de capital d'une société et représente un droit de propriété.
- Obligations : ce sont des titres de créance qui peuvent être émis par les entreprises publiques ou privées, l'Etat ou les établissements de crédits.

➤ **Les composantes du marché financier**

- Le marché primaire ou des émissions : Le marché primaire est le marché des émissions de nouveaux titres. Les entreprises vendent aux épargnants aux intermédiaires financiers des actifs financiers (obligations, actions) et reçoivent en retour des fonds qui serviront à l'acquisition d'actifs réels. Ce marché n'a pas de lieu d'existence physique, il n'est pas matérialisé. Mais sans la bourse, le marché primaire ne fonctionnerait pas.

- Le marché secondaire ou bourse des valeurs mobilières : Il est surnommé aussi le marché de «location» sur lequel s'échangent des titres déjà émis. Il permet aux souscripteurs soit de faire un placement, soit de réaliser une opération spéculative, soit encore de retrouver leur liquidité en cédant leurs titres.

- L'emprunt obligataire Dans ce cas, l'entreprise décide d'aller se procurer des ressources financières sur le marché financier en émettant un emprunt obligataire à long terme divisé en un certain nombre de parts qui vont être souscrites par un nombre important de prêteurs. Ceux-ci portent acquéreurs des titres négociables émis par l'entreprise dans le cadre de son émission d'emprunt. Ils deviennent, par le même, détenteurs d'obligations qui sont assorties d'un coupon représentant le taux d'intérêt de l'emprunt émis par l'entreprise. A l'échéance de l'emprunt, les prêteurs se voient rembourser le capital égal à la valeur de l'obligation acquise. Cette technique n'est pas possible que pour les sociétés par action cotées en bourse.

- L'augmentation du capital par appel à de nouveaux actionnaires

Dans ce cas, l'augmentation du capital ne peut pas être souscrite par les anciens actionnaires. L'entreprise va donc émettre de nouvelles actions contre espèces qui seront

acquises par de nouveaux actionnaires. Cette stratégie a comme conséquence l'entrée au capital de l'entreprise de nouveaux actionnaires, ce qui peut entraîner un changement de majorité dans le capital de l'entreprise. Cette technique est notamment mise en œuvre lorsqu'une entreprise s'introduit sur le marché boursier pour financer son développement. L'augmentation du capital entraîne une diminution de la valeur de l'action. Il se produit une dilution du capital qui pénalise les anciens actionnaires. Pour remédier à cette situation, ils bénéficient d'un droit préférentiel de souscription (DPS). Ce droit a une valeur théorique.

Le droit préférentiel de souscription : C'est un droit négociable accordé aux anciens actionnaires leur donnant la possibilité de souscrire des actions nouvellement émises à l'occasion d'une augmentation de capital à titre onéreux.

B- Le marché monétaire

Le marché monétaire centralise les offres de capitaux à court terme et en assure l'emploi. Il est alimenté par les disponibilités monétaires des particuliers et des entreprises, disponibilités qui en raison de leur instabilité ne peuvent assurer que le financement de l'exploitation. C'est-à-dire qu'elles ne peuvent servir qu'à l'octroi de crédit à court terme.

3-2-2-2- Le financement externe indirect (le financement par endettement)

Les sources externes sont constituées des différents crédits accordés aux PME par les autres agents économiques, notamment les établissements financiers. Les capitaux d'emprunts proviennent de sources différentes selon leurs destinations, leurs durées et permettent de financer l'investissement, le besoin en fonds de roulement et les autres besoins financiers de l'entreprise.

A- Capitaux d'emprunt pour le financement des investissements

Le financement de l'investissement est totalement assuré par un simple crédit avec un emprunt d'une durée de quatre à cinq ans. Généralement un seul emprunt permet de couvrir le montant total pour les projets de petite et moyenne dimension. Toutefois, pour les projets plus importants, il peut être sage de diviser le coût d'investissement en deux parties, surtout en cas d'achat des terrains, un premier emprunt pour couvrir l'achat des terres ou des investissements à long terme ayant une longue durée de vie (structure, équipement lourdes, ...etc). Le second peut être utilisé pour des investissements ayant une durée de vie courte à moyenne (véhicule, équipement électronique, ...etc). Dans ce cas, deux emprunts

seront demandés, chacun d'eux ayant une durée différents et probablement un taux d'intérêt différent.

B- Capitaux pour le financement du fond de roulement

Les prêts destinés à financer le fond de roulement sont toujours à court terme. Ils peuvent être refinancés ou renouvelés d'une année sur l'autre mais leur durée est rarement supérieure à un an. Aussi, s'il est nécessaire de continuer d'utiliser un financement extérieur pour le fonds de roulement aux cours de la deuxième année, est-il préférable de rembourser l'emprunt de l'année en cours afin à la fin de celle-ci et d'en obtenir un nouveau pour l'année suivante. Le fait que l'emprunt en fond de roulement soit à court terme a une incidence sur la façon dont il est considéré dans la comptabilité. Le prêt étant alloué à rembourser la même année, le seul élément d'un prêt en fond de roulement qui apparaisse dans la comptabilité annuelle est le coût de l'intérêt de ce prêt.

C- Le financement bancaire

Le financement bancaire est un autre moyen de financement externe permettant d'atténuer les insuffisances des capitaux propres sur l'équilibre financier des entreprises. Diverses études démontrent qu'après l'autofinancement, les PME recourent prioritairement à l'endettement bancaire, les PME sont de par leur taille, rarement en mesure de recourir directement aux marchés financiers et à leurs produits. La banque constitue donc leur première source de financement externe²¹

Il existe plusieurs formes de crédits, leurs durées et leurs objectifs sont différents, On distingue les crédits à court terme, ils sont destinés à financer le cycle d'exploitation et la trésorerie de l'entreprise et les crédits à moyens et à long terme, ils sont destinés pour le financement des équipements et des investissements.

De façon générale, une entreprise peut avoir à faire face à des difficultés de trésorerie soit en raison de la longueur du processus de fabrication, soit en raison de la lenteur des règlements des ventes. Pour résoudre ses besoins de trésorerie, l'entreprise va se retourner vers son banquier qui pourra lui proposer des crédits à court terme, ces crédits sont consentis aux entreprises pour remédier à des insuffisances temporaires de capitaux.

Elle accorde des crédits à long terme aussi que ce soit à la création ou pour des nécessités de développement, toute entreprise se doit investir, c'est-à-dire d'acquérir de nouveaux moyens

²¹ WITTERWULGHE R, Op. cit, p.129

de production. Le financement de ces investissements se fait, en effet, le plus souvent en ayant recours aux crédits bancaires.

D- Autres sources de financement

En plus des différentes sources de financement déjà citées, il existe d'autres sources de financement complémentaires et nécessaires pour le financement des entreprises et spécialement, les PME.

- **Crédit - bail**

Sur le plan juridique, « le crédit-bail correspond à une location assortie d'une option d'achat à un prix déterminé d'avance » (Keiser, 1995, p. 403)

Cependant, il faut distinguer le contrat crédit-bail des autres contrats de location simple puisqu'à la fin du contrat, le locataire dispose de trois choix : l'achat du bien (Lever l'option d'achat), le renouvellement du contrat, ou la restitution du bien

Sur le plan financier, le crédit-bail présente l'avantage de financement à 100% des biens, il est facilement et rapidement obtenu, et pour le bailleur étant donné que c'est lui le propriétaire, il bénéficie d'une meilleure protection en cas de non-paiement par le locataire. Néanmoins, ce type de financement est qualifié plus coûteux que l'emprunt (Keiser, 1995).

Sur le plan technique, le crédit-bail permet aux entreprises (surtout les PME) qui ont de faibles capacités d'endettement de bénéficier de l'utilisation des nouveaux matériaux existant sur le marché. Et donc de procéder rapidement à un échange sauf en cas d'appropriation du bien où elles peuvent affronter des difficultés pour la vente de matériaux obsolètes.

- **Les crédits fournisseurs**

Le crédit fournisseur est défini comme un « Ensemble des dettes correspondant aux factures fournisseurs non encore payées. En termes de financement du besoin d'exploitation, il s'agit de la principale ressource, Autrement, ce crédit permet à l'entreprise l'utilisation des marchandises livrées, mais non encore payées à ses fournisseurs (APCE, 2010) qui lui accorde un délai de paiement variable, en générale de 30 à 90 jours, matérialisé soit par :

- La mention « payable sous x jours » sur la facture
- Ou en acceptant en paiement un effet de commerce dont l'échéance équivaut à cette durée.

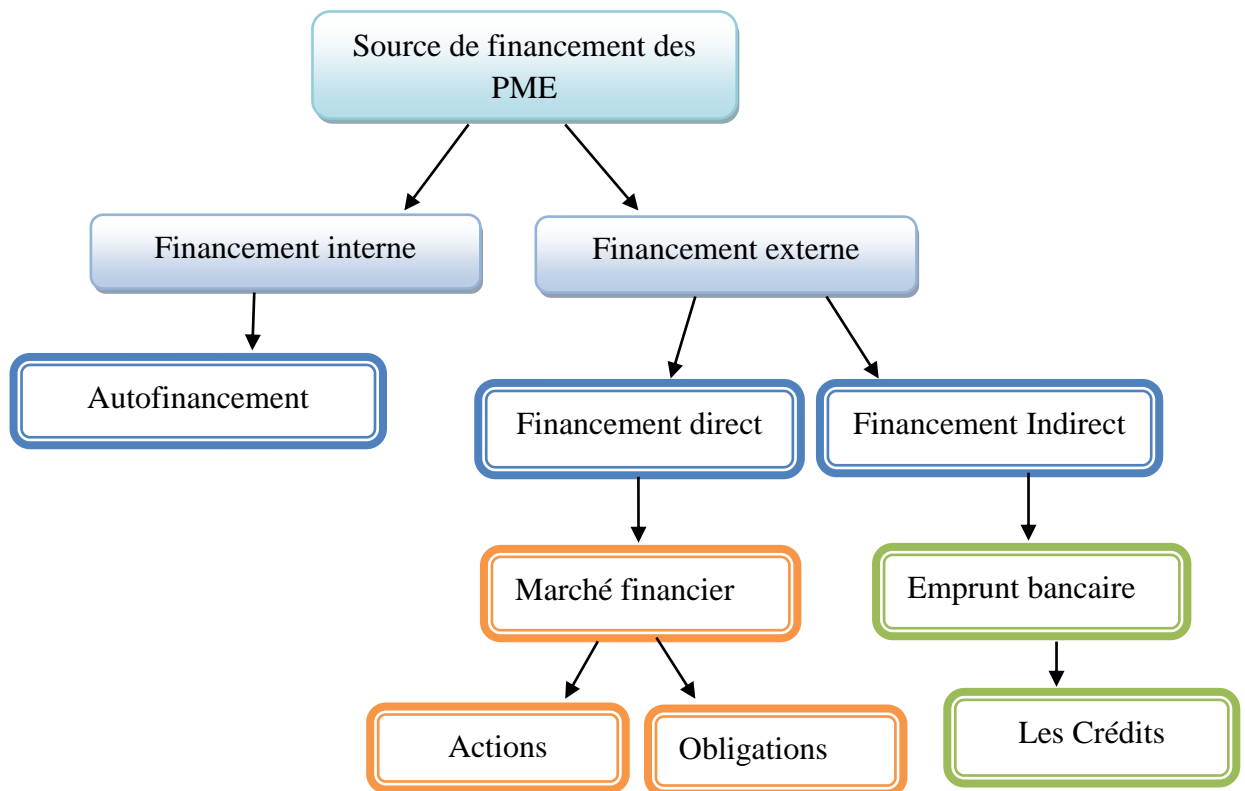
Le crédit fournisseur reste le principal moyen de financement à court terme « il représente environ la moitié de l'endettement à court terme

- **Le crédit financier interentreprises**

C'est un crédit financier interentreprises, « les entreprises prêtent et empruntent à d'autres entreprises. Cependant, pour certaines, le solde des créances clients et des dettes fournisseurs est positif, ce qui les met en situation de prêteurs nets »²², pour d'autres le solde est négatif, ce qui les place en situation d'emprunteurs nets, Ce mode de financement n'est pas très répandu que le crédit fournisseur.

Alors, comme présenté ci-dessus, les PME disposent de plusieurs sources de financement internes et externes. Cependant, le crédit bancaire constitue la source de financement externe la plus utilisée par les PME.

Figure n° 05 : Sources de financement des PME



Source : Elaborez par moi-même à partir des informations cité plus haut.

Conclusion

Au fil de ce chapitre, il est parvenu à conclure que l'environnement économique algérien a été marqué par la multiplication des petites et moyennes entreprises (PME) qui ont réussi, à

²² ABDELMALEK, F. Z. « La place de la finance islamique dans le financement des petites et moyennes entreprises en Algérie » (mémoire de magistère). Université Abou-Bakr BELKAID –2012

s'imposer comme étant l'une des forces principales du développement économique du pays. Cette mutation de l'économie algérienne a entraîné un développement important des PME.

En Algérie, l'intérêt pour les PME apparaît au début des années 90 à la suite des réformes économiques libérales. Le principe de la liberté d'investir est consacré par la promulgation de la loi relative à la monnaie et au crédit de 1990 et la levée progressive du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur ont permis de réunir les conditions objectives propices au développement de l'investissement et des PME en Algérie.

Le financement est la mise à la disposition de capitaux au profit de l'entreprise pour la couverture de ses besoins financiers. Il est d'une importance significative pour l'entreprise car c'est essentiellement à travers qu'elle parvient à couvrir ses différents besoins financiers.

C'est à partir de ces différentes modalités de financement, les entreprises sont amenées à faire le choix entre le financement interne et le financement externe tout en tenant compte de leurs besoins financiers et leurs objectifs à atteindre.

Introduction

Les réformes, qui ont été amorcées en Algérie depuis les années quatre-vingt, l'ont conduit progressivement à changer la politique économique qui sera désormais fondée sur les forces du marché. Cette nouvelle politique a reconnu pour les entreprises privées le rôle important à jouer dans le développement local et national, à la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix ce qui a permis l'émergence du secteur des PME ; un véritable moteur de développement économique. Dans ces contextes, nous allons analyser l'évolution du rôle des PME dans l'économie nationale à travers : le PIB, la valeur ajoutée et l'emploi.

SECTION 1 : Evolution des PME Algérienne**1-1-Densité et population des PME dans le tissu productif national**

Suite à l'adoption de la loi d'orientation sur la PME de 2001, la densité des PME a presque quadruplé, environ la moitié des PME ont été créé entre 2001 et 2008.

➤ La Densité²³

En tenant compte de la population nationale au 1^{er} janvier 2022, selon les prévisions de l'ONS qui s'élève à 45,5 millions d'habitants, la densité des PME est de 30 entreprises pour 1000 habitants.

Par région la densité des PME se présente comme suit :

- 34 PME privées pour 1000 habitants au nord du pays.
- 23 PME privées pour 1000 habitants dans la région des hauts plateaux.
- 26 PME privées pour 1000 habitants dans la région du sud.

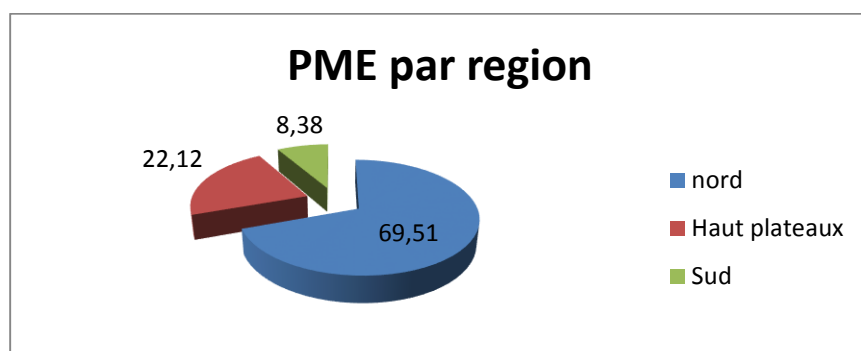
Selon la répartition spatiale du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), les PME sont prédominante dans le nord et à un degré moindre dans les hauts plateaux.

Tableau n° 03 : PME par région

Région	Nombre des PME 2022	Taux de concentration (%)
Nord	945 153	69,51
hauts plateaux	300 745	22,12
Sud	113 905	8,38
Total générale	1 359 803	100

Source : Bulletin d'information statistique de la PME n° 42 « édition Avril 2023

²³ Bulletin d'information statistique de la PME n° 42 « édition Avril 2023 »

FIGURE N° 06 : PME par région à la fin 2022

Source : Bulletin d'information statistique de la PME n° 42 « édition Avril 2023

➤ Population des PME dans le tissu productif national

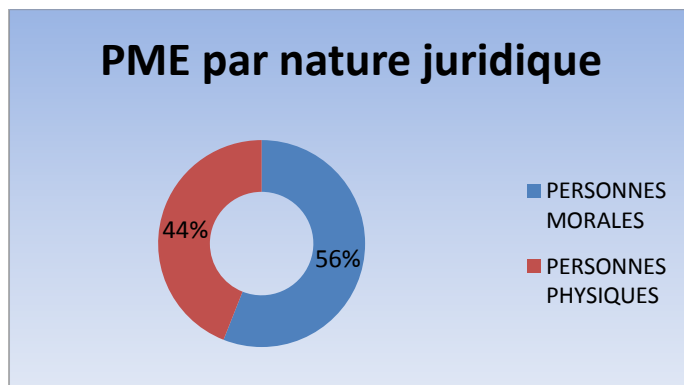
Les statistiques du dernier bulletin de l'information de la PME délivrée par le ministère de l'industrie montrent que le secteur de la PME en Algérie est en plein essor.

Tableau n° 04 : Population globale des PME à la fin 2022

	Type des PME	NBR des PME	Part (%)
1	PME privées		
	Personnes morales ¹	762 769	56,09
	Personnes physiques ² dont :	596 811	43,89
	Profession libérale	272 726	20,06
	Activités artisanales	324 085	23,83
	S/ TOTAL 1	1 359 580	99,98
2	PME publiques ³		
	Personnes morales	223	0,02
	S/ TOTAL 2	223	0,02
	TOTAL	1 359 803	100

SOURCE : 1- CNAS- 2-CASNOS*3- ECOFIE*

Source : Bulletin d'information statistique de la PME n° 42 « édition mars 2023

FIGURE N° 07 : Population des PME à la fin 2022

Source : Bulletin d'information statistique de la PME n° 42 « édition mars 2023

En analysant le tableau n° 02 et la figure n° 02 qu'à la fin de l'année 2022, la population globale des PME s'élève à 1 359 803 entités dont 56% sont constituées de personnes morales, parmi lesquelles on recense 223 Entreprises Publiques Economiques (EPE). Le reste est composé de personnes physiques (43.89 %), dont 23,83 % sont des activités artisanales²⁴

1-2- Répartition des PME en Algérie

1-2-1- La répartition des PME par secteur d'activité

- Les PME (personnes morales) tous statuts confondus sont présentes en force dans le secteur des services qui enregistre plus de la moitié, suivi par le secteur du BTPH comme montre le tableau suivant :

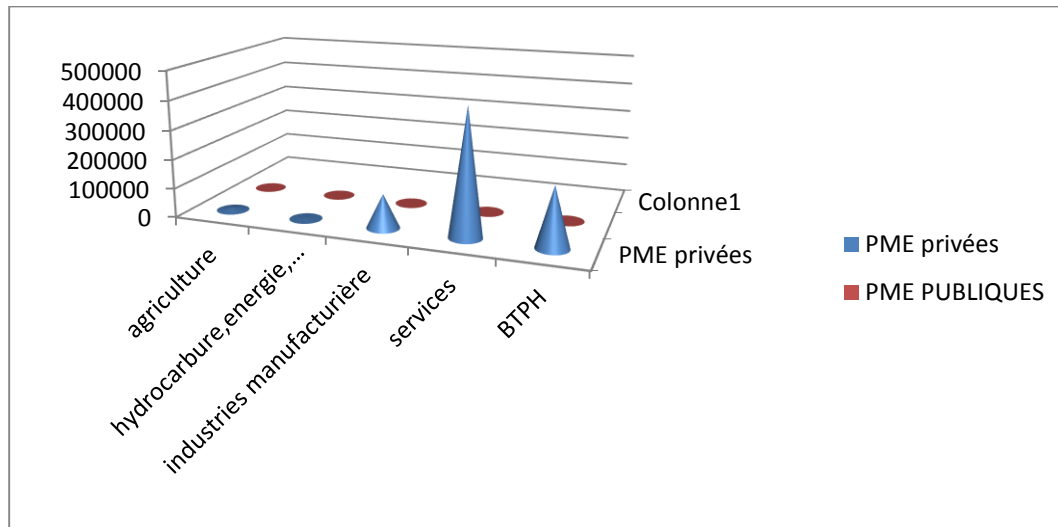
Tableau n° 05 : répartition des PME (personnes morales) par secteur d'activités

Secteur d'activité	PME privées	PME publiques	Total	Part en %
Agriculture	8 322	71	8 393	1,10
hydrocarbures, Energie, Mines et services liés	3 369	54	3 423	0,45
BTPH	204 438	82	204 520	26,80
Industrie manufacturières	115 921	14	115 935	15,19
services	430 719	2	430 721	56,45
Total générale	762 769	223	762 992	100,00

²⁴ Bulletin d'information statistique de la PME n° 42 « édition Avril 2023 »

Source : Bulletin d'information statistique de la PME n° 42 « édition Avril 2023

FIGURE N° 08 : répartition des PME (personnes morales) par secteur d'activités



Source : établir à partir des données du tableau n°05

➤ Personnalités physique

Pour la période considéré, le nombre des personnes physiques a atteint 596 811 PME, dont 272 726 sont des professions libérale (les notaires, les avocats, les huissiers de justice, les médecins, les architectes et les agriculteurs). Et 324 085 sont des activités artisanales

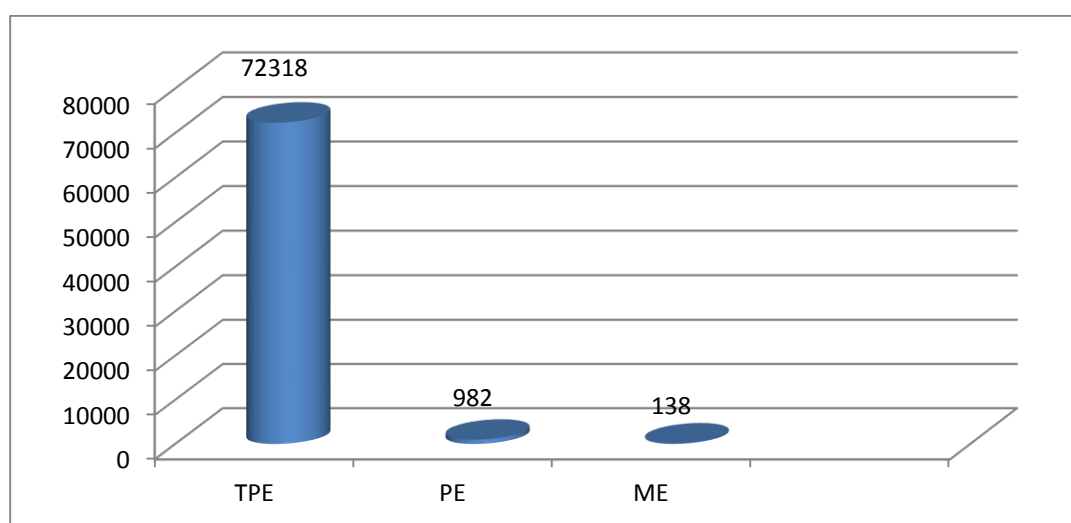
1-2-2- La répartition des PME par taille

Durant l'année 2022, les TPE sont au nombre de 72 318 TPE ; les PME algérienne se caractérisent par prédominance des micros entreprises qui compte moins de 10 salariés

Tableau n° 06 : Répartition des PME par tranche d'effectif

Secteur d'activité	A la fin 2021	Années 2022			Total PME de 1 à 250 salariés	A la fin 2022
		TPE (1-9)	PE (10-49)	ME (50-250)		
Agriculture	8 010	377	17	0	394	8 404
hydrocarbures, Energie, Mines et services liés	3 243	107	17	4	128	3 371
BTPH	199 331	4 722	365	34	5 121	204 452
Industrie manufacturières	109 991	5 833	143	25	6 001	115 992
services	662 185	40 799	440	75	41 314	703 499
artisanat	303 605	20 480	-	-	20 480	324 085
Total générale	1 286 365	72 318	982	138	73 438	1 359 803

Source : Bulletin d'information statistique de la PME n° 42 « édition Avril 2023

FIGURE N° 09 : Répartition des PME taille

Source : établi à partir des données du tableau ci -dessus

1-3 – Le rôle des PME dans l'économie

Ayant compris le rôle que peuvent jouer les petites et moyennes entreprises dans l'absorption du chômage et la création des richesses, l'Etat algérien a engagé des politiques en faveur de ces derniers.

1-3-1- Création d'emploi

Dans toute économie, les PME permettent et contribuent à la croissance et développement économique. En effet, leur capacité à générer l'emploi est supérieure aux autres types d'entreprises, et ce malgré leurs ressources financières limitées pour supporter l'effort des activités de recherche et de développement, Ainsi, la PME contribue au maintien et à la sécurisation des emplois existants en plus d'en créer de nouveaux.

Comme la création d'emplois constitue une priorité pour les gouvernements de presque tous les pays, la capacité de création d'emplois des PME présente donc un intérêt majeur pour la plupart d'entre eux.

L'Algérie comme beaucoup d'autre pays, a pris conscience de l'importance des PME et son important apport pour l'emploi.

Durant ces dernières années, le taux de chômage en Algérie a connu une baisse conséquente, en raison de la contribution du secteur des PME à crée de l'emploi, plus particulièrement part des PME privées et les artisans.

Le tableau suivant explique l'évolution des emplois dans le cadre des PME en Algérie et ce durant la période 2021-2022

Tableau n° 07 : Evolution des emplois déclarés en Algérie par type de PME

	Année 2021		Année 2022		Evolution (%)
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	
PME privées					
Salaries	1 828 720	58,33	1 928 633	58,31	5,46
Employeurs	1 286 140	41,03	1 359 580	41,10	5,71
S/total	3 114 860	99,36	3 288 213	99,41	5,57
PME publiques					
	20 108	0,64	19 608	0,59	5,51
Total	3 134 968	100,00	3 307821	100,00	5,46

Source : bulletin d'information statistique de la PME. ed avril 2023

Donc, on Remarque d'après le tableau qu'il y'a une hausse remarquable et une croissance des postes d'emplois L'effectif global des PME, à la fin de l'année 2021, est de 3 134 968 agents, dont seulement 20 108, soit 064 % relèvent des PME publiques. A noter que l'effectif global des PME a progressé de 5,46 % entre 2021 et 2022

1-3-2 – Création de la valeur ajoutée

Les PME jouent un rôle prépondérant dans la création de la valeur ajoutée qui se mesure par la différence des biens qu'elle vend et ce qu'elle a dû acheter pour produire ces ventes. La VA à l'échelle nationale est désigné par le PIB algérien qui représente la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des entreprises dans différents secteurs.

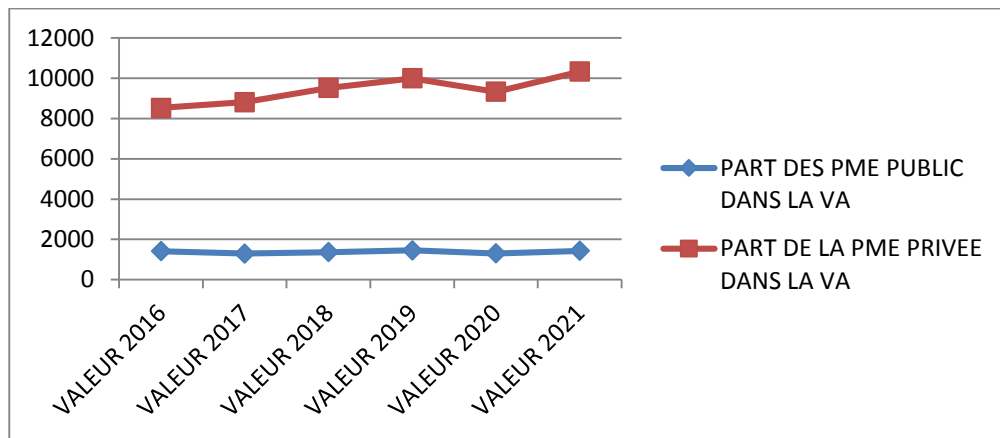
En 2021, la valeur ajoutée du secteur public était de 1.426,61 milliards de dinars représentant 12,13 % du total national, alors que celle dégagé par le secteur privé avec 10334,13 milliards de dinars soit 87,87 % du total national. Par ailleurs, Il est à noter que plus de 85 % de la valeur ajoutée du pays provient des PME/PMI. Une politique économique en vue de la constitution, de la promotion et des réaménagements des PME/PMI est incontournable dès lors que l'on aspire au développement.

Tableau n° 08 : Evolution de la valeur ajoutée par secteur juridique (2016-2021)

Secteur juridique	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	valeur	%	valeur	%	valeur	%	valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Part des PME public dans la VA	1 414,56	14,23	1 291,14	12,77	1 362,21	12,51	1 449,22	12,66	1 299,91	12,23	1426,61	12,13
Part des PME privée dans la VA	8 529,27	85,77	8 815,62	87,22	9 524,41	87,49	10 001,3	87,34	9 326,55	87,77	10334,13	87,87
TOTAL	9 943,92	100	10 106,76	100	10 886,62	100	11 450,6	100	10 626,46	100	1760,74	100

Source : bulletin d'information statistique de la PME n° 42 ed avril 2023

Figure N° 10 : EVOLUTION DE LA VA (2016-2021)



Source : Elabore à partir des données du tableau n° : 08

1-3-3- La distribution des revenus

La valeur ajoutée créée par chaque PME recouvre l'ensemble des rémunérations des services qui ont été rendus au cours du processus de production et au fonctionnement des administrations. La valeur ajoutée servira à :

- ✓ Rémunérer les services, force de travail, capital, moyens financiers (il s'agira alors des salariés, de dividendes ou d'intérêts).
- ✓ Contribuer au fonctionnement des administrations en particulier en versant des impôts.

Il est clair donc que l'entreprise quelle que soit sa taille, en créant de la valeur ajoutée et en redistribuant ce surplus sous des formes diverses aux autres agents, remplit un rôle essentiel dans l'activité d'un pays. Il faut aussi préciser que ses fonctions de nature strictement économique ne sont pas les seules que l'on attribue à cette catégorie d'entreprise, de plus en plus, et du fait de son importance dans les sociétés modernes, d'autres missions lui sont attribuées : sociales, humaines et culturelles...

1-3-4- L'innovation

En Algérie, les dépenses en matière de recherche et développement sont très faibles. Cette faiblesse s'explique par une déficience dans l'investissement en recherche.

Déjà le cadre de la loi 98-11 portant sur le quinquennat 1998-2002, a estimé les dépenses consacrées à la recherche scientifique et au développement technologique de 0,14 % en 1996 à

1 % en l'an 2000. Cependant, le financement est resté, jusqu'à présent, en deçà des objectifs fixés.

Mais, selon les Autorités, l'augmentation de la part du PIB consacrée aux dépenses de la recherche scientifique augmentera progressivement d'une moyenne de 0,17 % par année et atteindra l'objectif de 1 % du PIB en 2010²⁵

1-3-5- La participation au commerce extérieur

Le commerce extérieur regroupe l'ensemble des opérations d'importation et d'exportation des biens et services. Les PME participent également au commerce international dans le développement de leurs activités. Concernant le commerce international algérien, les statistiques révèlent toujours l'importance des hydrocarbures dans les échanges internationaux. Toutefois par manque de sources d'approvisionnement les PME recourent au marché extérieur.

Selon les statistiques du ministère des PME les importations du secteur privé ont atteint 4.984 millions en 1998, l'équivalent de 53% de l'ensemble des importations. S'agissant des exportations, selon le ministère de la PME, l'Algérie occupe la 20ème place en Afrique²⁶

SECTION 2 : Stratégies et mesures de développement des PME en Algérie

Des stratégies et des mesures ont été prises ; afin d'améliorer l'environnement dans lequel la petite et moyenne entreprise opère, souvent ces entreprises affirment que les pratiques administratives (fiscales, banque ...etc.) constituent des entraves à leurs création, développement et leurs croissance.

2-1- Les organismes d'appuis et de soutien à la PME algérienne

A savoir le rôle que peut jouer les petites et moyennes entreprises dans l'absorption du chômage et la création de la richesse. L'Etat a engagé des politiques en faveur des structures d'aides, sous formes d'agences nationales chargées de l'exécution des politiques publiques d'assistance et de soutien à la création d'entreprises, on traite ici les dispositifs les plus importants mis en place par l'Etat pour promouvoir les PME à savoir ; (ANSEJ, ANDI, CNAC, ANGEM...).

2-1-1-Agence National du Développement de l'Investissement (ANDI)

²⁵ Journal of Industrial Economics ; Vol 12 (2), juin 2017

²⁶ Journal of Industrial Economics ; Vol 12 (2), juin 2017

L'agence nationale du développement de l'investissement est un établissement public dotant d'une personnalité morale et d'une autonomie financière.

En 1993 elle a été créée sous le nom de l'Agence de promotion, de soutien et de suivi de l'investissement APSI, puis en 2001 sous le nom de l'Agence nationale de développement des investissements (ANDI)²⁷ elle a remplacé l'APSI pour accomplir les missions suivantes :

- Réduire la durée d'octroi des licences à 30 jours au lieu de 60 jours.
- Assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements.
- Accueillir, informer et assister les investisseurs résidants et non résidants.
- Fournir les prestations administratives à travers un guichet unique.
- L'octroi des avantages liés à l'investissement dans le cadre du système existant.
- Gérer le fonds d'appuis à l'investissement.
- Assurer le respect des engagements pris par des investisseurs au cours de la période d'exemption.

2-1-2- Agence nationale du soutien à l'emploi de jeune (ANSEJ)

Le dispositif ANSEJ a été institué en 1996 (L'ordonnance N°96-14 du 24/06/1996 fixant les modalités de fonctionnement du Fonds national de Soutien à l'Emploi de Jeunes).

Le dispositif de création de micro-entreprises, géré par l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) est destiné aux jeunes chômeurs qualifiés (âgés de 19 à 35 ans), ce programme consiste à fournir un certain nombre d'incitations à même de favoriser l'entrepreneuriat et la réalisation d'investissements : bonification du taux d'intérêt bancaire, crédit sans intérêt, création d'un fonds garantie, accompagnement du jeune investisseur, octroi d'avantages fiscaux et parafiscaux.

a- Les missions de L'ANSEJ

- Soutien, conseil et accompagnement des jeunes promoteurs à la création d'activités
- Mise à la disposition des jeunes promoteurs toute information économique, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités.
- Créer une banque de projets.
- Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (banques, impôts, cnas...).
- Développer un partenariat intersectoriel pour l'identification des opportunités d'investissement – divers secteurs.

²⁷ Farida MERZOUK, « PME et compétitivité en Algérie » p.279

- Assurer une formation en relation avec l'entreprise au profit des jeunes promoteurs.
- Encourager toute autre forme d'actions et de mesures pour la promotion de la création d'activité.

B- Le mode de financement proposé par l'ANSEJ²⁸

L'ANSEJ propose deux formules de financement pour un coût global de l'investissement qui ne peut dépasser 10 millions de DA :

Tableau n° 09 : Un financement triangulaire et un financement mixte.

	Financement triangulaire	Financement mixte
Apport personnel	1% à 2%	71% à 72%
Prêt sans intérêt ANSEJ	29% à 28%	29% à 28%
Crédit bancaire	70%	Néant

Cette agence offre un soutien financière sous différentes formes : subventions financières fiscales et para-fiscales. Les subventions financières prennent la forme de prêts sans intérêt, à long terme accordées par l'agence exonérées de paiement des intérêts.

En ce qui concerne les subventions fiscales et para-fiscales, elles sont destinées aux micro entreprises durant la période d'exploitation, y compris l'exonération des droits contractuels, de la taxe d'enregistrement et sur l'immobilier. L'exonération totale des impôts sur les bénéfices des sociétés et sur le revenu.

2-1-3- La caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)

Créée par décret exécutif N° : 94-188 du 6 juillet 1994 en application du décret législatif N° : 91-11 du 11 mai 1994, la Caisse nationale d'assurance chômage est la pièce centrale du «dispositif de protection des salariés susceptibles de perdre de façon involontaire leur emploi pour raison économique»²⁹

Elle sert exclusivement, de façon directe ou indirecte, les allocataires et les personnes menacées de perdre leur emploi pour raison économique.

²⁸ Mémoire de master « le rôle de l'ANSEJ dans la création de l'emploi et réduction du chômage » univ de bejaia

²⁹ <http://www.cnac.dz/> . (Page consultée le 18/05/2024)

Visant sans cesse le développement et la transmission de la culture entrepreneuriale», les aménagements de ce dispositif ont porté sur :

- la réduction d'inscription à l'ANEM, un (01) mois au lieu de six (06) mois.
- le relèvement du niveau d'investissement de 5 Millions DA à 10 Millions DA.
- l'accès au dispositif de 30 ans (au lieu de 35 ans) à 50 ans.
- Et outre la création, l'extension des capacités de production des biens et services. Forte dans son expérience dans le domaine de l'accompagnement et de son réseau.

Des Centres d'Appui au Travail Indépendant (CATI), lancé en 1998 à travers tout le territoire national, la Caisse nationale d'Assurance Chômage se mobilise et se prépare dans la perspective d'offrir à tout porteur de projet un espace adéquat pour l'accomplissement tant professionnel que social en adéquation avec le nouvel ancrage juridique régissant le dispositif de soutien à la création et à l'extension d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans.

a- Mission de la CNAC

La CNAC verse une indemnité mensuelle de chômage à ses allocataires et leur assure la couverture sociale et médicale. Elle accompagne également les allocataires dans leur recherche d'emploi par des programmes :

- La formation-reconversion pour élargir leur domaine de compétence et élever leur niveau de professionnalisme, à travers des institutions de formation.
- Une aide organisée et spécifique à la recherche d'emploi, à travers les centres de recherche d'emploi (CRE).
- Une aide organisée et spécifique à la création d'un travail indépendant, à travers les centres d'aide au travail indépendant (CATI).

B- Les avantages de la CNAC

Les investissements réalisés par les chômeurs - promoteurs âgés de 35 à 50 ans éligibles au régime de soutien de création d'activités de production de biens et services régi par la CNAC, bénéficient des avantages ci-après :

- la bonification des taux d'intérêts pour les prêts bancaires.
- la réduction des droits de douanes. - l'exonération fiscale et parafiscale.
- Le bénéfice d'un prêt non rémunéré (sans intérêts) de la part de la CNAC

***Les avantages financière de la CNAC :

Dans le cadre du dispositif CNAC, l'intervention financière de l'Etat se résume comme suit³⁰

- Une bonification des taux d'intérêt pour les crédits bancaires obtenus (60%, 80% et 95% du taux débiteur appliqué par les banques selon la nature et l'implantation du projet) ;
- L'apport du Trésor public (dotation initiale en fonds propres du fonds de garantie).

2-1-4- Agence nationale de gestion du micro crédit (ANGEM)

L'agence nationale de gestion de micro crédit est créée en 2004 par le décret exécutif N° 0414 du 22 janvier 2004 : il est accordé à des catégories de citoyens âgés de plus de 18 ans sans revenu ou disposant de petits revenus et irréguliers ayant pour objectif le développement d'une activité dans l'achat de matière première ou dans l'acquisition de petits équipements

La formule de financement de l'ANGEM est constituée de l'apport en capital de l'ANGEM, l'apport du trésor public et l'apport en capital des banques adhérentes.

A-Objectifs de l'ANGEM³¹

- Contribuer à la lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez les populations féminines.
- Sensibiliser les populations rurales dans leurs zones d'origines par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus et d'emplois.
- Développer l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui de l'assistanat et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes.
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets et la phase d'exploitation.
- Suivre les activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM.
- Former les porteurs de projets et les bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus et des très petites entreprises (TPE).
- Soutenir la commercialisation des produits issus du micro crédit, par l'organisation des salons d'exposition/vente.

B- Missions de l'ANGEM

³⁰ <http://www.mf.gov.dz> dispositifs CNAC ;(Page consultée le 18/05/2024)

³¹ <http://www.angem.dz> dispositif Angem (Page consultée le 18/05/2024)

- Gestion du dispositif du micro crédit, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.
- Soutien, conseil et accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets.
- Notification aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, des différentes aides qui leur sont accordées.
- Suivi des activités réalisées par les bénéficiaires, en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM et en les assistant auprès des institutions et organismes concernés pour la mise en œuvre de leurs projets, notamment les partenaires financiers du programme.
- Entretien de relations permanentes avec les banques et les établissements financiers, dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma du financement et du suivi de la réalisation et l'exploitation des créances non remboursées dans les délais.
- Formation des porteurs de projets et des bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus.
- Organisation de salons (exposition – vente) régionaux et nationaux des produits du micro crédit
- Formation continue du personnel chargé de la gestion du dispositif.

c- Les avantages de l'ANGEM

- Formation, soutien, conseil, assistance technique et accompagnement des promoteurs sont assurés par l'ANGEM, à titre gracieux, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités ;
- Le crédit bancaire est bonifié à 100% ;
- Un prêt non rémunéré (PNR), équivalent à 29 % du coût global de l'activité au titre de la création d'activité par l'acquisition de petits matériels et de matières premières de démarrage de l'activité, qui ne saurait dépasser 1000000 DA ;
- Pour l'achat de matières premières, le PNR est fixé à 100% du coût global du projet qui ne saurait dépasser les 100 000 DA. Ce montant est porté à 250 000 DA dans les wilayas du Sud.

- Les avantages fiscaux ³²

³² <http://www.angem.dz>; dispositif Angem (Page consultée le 18/05/2024).

- Une exonération totale de l'impôt sur le revenu global ou de l'impôt sur les bénéfices des sociétés pendant une période de trois (3) années ;
- Une exonération de la taxe foncière sur les constructions servant aux activités exercées, pour une durée de trois (3) ans ;
- Sont exemptés du droit de mutation, les acquisitions immobilières effectuées par les promoteurs, en vue de la création d'activités industrielles ;
- Les actes portant constitution de sociétés créées par les promoteurs sont exonérés de tous droits d'enregistrement ;
- Un abattement d'impôt sur le revenu global ou l'impôt sur les bénéfices des sociétés, ainsi que sur la taxe sur l'activité professionnelle, dus à l'issue de la période des exonérations, pendant les trois premières années d'imposition, comme suit ;
 1. *1ère année d'imposition : un abattement de 70 % ;*
 2. *2ème année d'imposition : un abattement de 50 % ;*
 3. *3ème année d'imposition : un abattement de 25 %.*
- Les droits de douanes relatifs aux équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement, sont déterminés par l'application d'un taux de 5 %.

2-1-5- Le fond de garantie (FGAR)

Créé par le décret exécutif N° 02/373 du 11 novembre 2002, en application des dispositions de l'article 14 de la loi d'orientation pour la promotion de la PME, N° 01-18 du 12 décembre 2001, et modifiée selon la loi n°17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la Petite et Moyenne Entreprise (P.M.E).

Le FGAR est un établissement public, créé sous l'autorité du ministère de petites et moyennes entreprises et l'artisanat, ayant une personnalité morale et une autonomie financière. Le fond a entamé officiellement ses activités le 14 mars 2004. L'objectif principal du FGAR est de faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme (MT) afin de supporter le démarrage et l'expansion des PME, en accordant des garanties de crédits aux banques commerciales, afin de compléter le montage financier de projets d'entreprises, viables et orientées vers la création et/ou le développement d'entreprises.

a- Missions de FGAR

- Octroyer la garantie des crédits aux PME
- Garantir les relais des programmes mis en place en faveur des PME par les institutions internationales

- Assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME bénéficiaires de la garantie du fonds
- Entreprendre tout projet de partenariat avec les institutions activant dans le cadre de la promotion et du développement de la PME
- Engager toute action visant l'adoption des mesures relatives à la promotion et au soutien de la PME dans le cadre de la garantie des crédits d'investissements

b- Modalités de la couverture

La garantie du FGAR couvre un taux du solde du capital du crédit consenti par la Banque. Ce pourcentage est établi pour chaque projet. Il est précisé dans le certificat de garantie émis par le FGAR à la Banque³³

- Le taux de la garantie est compris entre 10 à 80% du montant du crédit. Ce taux est calculé pour chaque projet selon le coût et le risque.
- Le montant maximal de la garantie par projet est de 100 millions DA adossé sur Fonds FGAR pour les projets de création et extension. Le montant maximal de 100 millions DA désigne la garantie accordée et non le coût du projet.
- La durée maximale de la garantie est fixée à : 7 ans pour un crédit d'investissement classique et 10 ans pour un crédit-bail (leasing).
- La garantie accordée doit être nécessaire à la réalisation du projet pour laquelle elle a été consentie.
- La banque demandera des sûretés sur les actifs prévus au financement du projet.
- Un plan d'affaires détaillé selon les normes du FGAR est requis.
- La garantie n'est offerte qu'après analyse du projet par le FGAR.
- L'investisseur peut parallèlement présenter le projet à sa banque.
- La garantie définitive ne peut être octroyée qu'après la notification de l'accord de financement au promoteur par la Banque.

c- Coûts liés à la couverture de la garantie

- Le FGAR percevra une commission d'étude, payable lors du dépôt du dossier.
- Une commission d'engagement sous forme de prime unique calculée annuellement sur la base de l'encours de la garantie et payable en une seule fois à la délivrance du certificat de garantie, selon la tarification suivante :

³³ <http://www.fgar.dz>; Fond de garantie, (Page consultée le 18/05/2024).

*1 % par an du montant de l'encours de la garantie du crédit d'investissement

* 0,50 % du montant l'encours de la garantie du crédit-bail.

2-1-6- Caisse de garantie des crédits d'investissement (CGCI)

Crée en 2004, par le décret exécutif n° 04-134 du 19 avril 2004, le CGCI à pour objectif de garantir aux banques et aux établissements de crédit, le remboursement d'emprunts bancaires contractés par les PME, au titre du financement d'investissement productifs de biens et services portant sur la création, l'extension et le renouvellement de l'équipement de l'entreprise, et ce, en cas d'incidents de remboursement.

La CGCI garantie les crédits d'investissement accordés aux PME répondant aux critères de définition donnée par la loi. Ces investissements doivent être productifs et porteur d'une valeur ajoutée. Les projets dont le montage financier bénéficie d'un dispositif d'appui et de soutien de l'Etat tels que les projets des secteurs de l'agriculture et de la pêche, ainsi que les activités commerciales, et les crédits à la consommation sont exclus de son champ d'intervention et ne sont pas garantis par ce dispositif.³⁴

SECTION 3 : Les PME et l'accès aux crédits bancaires

L'entreprise peut faire face à ses besoins de financement en faisant recours à deux principales sources de financement : elle peut utiliser ses ressources propres, mais aussi celles qui lui appartiennent pas (ressources externes), via le financement indirect (les crédits bancaire)

3-1- Les crédits bancaires

L'opération de crédit est l'activité principale au sein du milieu bancaire, même si son existence remonte à plus longtemps. La survie de cette activité depuis l'ère de Hammourabi, le témoignage de la place qu'elle a pu acquérir au sein de la société moderne, et de changement économiques, technologiques et sociales.

3-1-1- Définition de la banque

« La banque est une entreprise pas comme les autres qui fait profession habituelle de recevoir du public sous forme de dépôts ou autrement des fonds qu'elle emploie pour son propre compte en opérations de crédits ou en opérations financières. »³⁵.

La banque est un établissement privé ou public qui facilite les paiements des particuliers et

³⁴ HADJI AMEL, LEBIG MOHAMED BACHIR ; « les obstacles de financement des PME en Algérie » revue du 01/06/2021 p.490

³⁵ Bernard Yves et Jean- Claude Coli ; « dictionnaire économique et financier »,Seuil, Paris 1996 p.170

des entreprises, avance et reçoit des fonds et gère des moyens de paiements³⁶

Une banque est une institution financière qui fournit des services bancaires, soit notamment de dépôt, de crédit et paiement. Le terme de banque peut désigner de façon générale le secteur bancaire.

Les banques jouent un rôle essentiel dans la stabilité et le fonctionnement du système financier, et sont en général soumises à une importante surveillance prudentielle de la part de l'État.

Le concept de la banque varie. Donc, il convient de donner une définition juridique et économique.

➤ Définition juridique de la banque

L'article 114 de la loi algérienne N° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit définit les banques comme étant : « *Des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement les opérations décrites aux articles 110 à 113 de la présente loi* ». ³⁷

➤ Définition économique de la banque

Les banques sont des entreprises habilitées à recevoir des fonds du public (les dépôts), à collecter l'épargne, à fournir et à gérer les moyens de paiement (billets de banque, chèques, carte de paiement...), à accorder des prêts (opérations de crédit). Elles peuvent être également habilitées à réaliser des services d'investissement. Elles sont également appelées « **établissements bancaires** » ou « **établissements de crédit** »

Selon GOLVAN : « sont considérées comme banque les établissements qui font profession habituelle de recevoir du public, sous formes de dépôts ou autrement des fonds qu'ils emploient pour leur propre compte en opérations d'escompte, de crédit ou en opérations financières. Cette définition est essentiellement basée sur le commerce de l'argent, vision traditionnelle et techniques de l'activités bancaire ».

Economiquement parlant la banque a pour rôle de financer l'économie par ces deux modes d'interventions

³⁶ Dictionnaire Larousse ; P. 124

³⁷ La loi n°90-10 DU 14/04/1990 relative à la monnaie et le crédit.

- Elle se place comme intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiaire bancaire.

- Les offreurs et les demandeurs de capitaux entrent directement en relation en se présentant sur un marché de capitaux (marché financier, marché monétaire...etc.).

3-1-2- Organisation de la banque

La banque pour déposant privé ou entrepreneur est essentiellement prestataire de service, chaque déposant attend de sa banque un certain nombre de service. L'organisation d'une banque comprend cinq services :

✓ Le service portefeuille :

Il se charge du traitement des effets et chèques au moment de leur remise par le client en vue de les escompter ou de les encaisser et de leur présentation au débiteur pour recouvrement ainsi que la mobilisation des crédits.

✓ Le service caisse :

Ce service est principalement chargé de l'exécution des opérations ordonnées par sa propre clientèle ainsi que celle demandées par d'autres sièges de la banque. Les opérations sont réparties entre les différentes sections du service en fonction de leur nature ; ouverture de compte, versements, paiements, virement...etc.

✓ Le service de crédit

Il se charge d'engager en faveur des divers bénéficiaires du secteur public ou privé une partie des ressources collectées par la banque.

✓ Le service contrôle

Pour assurer une clarté dans les opérations effectuées et la bonne marche du fonctionnement bancaire, il faut qu'il ait une structure de contrôle. Cette dernière a pour tâche le contrôle et la coordination de toutes les opérations.

✓ Le service étranger

Il se charge d'effectuer des opérations vers l'étranger conformément à la réglementation des charges et du commerce extérieur. Ce service se charge de l'ouverture des comptes devises.

3-1-3-Le rôle de la Banque

La banque est avant tout un organisme financier ; elle joue le rôle d'intermédiaire entre les détenteurs et les demandeurs de capitaux. Elle reçoit les fonds que lui confient ceux qui en disposent ; si elle prête une partie de cet argent à ceux qui ont besoins. Elle a aussi un rôle dynamique dans la mesure où elle crée des capitaux .elle remplit donc un rôle de service

public. Elle joue un rôle clé dans le développement de l'entreprise.

En plus de la mission fondamentale de la banque qui consiste à pouvoir des capitaux, cette dernière se présente ainsi comme le partenaire et le conseiller de l'entreprise.

- La banque est partenaire de l'entreprise et en partage les succès et les échecs.
- La banque est conseillère de l'entreprise, cette fonction s'étend à plusieurs domaines (l'investissement, ...etc.).

3-1-4- Typologie des banques

3-1-4-1- La banque généraliste : c'est un établissement de crédit qui traite l'ensemble des opérations avec une clientèle diversifiée, elle est universelle et se caractérise par deux critères :

Présente sur tous les segments du marché, elle dispose d'un réseau de guichets lui permettant de collecter des ressources d'une façon domestique ou internationale, de la part des particuliers ou des entreprises, en utilisant tous les types de financement et de prestation de services.

3-1-4-2- La banque spécialiste : c'est un établissement de crédit qui se caractérise par sa présence sur un segment de marché, qui peut être un type de clientèle tels que les PME, particulier, fortunés... un produit (crédit au logement) ou un air géographique (banque locale) et qui selon le cas dispose d'un réseau de guichets ou pas.

3-1-4-3- La banque de dépôts : Banque à réseau, mais pas obligatoirement une banque généraliste. Certaines n'ont pas une activité internationale et d'autres sont installées sur un segment de clientèle limitée.

3-1-4-4- La banque d'affaire : La banque d'affaire accompli généralement deux activités complémentaires : la gestion pour son propres, à partir d'un portefeuille de participations de financement et de prestations de services de grandes entreprises industrielles et commerciales.

3-2- Définition de crédit

Le mot crédit est défini sur plusieurs angles. Le mot crédit vient du mot latin « CREDERE » qui veut dire confiance. Faire crédit c'est donc faire confiance ; c'est de donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat contre une promesse que le même bien ou un bien équivalent.

Juridiquement : le crédit est :

« Le crédit est tout acte par lequel un établissement habilité à cet effet, met ou promet de mettre temporairement et à titre onéreux, des fonds à la disposition d'une personne »

morale ou physique pour le compte de celle-ci un engagement par signature »³⁸.

Selon l'article 112 de la loi 90-10 du avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, le crédit est « *le crédit est tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou permet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne et prend dans l'intérêt de celle-ci l'engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilés aux crédits, les opérations de location assortie d'opération d'achats et notamment les crédits-bails* »³⁹

Pour les économistes, le crédit est une opération qui consiste pour un prêteur ou créancier à mettre à disposition d'un emprunteur ou débiteur, une certaine somme d'argent moyennant un engagement de remboursement à une date déterminée à l'avance.

➤ Définition des crédits bancaires

Il s'agit de la forme à la fois la plus évidente et la plus fréquente de crédit. Un agent économique (entreprise, ménage) sollicite un prêt auprès d'une banque ou, de manière plus globale, d'une institution financière. Le prêt est un contrat formel dont le fonctionnement et strictement encadré par la loi.

Une opération de crédit consiste pour un créancier à consentir un prêt à un débiteur. Le prêt peut être financier (prêt générant un plan de remboursement), lié à une opération commerciale ou encore correspondre à un simple délai pour effectuer un règlement. Dans tous ces cas, l'emprunteur s'engage à payer une somme convenue à une échéance déterminée (la maturité).

Le montant à régler peut correspondre au simple capital (crédit brut) ou bien, dans le cas des prêts financiers, majorité d'intérêts⁴⁰.

La rémunération de la banque repose sur sa marge d'intérêt, c'est-à-dire la différence entre son taux débiteur (taux moyen versé par la banque à sa clientèle d'épargnants)

Les crédits bancaires sont généralement classés en deux catégories :

- Le crédit à court terme (les crédits d'exploitation).
- Le crédit à moyen et long terme (les crédits d'investissements).

3-2-3- typologie des crédits bancaires

Le crédit bancaire est un élément essentiel pour le financement de l'entreprise

³⁸ La loi Algérienne du 19/08/1986 ; article 32

³⁹ Loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit, JORA 1990, n°112).

⁴⁰ Cécile Kharoubi et Philippe Thomas, analyse du risque de crédit banque et marché, édition RB, paris, 2016 PP.19-21

3-2-3-1- Les crédits bancaires à court terme

Concernent essentiellement les crédits de trésorerie et les solutions permettant de mobiliser de créances clients.

- Les crédits de trésorerie : ils permettent d'obtenir des ressources de trésorerie pour que l'entreprise puisse financer ses besoins à court terme (charges d'exploitation).

Constituent ainsi des crédits de trésorerie :

- Les découverts bancaires : correspondant à la possibilité pour une entreprise d'avoir un compte courant à la banque débiteur.
 - Les avances de trésorerie ou facilité de caisse : qui permettent à l'entreprise de bénéficier d'une avance de trésorerie sur une durée assez courte
- La mobilisation de créances clients : la solution de mobilisation des créances clients la plus connue est l'affacturage, mais il existe aussi l'escompte commercial et le financement dailly.
 - L'affacturage : est l'opération par laquelle un établissement spécialisé (le factor) prend en charge tout ou une partie de recouvrement des comptes clients d'une entreprise contre rémunération.
 - L'escompte commercial : permet à une entreprise de céder à sa banque des effets de commerce, et obtenir immédiatement la trésorerie relative à ses effets sans attendre la survenance des dates d'échéances.
 - Le financement dailly : il est semblable à l'escompte commercial sauf qu'il permet de céder à la banque tous les moyens de règlement existants, dès lors que les factures correspondantes sont émises.

3-2-3-2- Les crédits bancaires à moyen terme

Crédit accordées sur une durée allant de deux (02) à sept (07) ans. il est essentiellement accordées pour l'acquisition de biens d'équipement amortissable entre huit et dix ans.

Ce type de crédit permet de financer non seulement le matériel et l'outillage, mais aussi certaines constructions de faible coût dont ont besoin les sociétés industrielles.

En Algérie se sont les banques de dépôts qui octroient les CMT. Elles le font sur des ressources constituées en grande partie de dépôts à vue. On distingue :

- Le CMT réescomptable : pour le financement des opérations de crédit de longue durée avec des dépôts essentiellement à court terme, il faut résoudre un double problème : celui de donner aux banques de dépôts la possibilité de réescompter leurs CMT auprès de la BA tout en évitant que ce type de crédit n'entraîne un recours très systématique aux ressources de l'institut d'émission et ne pèse donc exagérément sur la monnaie.
- Le CMT mobilisable : ce type de crédit devrait logiquement se substituer au CMT réescomptable. Pour récupérer la trésorerie engagée dans une opération de CMT, la banque pourrait mobiliser sa créance sur le marché monétaire.
- Le CMT direct : le CMT est directe lorsqu'il est nourri par la banque sur sa propre trésorerie. Les billets à ordre créés en représentation d'un tel crédit deviennent des reconnaissances de dettes et nom des instruments de réescompte ou de mobilisation.

3-2-3-3- les crédits bancaires à long terme

La durée du CLT dépasse les sept (07) ans, il finance des mobilisations lourdes, notamment les constructions.

Les CLT se distribuent généralement sous formes de prêts mis intégralement à la disposition des emprunteurs par des établissements spécialisés ; banque d'affaires.....etc. Le long terme est financé essentiellement sur des ressources d'emprunt, provenant notamment d'émissions obligataires.

Les crédits bancaires à long terme prennent essentiellement deux formes :

- Le crédit-bail (mobilier ou immobilier)

- Le crédit-bail mobilier (leasing): Opération par laquelle une société de crédit-bail (banque généralement) achète à un fournisseur, un bien d'équipement ou un matériel d'outillage, pour le donner en location à un client, l'utilisateur, qui à l'issue d'une période fixée à l'avance⁴¹.
- Le crédit-bail immobilier : De par sa nature de longue durée, le crédit-bail immobilier présente, outre des caractéristiques générales communes, des caractéristiques particulières, une vente à un prix déterminé au bout d'un certain temps. Cette période d'une durée de douze à vingt-cinq ans doit être telle que les

⁴¹ K.CHAHRIT. « Techniques et pratiques bancaires, financières et boursières », ED. Grande Alger livres, Alger, 2003, P.149

- loyers permettent la récupération de la rémunération du capital. Les loyers et valeur de rachat sont généralement indexés.

3-2-4- Le rôle du crédit

Aucune économie ne peut nier le rôle de crédit en matière de facilitation des échanges, stimulation de la production, d'amplification du développement et enfin, son rôle d'instrument de création monétaire⁴².

Le crédit permet les échanges, c'est une ancienne fonction des banques d'assurer aux entreprises, une continuité dans le processus de production et de commercialisation. Le pouvoir d'achat ou d'échange aux entreprises trouve son origine, par le recours de ces dernier, à la banque afin d'anticiper leurs recettes.

Le deuxième rôle du crédit réside dans son pouvoir de stimulateur de la production. Le recours au crédit permet à l'entreprise d'acquérir une nouvelle technologie, lui permettre d'accroître la qualité et la quantité de production.

Le crédit permet d'amplifier le développement. La théorie bancaire à évoquer le rôle de multiplicateur du crédit qui s'explique sur les effets d'un prêt pour l'achat d'un bien consommation ou de production. Ces effets ne se manifestent pas uniquement chez l'agent économique bénéficiaire de l'opération mais, ils s'étendent indirectement à d'autres agents.

3-3- Les problèmes d'accès au financement bancaire par les PME en Algérie

Le principal élément contraignant le développement des PME en Algérie est l'accès au financement. Elles rencontrent de grandes difficultés pour disposer de services financiers appropriés et adéquats⁴³.

- **1 ère contrainte** : d'ordre externe liée à la nature et aux caractéristiques des banques :
 - Les banques évitent de prendre des risques excessifs en matière de distribution de fonds. Cette préoccupation s'accroît bien entendu quand il s'agit de PME. Pour se prémunir contre ce risque supposé élever, les banques exigent des garanties réelles que la quasi-totalité de ces PME est dans l'incapacité d'offrir. Ce qui représente une pression psychologique sur l'entreprise et les exclut tout naturellement des financements bancaires.
 - L'appui des banques est inadéquat aux besoins de financement des PME. Les procédures d'octroi de crédit sont lourdes et non adaptées aux nouvelles données économiques (les banques n'ayant pas encore

⁴² Farouk BOUYAKOUB, « l'entreprise et le financement bancaire » ; ed Casbah, Alger p 17

⁴³ HADJI AMEL, LEBIG MOHAMED BACHIR ; « les obstacles de financement des PME en Algérie » revue du 01/06/2021 p.486

achevé leurs transformations aux nouvelles exigences du marché libre).

- Le coût du crédit est élevé. Les garanties exigées par les banquiers sont excessives et les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations sont trop longs.
- L'inefficacité de la réglementation des changes. Elle est inadaptée aux échanges de services.
- L'absence de la notion de la prise de risque partagée chez les institutions de financement.
- Un système de fiscalité ordinaire lourd, qui n'a pas une vision stratégique de développement ni une parafiscalité qui encourage l'emploi.

➤ **2ème contrainte** : d'ordre interne relatif à la structure financière de ces entreprises

Les problèmes sont également enracinés dans les entreprises elles-mêmes, l'insuffisance d'informations financières, la structure financière déséquilibrée, l'organisation centralisée et personnalisée, le manque de transparence, ainsi que le manque de fiabilité des documents comptables que les entreprises présentent aux banques. Il s'agit là d'un problème d'asymétrie de l'information et de la conception de facteur risque entre le banquier et l'entrepreneur.

- A l'inverse des grandes entreprises qui sont mieux équipées pour surmonter le problème d'asymétrie de l'information par le biais d'une sureté, les PME se trouvent souvent être sous capitalisées, et donc ne détiennent généralement pas de suretés suffisantes à offrir à leur banquier.

3-4- Les risques relatifs aux crédits bancaires

Le risque de crédit est la menace potentielle résultant de l'acceptation par le banquier d'aider son client financièrement. Cette menace pourra donc prendre plusieurs formes auxquelles correspond un certain nombre de risque sur tous les niveaux de vie du crédit.

3-4-1- définition de risque de crédit

Le risque de crédit signifie une existence d'un volume anormalement élevé de créances impayées, ce qui a une incidence sur la liquidité de la banque. « *Le risque de crédit peut être défini par la perte potentielle supportée par un agent économique suite à une modification de la qualité de crédit, de l'une de ses contres parties ou d'un portefeuille de contrepartie sur un horizon donné* »⁴⁴

« *Le risque correspond à l'occurrence d'un fait imprévisible, ou à tout événement, susceptible d'affecter les nombres, le patrimoine, l'activité de l'entreprise et de modifier son patrimoine et ses résultats,* »⁴⁵

⁴⁴ Didier MARTEAUX et David DEHACHE. « Les produits dérivés de crédit », ESKA, Paris 2001 P. 15

⁴⁵ Cohen. E. « Dictionnaire de gestion », Ed la découverte, Paris 1997

Le risque de crédit est le risque de ne pas pouvoir récupérer la totalité des concours consentis à des clients, des entreprises ou autres, et se traduit pour un créancier par la défaillance partielle ou totale de son débiteur. Ce risque peut être considéré comme réalisé lorsque toutes les voies de recours contre le débiteur ait été épuisé.

De cette définition découle deux éléments essentiels qui caractérisent le risque sur le terrain bancaire :

- ✓ Le caractère aléatoire et imprévisible (qui est à l'origine du risque)
- ✓ L'enjeu lié aux résultats et pertes futures de la banque (conséquences finale).

3-4-2- Typologie de risque

Le risque est une notion inséparable du crédit, et sa réalisation fait perdre à la banque tout ou une partie de l'actif qu'elle détient sur son client défaillant. De ce fait le banquier est confronté dans chaque opération de crédit à deux types de risques :

3-4-2-1- Risques liés à l'entreprise

➤ risque de non remboursement

Les banques subissent un risque de non remboursement des crédits aux entreprises. Ce risque peut être réduit lors des deux phases du crédit : lors de l'octroi, par une analyse du risque de défaillance et la rédaction de contrats incitatifs, et en cours de vie, par un suivi actif du crédit⁴⁶.

Le risque de non remboursement est : « le risque de voir un client ne pas respecter son engagement financier, à savoir dans la plupart des cas, un remboursement de prêt. »⁴⁷

Ce risque apparaît quand le client, en raison d'une dégradation de sa situation financière ou par mauvaise foi n'est plus en mesure, ou refuse le remboursement des crédits qui lui ont été accordés.

Les origines du risque de non remboursement peuvent être liées à la qualité de la clientèle de l'emprunteur (risque particulier), à la conjoncture du marché ou de la branche d'activité dans laquelle opère l'entreprise (risque sectoriel) ou à un ensemble de données macro-économiques défavorables (risque général).

Le risque de non remboursement résulte de plusieurs facteurs :

- Le risque particulier : fait référence aux menaces ou incertitudes qui peuvent affecter spécifiquement l'entreprise ; ce risque lié à des facteurs internes ou spécifiques à l'entreprise. Ce risque comporte plusieurs types :

⁴⁶ ROUGES VERONIQUE « gestion de risque de non-remboursement des crédits aux entreprises » Univ paris dauphine (paris IX) , mai 2003 / revue de littérature

⁴⁷ C.GOURIEROUX, A.TIOMO, « risque de crédit : une approche avancée », paris, 2007, p11.

A- Le risque financier : inclus des problèmes de liquidité, des fluctuations des taux d'intérêt ou des variations de taux de change qui peuvent impacter les résultats financiers.

B- Le risque opérationnel : lié aux processus internes de l'entreprise incluant la défaillance du système, les erreurs humaines, ou les interruptions de service.

C- Le risque de marché : cela concerne la concurrence, le changement des préférences des consommateurs, ou l'évolution des conditions économiques qui peuvent affecter la position de l'entreprise sur le marché.

D- Le risque juridique et réglementaire : les entreprises doivent naviguer dans un environnement légal complexe et peuvent être exposées à des litiges ou à des sanctions en cas de non-conformité

E- Le risque technologique : l'évolution rapide de la technologie peut être rendre certains produits ou service obsolète, et les entreprises doivent s'adapter pour rester compétitives.

- Le risque professionnel : Ce risque est lié aux difficultés du secteur économique auquel appartient le débiteur. Etant lié à la conjoncture économique du marché et au secteur d'activité de l'entreprise, ce risque peut survenir lors d'une révolution technologique, qui viendrait concurrencer tant le prix que la qualité du produit fabriqué par l'entreprise.
- Le risque général : Le risque général est lié à la situation économique globale qui pèse sur les emprunteurs. Il est lié à la conjoncture politico-économique du pays et aux événements imprévisibles tels que les guerres civiles, les catastrophes naturelles, les crises économiques....etc.

Ce risque comporte à son tour plusieurs risques :

a- Le risque pays : Le risque pays résulte dans le cas où l'insolvabilité du débiteur est due à sa localisation géographique.

b- Le risque politique : Ce risque réside dans le cas de guerres, de révolutions, de guerres civiles, détruisant les entreprises et ainsi provoquant la non solvabilité des emprunteurs.

c- Le risque économique : Il est caractérisé par l'existence des crises économiques et monétaires empêchant le transfert de fonds de la part des emprunteurs vers leurs créanciers

3-4-2-2- Les risques liés à la banque

A- Le risque d'immobilisation

Même si le banquier est remboursé en bonne date, et à plus forte raison s'il doit accepter un report d'échéance, il court un risque d'immobiliser son actif, se mettant ainsi dans l'impossibilité de rembourser ses propres créanciers au moment où ils le désirent (dépôt à vue) ou à l'échéance du terme

(dépôt à terme). Le risque d'immobilisation consiste pour le banquier de se trouver dans l'obligation de faire face aux retraits utilisés pour consentir ce crédit.

B- Le risque de taux d'intérêt

C'est le risque qui fait courir, porteur d'une créance ou un emprunteur à taux fixe ou à taux variable, l'évolution de taux d'intérêt entre la date de contraction d'un engagement (prêteur ou emprunteur) Et la date du règlement de la dette. Le risque de taux d'intérêt implique fréquemment un risque moins-value temporaire ou définitif en capital.

C- le risque de change

Il est à la variation du cours d'une devise par rapport à une autre monnaie de référence. Dans les opérations de financement du commerce extérieur, notamment les importations, le risque de change, supporté par le client, contraint souvent ce dernier à demander un CMT consolidation pour le remboursement de la perte de change.

D- Le risque d'insolvabilité

Appelé également risque commercial ou risque de non-paiement, c'est quand la banque correspondante règle le vendeur et que celle-ci ne soit pas remboursée par le donneur d'ordre dans l'échéance prévue. La banque de l'importateur est toujours face à ce genre de risque sauf si elle a pris la préoccupation de bloquer les fonds à l'avance.

E- Le risque de liquidité

Il correspond à l'incapacité que peut avoir, soit un marché, à absorber des volumes de transactions étoffés sans impact significatif sur le cours de l'actif, ou soit un agent économique, à faire face à ses engagements immédiats. Pour une banque, le risque de liquidité consiste à ne plus pouvoir assumer des retraits importants de dépôts à court terme. Le risque de liquidité peut provenir d'une impossibilité de refinancement pour une banque alors que, parallèlement, elle aura réalisé une forte transformation de ses dépôts à court terme en prêts à long terme⁴⁸.

3-4-3- Les moyens de prévention du risque de crédit

« L'alpiniste qui gravait un sommet sait qu'il prend des risques, mais précisément s'entoure dans la réalisation de son ascension, de toutes les précautions utiles pour parer à la survenance de ces risques »⁴⁹

⁴⁸ Olivier Hassid, "la gestion des risques", éd Dunod, Paris, 2005, P. 180.

⁴⁹ MICHEL MATIEU ; « l'exploitation bancaire et le risque de crédit » ; ed : revue banque éditeur 1995

Afin de prévenir contre ces risques ou au moins les minimiser et de pouvoir les gérer s'ils surgissent, la banque s'entoure d'un ensemble de techniques de mécanismes de prévention.

3-4-3-1-Application et respects des règles prudentielles

Les règles prudentielles sont des normes de gestion imposées par la banque d'Algérie aux banques et aux établissements financiers.

L'instauration de ces règles vient dans le but de renforcer la structure financière des établissements de crédit, de surveiller l'évolution des risques des banques et de protéger les déposants.

Il faut signaler que ces normes s'inspirent de normes universelles, à l'origine établie par les institutions financières internationales.

Il s'agit de ratio de couverture de risque é « Ratio de COOK » et le ratio de division de risque.

❖ Ratio de COOK⁵⁰

$$\text{Ratio de COOK} = \frac{\text{MONTANT DE FP}}{\text{MONATANT DE RISQUE ENCOURUS SPONDERES}}$$

Le ratio de COOK mesure le degré de prise en charge des risques encourue par le fond propre de la banque, il doit en aucun cas dépasser 8%.

Le non- respect de ce ratio entraine les banques et les établissements financiers à constituer des réserves obligatoires dans le compte bloqué au niveau de la banque d'Algérie.

❖ Ratio de division de risque

Afin d'éviter une concentration des risques sur un même client ou un groupe de client, la réglementation prudentielle en vigueur à limité l'intervention des banques et établissements financiers en mettant à leurs charges les obligations suivantes :

- Les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent excéder 25% de fond propre de la banque.
- Le montant total de risque encourus des bénéficiaires ayant dépassé 15% de fond propre de la banque ne doit en aucun cas excéder dix (10) fois le montant propre.

❖ Le ratio de liquidité

⁵⁰ Ratio élaboré en 1988 et porte le nom du sous- gouverneur de la banque d'Angleterre (COOK)

Ce ratio mesure le degré de couverture des exigibilités ayant plus d'un mois à courir par les liquidités collectées ayant plus d'un mois à courir. Il se calcule de la manière suivante :

$$\text{Ratio de liquidité} = \frac{\text{liquidité ayant plus d'un mois à courir}}{\text{exigibilité ayant plus d'un mois à courir}}$$

Ce ratio doit être supérieur à 100 %

3-4-3-2-La mise en place des procédures internes

Des procédures internes peuvent être mises en application par chaque banque afin de pouvoir se prémunir contre les risques de crédit ; parmi ces procédures, on peut citer :

- La diversification des mesures, selon les cas où les secteurs.
- La mise en place d'un système propre de contrôle et de suivi des utilisations de crédit.
- La création d'un comité de crédit au niveau de chaque structure de la banque et l'attribution d'une délégation de crédit.

3-4-3-3- Le recueil des garanties

Lorsqu'une banque veut diminuer les risques de crédit, elle exige des garanties qui peuvent être soit (Cautionnement ou Aval) ou bien réelles (Nantissement ou Hypothèque...)

3-5- Les garanties bancaires

C'est dans la mesure du financement des opérations des entreprises, et des particuliers aussi qu'ils sont amenés à prendre des garanties pour sûreté des crédits qu'ils octroient. Quelle que soit la rigueur et la pertinence de l'étude menée, le banquier ne pourra jamais éliminer tous les risques liés à son engagement. A cet effet, le recours aux garanties bancaires s'impose. Elles sont divisées selon l'optique juridique en deux (2) groupes : Les garanties réelles et les garanties personnelles.

3-5-1- Les garanties réelles

Les sûretés réelles permettent de réserver un ou plusieurs biens de débiteur à la garantie de l'emprunt contracté auprès de la banque prêteuse, en faisant naître au profit de cette dernière une cause dite « cause de légitime préférence » ; nous distinguons :

3-5-1-1- L'hypothèque

Le contrat d'hypothèque est défini par l'article 882 du code civil comme étant : « le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser, par référence aux créanciers inférieurs

en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe.... »⁵¹

L'hypothèque peut être constituée en vertu d'un authentique (hypothèque conventionnelle), d'un jugement (hypothèque judiciaire) ou de la loi (hypothèque légale).

A- L'hypothèque conventionnelle

L'hypothèque est dite conventionnelle lorsqu'elle résulte d'une convention (contrat) et offre des facilités particulières ; tant pour le débiteur qui n'est pas dessaisi de son immeuble dont il conserve l'usage.

B - L'hypothèque judiciaire

Elle découle d'une décision de la, obtenue par la banque ayant entrepris des poursuites contre le débiteur, afin de pouvoir prendre une inscription d'hypothèque sur l'immeuble.

- Le nantissement

Selon l'article 948 du code civil « le nantissement est un contrat, par lequel, une personne s'oblige pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou une autre personne choisie par les parties. Un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographiques et aux créanciers inférieurs au rang »⁵²

Le nantissement peut être constitué pour garantir une créance conditionnelle, future, éventuelle, un crédit ouvert ou l'ouverture d'un compte courant, à condition que le montant de la créance garantie ou le maximum qu'elle pourrait atteindre soit déterminé par l'acte consécutif.

Le nantissement est, sauf disposition légale contraire, inséparable de la créance qu'il garantit. Il en dépend quant à sa validité et à son extinction.

C- L'hypothèque légale

L'article 179 de la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et le crédit : stipule « il est institué une hypothèque légale sur les biens immobiliers du débiteur au profit des banques et établissements financiers en garantie de recouvrement de leurs créances et des engagements

⁵¹ L'article 882 du code civil

⁵² L'article 948 du code civil

consentis envers eux »⁵³

3-5-2-Les garanties personnelles

Elles se définissent comme l'engagement pris par une personnalité physique ou morale de satisfaire une obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui – même

Les garanties personnelles se réalisent sous la forme juridique du cautionnement et de l'aval, ce dernier n'étant qu'une forme particulière du cautionnement instituée par la législation des effets de commerce.

3-5-2-1- Le cautionnement

Les obligations de la caution sont limitées à celle du débiteur principal. La caution peut être actionnée en paiement dès que le débiteur principal ne satisfait pas son engagement.

Le cautionnement peut être simple ou solitaire.

A- Le cautionnement simple

Il implique l'obligation pour le créancier de poursuivre le débiteur principal avant de se retourner contre la caution. En d'autre terme, le cautionnement simple dispose des bénéfices de discussion et de division.

- bénéfice de discussion : la caution peut imposer au créancier d'exercer prioritairement ses recours contre le débiteur principal, de saisir ces biens et de les vendre. Elle n'intervient alors qu'on cas d'insuffisance du produit de vente.

- bénéfice de division : ce bénéfice suppose l'engagement de plusieurs cautions à une même dette. En invoquant ce bénéfice, la caution demandera à ne payer que sa part dans la dette.

B- Le cautionnement solidaire

Il implique la renonciation de la caution aux bénéfices de discussion et de division avec extension de la solidarité aux héritiers de la caution. Les banques pratiquent exclusivement le cautionnement solidaire. L'analyse de la surface patrimoniale et financière de la caution doit être faite avec le plus grand soin et en prenant notamment en considération le régime matrimoniale de la caution et de son conjoint.

3-5-2-2- L'Aval

Conformément à l'article 409 du code de commerce : « l'aval est l'engagement d'une personne à payer tout ou une partie d'une créance, généralement un effet de commerce »⁵⁴

⁵³ L'article 179 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

⁵⁴ L'article 409 du code de commerce

L'aval est une garantie de paiement fournie par un tiers ou par un signataire d'un effet de commerce (lettre de change, cheque), qui s'engage à en payer le montant en totalité ou en partie de son échéance, en cas de défaillance du débiteur principal dont il est garanti.

L'engagement du donneur d'aval est identique à celui d'un solidaire. Celui qui fournit cette garantie porte le nom « donneur d'aval », « avaliste ».

3-6- Les difficultés liées au développement des PME en Algérie

Le contexte de développement des PME en Algérie est conditionné par un certain nombre de difficultés spécifiques à l'économie algérienne. Le secteur des PME en Algérie souffre de plusieurs problèmes qui nécessite une attention particulière afin d'optimiser la contribution de ce secteur à l'activité économique.

Ces obstacles qui freinent le développement des PME ne sont pas forcément appréhendés dans le même ordre par tous les dirigeants et propriétaires, et se différencient selon la nature des activités⁵⁵.

Les principales difficultés liées au développement des PME algérienne sont :

3-6-1- les difficultés liées au financement

Le problème de financement constitue la principale contrainte de développement des PME en Algérie généralement, la faiblesse relative aux fonds propre à pousser ces dernières à dépendre traditionnellement des financements bancaires, des financements qui ne sont pas facilement obtenus.

Les problèmes fondamentaux auxquels sont confrontées les PME dans le domaine de la finance sont les suivants :

- Conditions d'obtention d'un prêt auprès des institutions bancaires pour couvrir leurs besoins de financement.
- Le mode d'organisation bancaire, qui se caractérise par la centralisation de la décision d'octroi de crédit.
- Les délais de traitement des demandes de financement des projets d'investissement jugés long selon leur cout élevé également.

3-6-2- Les contraintes relatives au marché de travail

Le marché de travail en Algérie est un marché comme un autre ; son équilibre est obtenu

⁵⁵ Karim SI Lekhel, Youcef korichi, ALI GABOUSSA : « Les PME en Algérie ; état des lieux, contraintes et perspective » ; revue performance des entreprises Algérienne n° 04/2013 P.39

par égalité de l'offre et la demande. Les principales contraintes relatives au marché du travail son :

- Le manque accru des experts en management, des gestionnaires, des techniciens qualifiés
- L'existence de fortes contraintes dans la gestion des ressources humaines (la gestion des contrats, des procédures et du cout de licenciement.....).
- L'inexistence d'institut de formation spécialisées et la faiblesse de la qualité des programmes assurés.
- L'inadaptation des formations des employés avec les besoins réels des entreprises et en matière des techniques modernes de management, gestion et de marketing.
- Difficultés de la pratique des langues étrangères chez la plupart des nouveaux diplômés.

3-6-3- Autres contraintes

D'autres chercheurs recensent d'autres difficultés telle que ⁵⁶:

- Les problèmes d'agences entre les propriétaires réels de l'entreprise et ses dirigeants.
- Restrictions liées aux propriétaires du projet lui-même, telles que ne pas acquérir suffisamment d'expérience et de niveau pour gérer le projet en plus du manque d'entreprenariat individuel.
- Les difficultés liées aux taxes et redevances qui empêchent la réalisation de profit important.
- Difficultés liées à l'immobilier.
- La compétition à l'informel.
- Les incertitudes sur la politique économique.
- L'accès aux devises.

Ces défis exigent des efforts concertés de la part des autorités, des institutions financières et des acteurs privés pour créer un environnement favorable au développement des PME en Algérie.

Conclusion du 2^{ème} chapitre

Nous avons vu dans ce chapitre que les petites et moyennes entreprises ont confirmé leur importance au sein de l'économie algérienne par leur contribution à l'emploi, à la création de valeur ajoutée, la formation du PIB et contribuent à la diversification économique en

⁵⁶ Karim SI Lekhel, Youcef korichi, ALI GABOUSSA : « Les PME en Algérie ; état des lieux, contraintes et perspective » ; revue performance des entreprises Algérienne n° 04/2013 P.39

réduisant la dépendance vis-à-vis des ressources pétrolières. En favorisant l'innovation. Les PME participent à la création d'une économie plus dynamique et résiliente.

Ces PME sont pour la majorité des entreprises privées créées à l'aide des différents organismes d'aide et de garantie des crédits de celles-ci, ces organismes jouent un rôle crucial dans le développement et la pérennité des PME, en l'aidant à surmonter divers obstacles liés à la création et la gestion d'entreprises.

Cependant, malgré leur importance, les PME en Algérie font face à divers défis, notamment l'accès au financement, les lourdeurs administratives et la nécessité d'améliorer les compétences des entrepreneurs. Pour maximiser leur impact, il est essentiel que le gouvernement et les acteurs privés mettent en place des politiques favorables, notamment en facilitant l'accès au crédit, en offrant des formations et en simplifiant les démarches administratives.

Introduction

Toute demande de crédit bancaire doit faire l'objet d'un montage d'un dossier de crédit adapté au type de concours sollicité qui peut être à court terme ou à long terme.

Cette étude d'une demande de crédit représente une tâche très importante du fait qu'il s'agit de base de l'analyse, donc de la prise de décision finale.

Cette dernière donne l'importance pour procéder la construction du dossier jusqu'à la fin de décision finale en passant par l'étude de tous les éléments et informations qui permettent l'évaluation de l'entreprise et des risques qui sollicitant le financement.

En effet, cette étude sursoie selon l'importance du crédit demandé.

A travers ce contexte que s'inscrit notre travail. Nous allons opter pour étudier un dossier de demande d'un crédit d'exploitation (R'FIG) d'une entreprise auprès de la banque BADR « siège 585 bouzeguene »Tizi-Ouzou

Ce dossier est un ensemble de documents permettant au banquier de s'entourer d'informations nécessaires à l'évaluation et l'appréciation des risques probables.

Le présent chapitre est réparti en trois sections. La première portera sur présentation de la banque de l'Agriculture et du Développement Rural « BADR » et la deuxième section présentation de groupe régionale d'exploitation et l'organisme d'accueil. Ensuite dans la troisième, nous allons présenter le processus de traitement de dossier d'exploitation R'FIG.

Section 1 : Présentation de la banque de l'Agriculture et du Développement Rural « BADR ».

Dans la présente section nous allons présenterons la banque BADR et l'ensemble de ses opérations.

1-1 -Présentation de la banque de l'Agriculture et du Développement Rural « BADR ».⁵⁷

La banque de l'agriculture et de développement rural est une institution financière nationale créée par décret N°82-106 le 13 mars 1982 sous la forme juridique de société par actions au capital social de 2.200.000.000 DA chargé de fournir aux entreprises publiques économiques conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion de moyen de paiement mis à leur disposition, et ce, dans le respect de secret bancaire. En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant

⁵⁷ <http://www.badrbanque.dz> (Consulté le 20/06/2024)

les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle, les moyens de paiement et de gestion.

Depuis 1999, le capital social de la BADR a augmenté et atteint le seuil de 330.000.000.000 Dinars.

Il faut savoir que la BADR dispose de plusieurs filiales qui activant dans plusieurs domaines tels que, la formation bancaire, la garantie du crédit immobilier, l'automatisation des transactions interbancaires, des instruments techniques d'accompagnement, du programme de développement et de modernisation des banques et le financement des prêts aux logements consentis par les intermédiaires financiers agréés.

A ce titre, parmi les filières de la BADR, il y a lieu de retenir notamment :

El Djazair Istithmar, la Société de placement des valeurs Mobilières (SPDM), la Société de crédit-bail, EL Djazair Adjar, la banque Al Baraka, Algérie Clearing, la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV), la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et Monétique (SATIM), la Banque du Maghreb Arabe pour l'Investissement et le Commerce (BAMIC), l'Entreprise des Services et équipement de Sécurité (ESES), le Fond de caution Mutuelle de Garanties des Microcrédits, la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garanties des Exportations (CAGEX), la Société d'Assurance de Prévoyance et Santé (SAPS), l'Institut de Formation Bancaire (IFB), l'Institut Algérien des Hautes Etudes Financières (IAHEF), le Fonds de Cautions Mutuelle de Garanties des Chômeurs, le Fonds de Cautions Mutuelles de Garanties des Risques de crédits de Jeunes Promoteurs, la Caisse de Garantie du Crédit à l'Investissement (CGCI), la Société Algérienne de Leasing Mobilier « S A L E M », la Société de Refinancement Hypothécaire (SRH), le Centre de Pré compensation interbancaire (CPI), la Société de Garantie Crédit Immobilier (SGCI), l'Algérienne du Papier (ALPAP), AGRI SUD, le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) EX (SGDB), la Société d'Investissement Hôtelier (SIH) et enfin le Programme de Financement du Commerce Inter Arabe (PFCIA) en USD.

1-2- Les étapes d'évolution de la BADR

La BADR est classée par le « BANKERS ALMANACH » (édition 2001) première banque au niveau national, 13ème au niveau africain et 668ème au niveau mondial sur environ 4100 banques classées. Etablissement à vocation agricole à sa création, la BADR est devenue, au fil du temps, et notamment depuis la promulgation de la loi 90/10 relative à la

monnaie et au crédit, une banque universelle qui intervient dans le financement de tous les secteurs d'activités. Les trois grandes étapes qui caractérisent l'évolution de la BADR sont :

- **De 1982-1990** : au cours de ces huit années, la BADR a eu pour objectif, d'asseoir sa présence dans le monde rural en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole. Elle a acquis une notoriété et une expérience certaine dans le financement de l'agro-alimentaire et de l'industrie mécanique agricole. Cette spécialisation s'inscrivait, alors dans un contexte d'économie planifiée où chaque banque publique avait son champ d'intervention.
- **De 1991-1999** : la loi 90/10 ayant mis un terme à la spécialisation des banques, la BADR a élargi son champ d'intervention vers les autres secteurs d'activités, et notamment, vers les PME/PMI, tout en restant un partenaire privilégié du secteur agricole. Sur le plan technique, cette étape a été celle de l'introduction des technologies informatiques à savoir :
 - mise en place du système SWIFT pour l'exécution des opérations de commerce international.
 - introduction du nouveau plan des comptes au niveau des agences.
 - achèvement de l'information de l'ensemble des opérations bancaires au niveau du réseau.
 - mise en service de la carte de paiement et de retrait BADR.
 - introduction de télétraitement (traitement et réalisation d'opération bancaires à distance et en temps réel)
 - mise en service de la carte de retrait interbancaire.
- **De 2000 - 2002** : Cette étape se caractérise par une nécessaire implication des banques publiques dans la relance des investissements productifs et la mise en adéquation de leurs activités et du niveau de leurs prestations avec les principes de l'économie de marché. En matière d'intervention dans le financement de l'économie, la BADR a considérablement augmenté le volume des crédits consentis aux PME /PMI du secteur privé, toutes branches confondues, tout en accroissant son aide au monde agricole et para-agricole. Afin de se mettre au diapason des profondes mutations économiques et sociales et répondre aux attentes de la clientèle, la BADR a mis en place un programme d'actions quinquennal en 2002 à Avril 2002 axé principalement sur la modernisation de la banque, l'amélioration des prestations et

l'assainissement comptable et financière. Ce programme a engendré à ce jour les réalisations suivantes :

2000 : Etablissement d'un diagnostic exhaustif des forces et faiblesses de la BADR et élaboration d'un plan de mise à niveau de l'institution par rapport aux normes internationales. Généralement du système réseau local avec réorganisation du progiciel SYBU en client-serveur.

2001 : Refonte et raccourcissement des perdures de traitement, d'acheminement et de sanction des dossiers des crédits. Les délais varient, aujourd'hui, entre 20 et 90 jours, qu'il s'agisse d'un dossier d'exploitation, d'investissement, ou encore de son niveau de sanction (Agence, Succursale, direction générale). Concrétisation du concept de « banque assise » avec « services personnalisables » (agence Amirouche, chéraga...)

2001 : Introduction du nouveau plan des comptes au niveau de la comptabilité centrale.

2001 : Généralisation du réseau MEGA PAC à travers nos agences et structures centrales.

2001 : Mise en place d'une application relative à la dématérialisation des moyens de paiement et au transport d'images d'appoints.

2002 : Généralisation de la norme « banque assise » avec « service personnalisé » aux agences principales du territoire national.

1-3-Le rôle économique de la BADR banque

Le rôle fondamentale de la banque consiste à collecter les capitaux disponible pour son propre compte et les employés sous sa responsabilité dans le cadre de ses opérations, à charger de les restituer à leurs propriété sur leur demande. C'est-à-dire : la collecte des fonds, la distribution des crédits et les opérations financières.

1-4- Les missions et objectifs de la BADR banque

➤ Les missions de la BADR

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales. Ses principales missions sont :

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie
- L'ouverture de comptes à toute personne faisant la demande
- La réception des dépôts à vue et à terme
- La participation à la collecte de l'épargne
- La contribution au développement du secteur agricole

- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agroindustrielles et artisanales.

- Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées

➤ **Les objectifs de la BADR**

- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles.

- La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devises.

- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant.

- L'extension et le redéploiement de son réseau.

- La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins.

- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement.

- Le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing, et l'insertion d'une nouvelle gamme de produits

SECTION 2 : présentation de l'organisme d'accueil

2-1- Présentation de Groupement Régionaux d'Exploitation « GRE 015 »

Le GRE a pour mission de développer la collecte des ressources, la distribution des crédits et la promotion des produits et services mis à la disposition de la clientèle. Il est dirigé par un Sous-directeur qui est responsable de :

- la disponibilité et de la mise en application au sein de sa sous-direction et des agences rattachées, pour la partie liée à sa fonction, de l'ensemble des procédures en vigueur à la banque ;

- la coordination et l'évaluation de l'activité relevant de son domaine ;

- la mise en œuvre du plan marketing de la banque et la conduite de l'exécution des plans d'actions commerciales ;

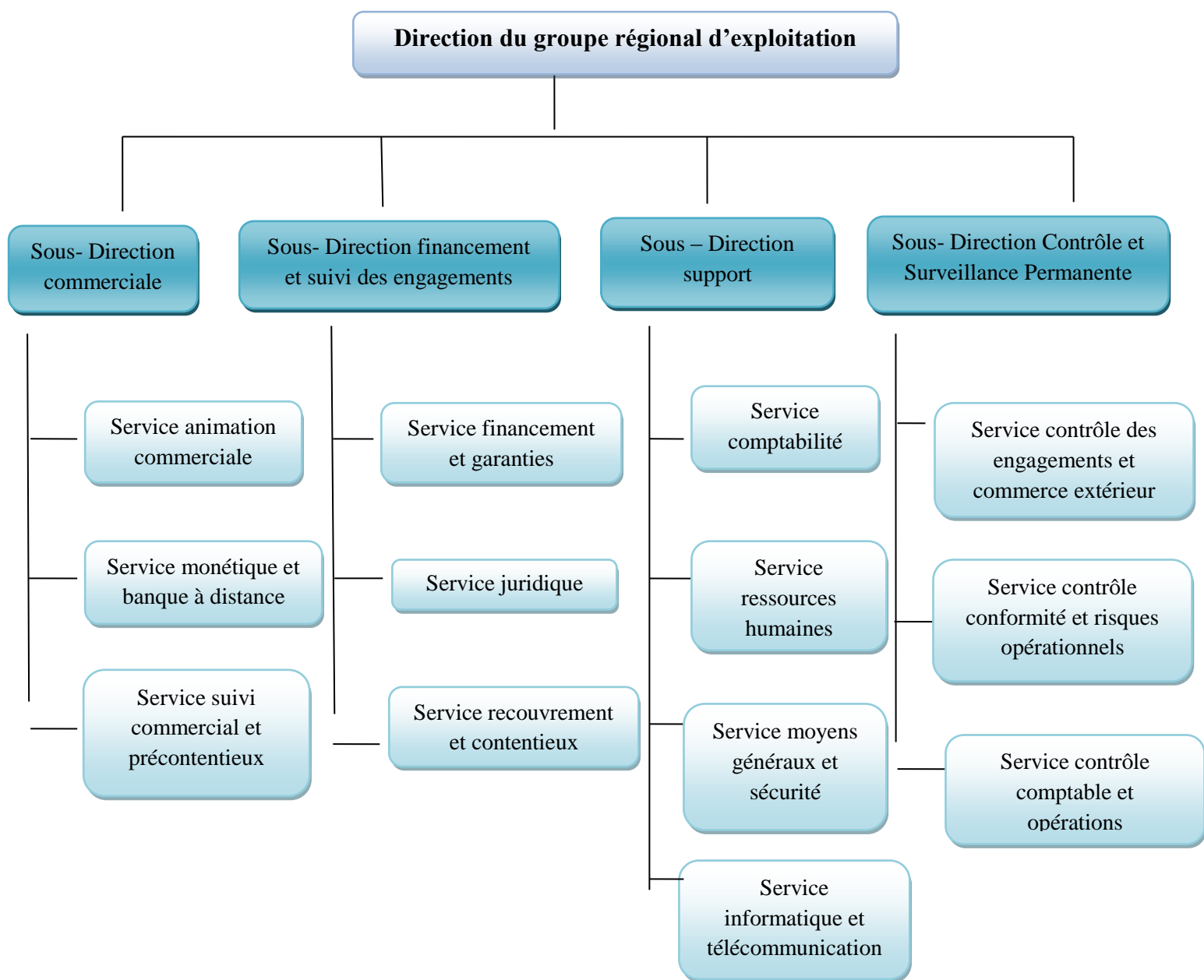
- l'assurance du maintien d'une prestation de qualité au sein des agences ;

- la promotion des nouveaux produits de la Banque

- l'appréciation correcte des différents risques encourus par la Banque relevant de son domaine d'activité ;
- la mise en application des décisions des comités de crédit et de trésorerie régionale et centrale ;
- le traitement et la présentation aux comités de crédit compétents, des demandes de financement et de rééchelonnement dans les délais réglementaires ;
- la mise à jour continue de la cotation du portefeuille du groupe ;
- la mise en œuvre des recommandations contenues dans les rapports d'Inspection et d'Audit ;
- la gestion des placements ;
- les visites sur sites éventuelles et rendues nécessaires ;
- le traitement des demandes des taux préférentiels ;
- la confection de reporting à sa hiérarchie ;
- l'exploitation de reporting de ses services ;
- toute autre exploitation relevant de ses prérogatives.

2-2- Organigramme de groupe régional d'exploitation

Figure n° 11 : Organigramme de groupe régional d'exploitation



Source : document interne de la banque

2-3- Présentation de l'agence de bouzeguene 585 (ALE)

Création : janvier 2018

Forme juridique : SPA

Adresse : bouzeguene centre

Activité : banque, service banque en Algérie

Effectif : 08

Code établissement : 585

Numéro de téléphone : 026-14-09-80/81

FAX : 026-14-09-82

2-3-1-Les ressources et emplois de l'agence

Les ressources correspondent à l'origine des flux de trésorerie tandis que les emplois représentent l'utilisation qui en fait la destination de ces flux

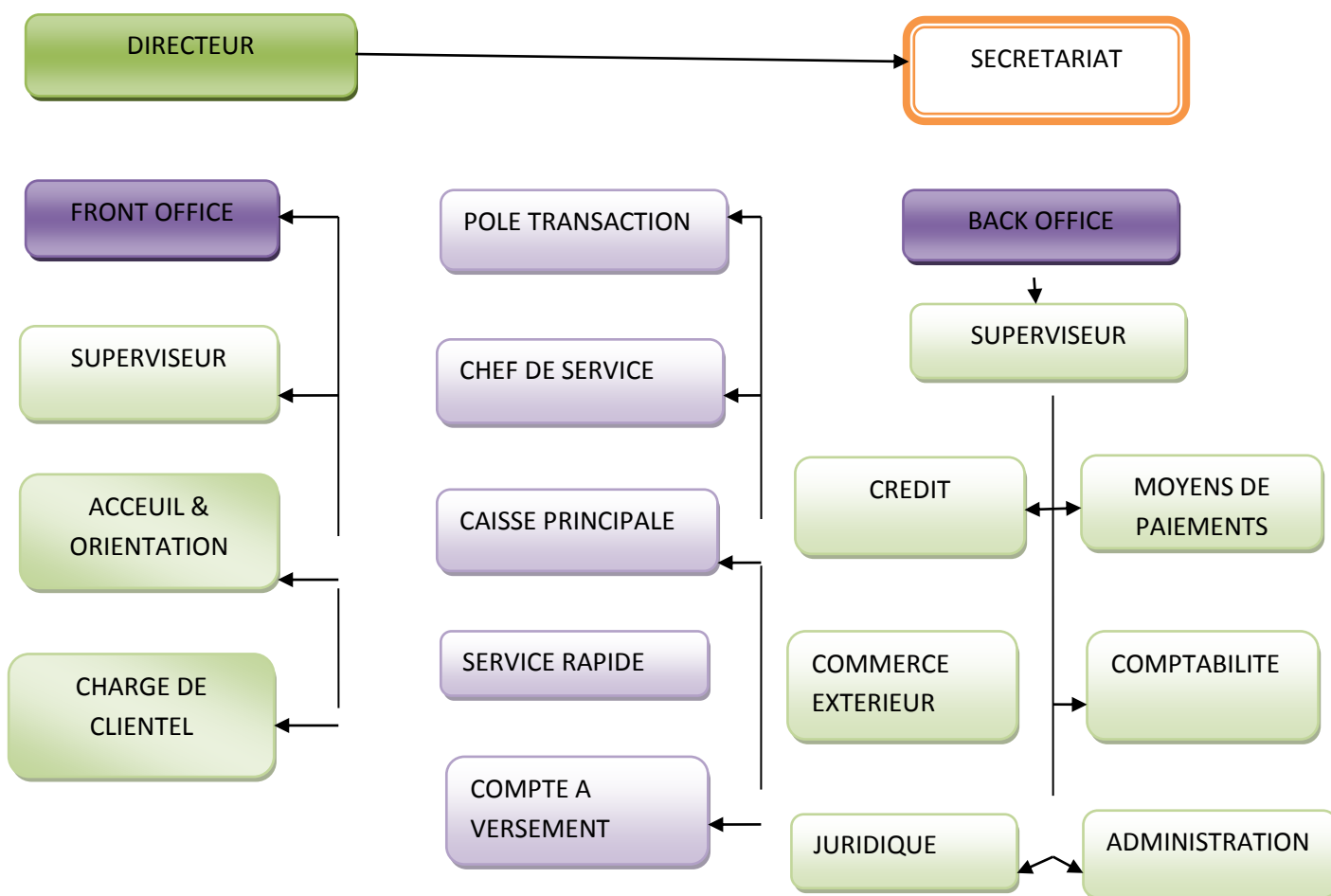
Les ressources	Les emplois
<ul style="list-style-type: none"> - Le compte courant dinar - le compte Euro - Le compte livret épargne -le dépôt a terme - bon de caisse 	<ul style="list-style-type: none"> - Crédit dispositif ANGEM - Crédit dispositif CNAC - Le crédit d'investissement - le crédit d'exploitation Le crédit RFIG et le crédit ATTAAHEDI

Source : Document interne de la banque

2-3-2-Organigramme de la Banque BADR-Agence 585 Bouzeguene

Figure n° 12 : Organigramme L'agence BADR 585 Bouzeguene

GRE	TIZI OUZOU	ALE	BOUZEGUENE	INDICE	585
-----	------------	-----	------------	--------	-----



SOURCE : Document interne de la banque

2-4- Crédit d'exploitation RFIG

Le crédit R'FIG est un crédit de campagne bonifié, octroyé par la BADR⁵⁸.

Le crédit R'FIG englobe le crédit de campagne et le crédit fédératif.

➤ Les bénéficiaires de ce crédit sont :

Les agriculteurs et les éleveurs, à titre individuel ou organisés en coopératives, groupements,

⁵⁸ www.BADR.BANQUE.DZ ; consulté le 18/06/2024

associations, ou fédérations ;

- Les fermes pilotes ;
- Les entreprises économiques qui concourent à l'intensification, la transformation, la valorisation et le stockage des produits agricoles.

2-4-1- Caractéristiques du crédit R'FIG

C'est un crédit d'une durée de 2 années.

La couverture totale des charges d'intérêts est prise en charge par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Tout bénéficiaire du crédit R'FIG qui rembourse entre 6 et 24 mois ouvre droit, à la prise en charge de la totalité des intérêts par le MADR et à un autre crédit de même nature pour la période suivante.

Tout bénéficiaire du crédit R'FIG qui ne rembourse pas à l'échéance de deux années perd le droit de paiement des intérêts par le MADR et le supportera lui-même.

2-2-3-2- Domaines couverts par le crédit R'FIG :

➤ Crédit de campagne

- Acquisition d'intrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles (semences, plants, engrais, produits phytosanitaires...).
- Acquisition d'aliments pour les animaux d'élevage (toutes espèces) de moyens d'abreuvement et de produits médicamenteux vétérinaires.
- Acquisition de produits agricoles à entreposer dans le cadre du système de Régulation des Produits Agricoles de Large Consommation « SYRPALAC ».
- Travaux culturaux, moisson-battage.

➤ Crédit fédératif

Le crédit fédératif s'adresse aux opérateurs intégrateurs.

aux entreprises économiques, aux coopératives et groupements intervenant dans les activités suivantes :

- Transformation de la tomate industrielle ;
- Production de lait ;
- Production de céréales ;
- Production de semences de pomme de terre ;
- Unités de fabrication de pâtes alimentaires et couscous

- Conditionnement et exportation des dattes ;
- Production d'olive de table et d'huile d'olive ;
- Production de miel ;
- Production de produits de terroirs
- Création d'unités d'élevages et centres d'engraissement ;
- Insémination artificielle et transfert d'embryons ;
- Abattage avicole et découpe ;
- Commercialisation, stockage, conditionnement et valorisation des produits agricoles ;
- Production et distribution de petits outillages agricoles, irrigation, serres.... ;

SECTION 3 : Etude d'un cas de prêt d'un crédit d'exploitation

Le présent cas pratique porte sur la réalisation d'un projet dans le cadre d'un crédit RFIG auprès de La banque BADR agence 585 bouzeguene

3-1- documents constitutif d'un dossier d'exploitation

- Demande du client
- Demande de financement
- Consultation et réponse de la centrale des risques et des impayés
- Certificat de possession de la parcelle de terrain bâti à hypothéquer
- PV d'huissier de justice
- Fiche signalétique et attestation de capacité de la conformité du hangar
- Autorisation de pratique d'élevage
- Carte d'agriculture
- Extrait de rôle apuré
- Mis à jour CASNOS
- Attestation de non affiliation à la CNAS
- Attestation d'endettement CNMA
- Acte de naissance, fiche de résidence et copie de permis de conduire
- L'étude technico – économique + facture pro forma
- Présentation de l'entreprise
- PV de résidu sur site préfinancement

3-2- présentation de l'exploitation

Etude d'une demande de crédit d'exploitation

L'entreprise X à sollicité la banque BADR, pour cela, on va la présenter comme suit :

Nom de l'entreprise : X

Statut juridique : exploitation agricole privé

Carte agricole n° :

- Moyenne matériels : l'entreprise dispose dans le cadre de son projet :

Un poulailler en dur d'une superficie total de 263 m², dégage l'espace nécessaire pour la batterie

Qui est d'une capacité de 3500 sujets est répartie en 02 étages.

3-3- description de projet

- Nature de projet

Le projet objet d'étude porte sur l'acquisition de la poule pondeuse et aliments avec produits prophylaxie. Le projet a comme objectif d'intensifie la production et assurer l'élargissement de la base productif agricole en vue d'un meilleur prix en charge des besoins de la population en protéine animale.

- Localisation géographique du projet

Situe en village X de commune X, l'exploitation agricole est devisé en deux exploitation qui est réparti comme suit : 0,035 HA olivier bâtiment d'élevage et 0,0263 HA sur la commune.

Coordonnées géographique : l'attitude 36,37 '00 nord

Longitude 428 '47' est

Altitude 600m- 800 m

3-3 -1- Consistance de l'investissement est structure de lancement

L'investissement est constitué par l'acquisition de la poulette 3500 sujets, suivant la facture pro forma produite pour un montant de 2.728.075,00 DA. Ainsi que l'acquisition d'aliment nécessaire à l'alimentation du cheptel, suivant la facture pro forma produite pour un montant de 5.795.000 DA et les produits prophylaxie et vétérinaire à la charge de l'exploitant. Le projet coutera 8.523.075 DA

Le financement de cet investissement est reparti comme suit :

- Crédit bancaire : 8.523.075,00 DA (100%) (crédit RFIG)

Taux : 6% (bonifié à 100%)

Durée : 09 mois utilisation et 09 mois amortissement

Les frais préliminaire, les frais d'assurances et les frais d'approches et autres frais seront pris en charge par le promoteur.

3-4 – Autorisation d'engagement

Les autorisations d'engagements : c'est une permission de signer sur l'année considérée un ou plusieurs marchés pour un montant total maximum mais dans l'exécution peut se réaliser sur plusieurs exercices de paiements

➤ Les garanties bloquantes

Hypothèque d'un terrain d'une superficie de 472 m² élargi aux constructions à expertiser par un expert dument agréé par la banque.

➤ Réserves bloquantes

- Constitution d'une provision suffisante pour l'assurance du cheptel
- Carte fellah ou attestation d'inscription
- Autorisation d'exploitation (CF au décret 07-144 du 19/05/2007)
- Attestation de capacité et de conformité du hangar
- Vide sanitaire
- Attestation fiscale et parafiscale (CASNOS) apuré et / ou échéancier de remboursement.
- Consultation et réponse de la centrale des risques et des impayés.

➤ Garanties et réserves non bloquantes

- Convention de prêt en langue nationale et étrangères
- Certificat sanitaire du cheptel
- DPAMR (délégation de police –assurance multi risque
- visite sur site post financement
- facture définitives.

3-5- Diagnostic financière de crédit d'exploitation

3-5- 1- Etude technico-économiques du projet

- Forme juridique de l'exploitation agricole : entreprise coopérative à titre privé
- Description sommaire de projet

- Montant globale de projet 8.523.075 DA

- Prêt bancaire 8.523.075 DA (100%)
- Autofinancement
- Taux d'intérêt bancaire 00% (100 % bonifié par l'Etat)

3-5-1-1- Etude avant financement

A- Eléments d'actif concernant l'exploitation du départ

Actif immobilier	Nombre des constructions/ équipements	Quantité	Superficie/ capacité/débit en	Valeur estimé
	Poulailler	1	263m3	7.890.000,00
	Olivier	0,035	ha	7.000.000,00
	Palmier	1,3	ha	260.000.000,00
Actif mobilier	Extracteurs	1		400.000,00
	Poulettes	3500		1.225.000,00
	Batteries	02 étages		900.000,00
TOTAL				277.415.000,00

B- Dettes de l'exploitation (passif)

Les dettes de l'exploitation est un crédit RFIG d'une année c'est un crédit à court terme

		<u>Montant</u>	<u>Durée</u>
Dettes bancaire	Long terme		
	Court terme	8.523.075,00	18 mois
Autres	Dettes fournisseurs		
TOTAL			8.523.075,00

Source : Documents interne de la banque

3-5-1-2- Projet de développement

Le tableau ci- dessous montre que l'investissement de notre projet est sous un crédit bancaire RFIG ou le taux d'intérêt est bonifié à 100 % pendant une année, le crédit bancaire est de 100 % soit un montant de 8.523.075,00 DA

ANNEE	NATURE	PRODUCTION	Quantité / CAPACITE	UNITE DE MESURE	MONATANT	PRET BANCAIRE	DUREE	ANNULTE DEPRET	AUTOFINA NCEMENT
EXERCICE	PRODUCTION ANIMAME	Acquisition de Poule pondeuse	3.500,00	Tête	2.728.075 ,00	2.728.075,00	/		
		Aliment de bétail	950	QX	5.795.000,00	5.795.000,00			
		Produit veto	-	-					
		Assurance lié au projet	-	-					
					8.523.075,00	8.523.075,00			
TOTAL GLOBAL PROJET					8.523.075,00	8.523.075,00	-	<u>0,00</u>	
En %						100%			

Source : document interne de la banque BADR

3-5-1-3- Plan de Trésorerie Prévisionnel trimestriel

Ce tableau présente les besoins financiers de l'entreprise à ses débuts puis sur la période et les ressources financières affectées en contrepartie.

RESSOURCES	1 ^{ER} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.	5 ^{ème} trim.	6 ^{ème} trim.
<u>Ressources courantes</u>						
Vente de productions végétales	0	0	0	6.156.281	0	0
Vente de productions animales	0	4.153.689	4.058.628	5.524.940	3.623.787	4.137.290
Ventes diverses						
Subvention d'exploitation						
TOTAL DES RESSOURCES COURANTES	0	4.153.689	4.058.628	11.411.221	3.623.787	4.137.290
RESSOURCES						
Apport personnels	-	-	-	-	-	-
Emprunt LT	-	-	-	-	-	-
Emprunt CT	-	-	-	-	-	-
Crédits fournisseurs	-	-	-	-	-	-
Total des ressources exceptionnelles						
TOTAL DES RESSOURCES	0	4.153.689	4.058.628	11.411.221	3.623.787	4.137.290

BESOINS						
Besoins courants						
Total des besoins courants	0	0	0	105.835	0	0
Prélèvement privés	0	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
TOTAL DES BESOINS	0	30.000	30.000	135.835	30.000	30.000
DEPENSES						
Dépenses d'investissement						
Investissements						
Frais liés à la mise en place du programme						
-Etude économique	8.000	-	-	-	-	-
- Part sociales	42.000	-	-	-	-	-
-Assurance liées au projet	142.630	-	-	-	-	-
- Frais notariés	0					

(hypothèque, nantissement.....)						
Emprunts						
Annuité sur anciens prêts	8.523.075		-	-	-	-
Achat de la poulette+		0	0	0	0	0
aliment	8.715.705	0	0	0	0	0
Autres						
Total des besoins exceptionnels						
TOAL DES BESOINS	8.715.705	30.000	30.000	135.835	30.000	30.000

SOLDE ANNUEL	-8.715.705	4.123.689	4.028628	11.275.386	3.593.787	4.107.290
---------------------	-------------------	------------------	-----------------	-------------------	------------------	------------------

SOLDE CUMULE	-8.715.705	-4.592.016	-563.388	10.711.998	14.305.785	18.413.075
---------------------	-------------------	-------------------	-----------------	-------------------	-------------------	-------------------

Le solde de trésorerie est calculé par différence entre le total des encaissements et le total de décaissement de la période, le solde cumulé quant à lui est calculé par addition du solde trimestre avec le solde du trimestre à venir.

3-5-2- plan de production annuel (DA)

➤ **Chiffre d'affaire /mois (production animale)**

Le chiffre d'affaire (CA) est la somme des ventes de biens ou des services d'une entreprise, il est égale au montant hors taxes de l'ensemble des transactions réalisées avec des tiers dans le cadre de son activités normale est courante⁵⁹

$$\text{Chiffre d'affaire} = \text{prix de vente} * \text{quantité vendues}$$

Le chiffre d'affaire peut se calculer pour n'importe quelle période, cela dit il est souvent calculé de façon mensuelle, trimestrielle et annuelle,

L'éleveur peut arriver à un chiffre d'affaire progressive durant l'année dont le montant diminué dans les quatre dernier moi avant le reforme

- Vente volaille

⁵⁹ Gerard melyon, " comptabilité analytique" autre edition

période	Type d'élevage	effectif	Effectif vendu dans l'année	Prix unitaire	CA
1 ^{ER} MOIS	Poule pondeuse	3 500	NEANT		
2 ^{ème} MOIS					
3 ^{ème} MOIS					
4 ^{ème} MOIS					
5 ^{ème} MOIS					
6 ^{ème} MOIS					
7 ^{ème} MOIS					
8 ^{ème} MOIS					
9 ^{ème} MOIS					
10 ^{ème} MOIS					
11 ^{ème} MOIS					
12 ^{ème} MOIS					
13 ^{ème} MOIS					
14 ^{ème} MOIS					
15 ^{ème} MOIS					
16 ^{ème} MOIS					
17 ^{ème} MOIS					
18 ^{ème} MOIS					
TOTAL CA (vente volaille)					1.155.225

Durant toutes la période les revenus de l'agriculture provenant de la vente des œufs, dès le 18^{ème} mois il ya un revenu de plus de la poule reformée.

- Vente produit volaille

période	Type d'élevage	effectif	Rendement (nombre plaques des œufs)	Prix unitaire	CA
1 ^{ER} MOIS	Poule pondeuse	3 486	3 062	420	1.286.040
2 ^{ème} MOIS		3 473	2 952	420	1.239.840
3 ^{ème} MOIS		3 459	3 113	420	1.307.460
4 ^{ème} MOIS		3 446	3 273	420	1.374.660
5 ^{ème} MOIS		3432	3 369	420	1.414.980
6 ^{ème} MOIS		3418	3247	420	1.363.740
7 ^{ème} MOIS		3405	3 019	420	1.267.980
8 ^{ème} MOIS		3 391	3 329	420	1.398.180
9 ^{ème} MOIS		3378	3 316	420	1.392.720
10 ^{ème} MOIS		3 364	3 302	420	1.386.840
11 ^{ème} MOIS		3 350	3 183	420	1.336.860
12 ^{ème} MOIS		3 337	3 276	420	1.375.920
13 ^{ème} MOIS		3 323	3 090	420	1.297.800
14 ^{ème} MOIS		3 309	2 813	420	1.181.460
15 ^{ème} MOIS		3 296	2 725	420	1.144.500
16 ^{ème} MOIS		3 282	2 462	420	1.034.040
17 ^{ème} MOIS		3 269	2 451	420	1.029.420
18 ^{ème} MOIS		3 255	2 186	420	918.120
TOTAL					22.750.560,00

On remarque que le rendement (œufs) augmente progressivement avec l'âge de la poulette
L'éleveur peut arriver à un chiffre d'affaire progressive durant l'année dont le montant de
chiffre d'affaire diminue dans les quatre dernier mois avant la réforme

TOTAL GENERALE C .A	23.906.085,00
----------------------------	----------------------

Selon le tableau ci – dessus, le chiffre d'affaire de la production animale (poule pondeuse) répond au besoin de l'agriculteur.)

3-5-3- Les charges d'exploitation

Il s'agit de toutes les dépenses engagées pour l'élaboration directe de la production, elles comprennent, les charges alimentaires, les frais vétérinaires, carburant, pièces de rechanges, lubrifiants, électricité et gaz.

➤ Les charges opérationnelles sur la production

« Ces charges sont liées au fonctionnement de l'entreprise et son essentiellement composées des matières premières de matières consommables ...etc. »⁶⁰

Ces charges sont des dépenses pour répondre aux besoins des poulettes de types vétérinaires (besoin de prophylaxie) et alimentaires (l'aliment du cheptel)

Le tableau des charges variable

mois	effectif	Produit véto/ sujet	Aliment / sujet	TOTAL/ SUJET	Total des charges atelier
1 ^{ER} MOIS	3 486	16	274.50	290,50	1.012.683,00
2 ^{ème} MOIS	3 473				1.008.906,50
3 ^{ème} MOIS	3 459				1.004.839,50
4 ^{ème} MOIS	3 446				1.001.063,00
5 ^{ème} MOIS	3432				996.996,00
6 ^{ème} MOIS	3418				292.929,00
7 ^{ème} MOIS	3405				989.152,50
8 ^{ème} MOIS	3 391				985.085,50
9 ^{ème} MOIS	3 378				981.309,00

⁶⁰ Gérard melyon, " comptabilité analytique" autre édition

10 ^{ème} MOIS	3 364				977.242,00
11 ^{ème} MOIS	3 350				973.175,00
12 ^{ème} MOIS	3 337				969.398,50
13 ^{ème} MOIS	3 323				965.331,50
14 ^{ème} MOIS	3 309				961.264,50
15 ^{ème} MOIS	3 296				957.488,00
16 ^{ème} MOIS	3 282				953.421,00
17 ^{ème} MOIS	3 269				949.644,50
18 ^{ème} MOIS	3 255				945.577,50
Total des charges opérationnelles sur la production					17.625.506,50

période	Entretien de bâtiment	assurance	Frais de transport	Cotisations sociales	Total
1 ^{ER} MOIS	200,00	142.630,00	1.000,00		143.830,00
2 ^{ème} MOIS	200,00		1.000,00		1.200,00
3 ^{ème} MOIS	200,00		1.000,00		1.200,00
4 ^{ème} MOIS	200,00		1.000,00		1.200,00
5 ^{ème} MOIS	200,00		1.000,00		1.200,00
6 ^{ème} MOIS	200,00		1.000,00		1.200,00
7 ^{ème} MOIS	200,00		1.000,00	42.000,00	43.200,00
8 ^{ème} MOIS	200,00		1.000,00		1.200,00
9 ^{ème} MOIS	200,00		1.000,00		1.200,00
10 ^{ème} MOIS	200,00		1.000,00		1.200,00
11 ^{ème} MOIS	200,00		1.000,00		1.200,00
12 ^{ème} MOIS	200,00		1.000,00		1.200,00
13 ^{ème} MOIS	200,00		1.000,00		1.200,00

14 ^{ème} MOIS	200,00		1.000,00		1.200,00
15 ^{ème} MOIS	200,00		1.000,00		1.200,00
16 ^{ème} MOIS	200,00		1.000,00		1.200,00
17 ^{ème} MOIS	200,00		1.000,00		1.200,00
18 ^{ème} MOIS	200,00		1.000,00		1.200,00
Total	3.600,00	142.630,00	18.000,00	42.000,00	206.230,00
TOTAL DES CHARGES DE STRUCTURE					206.230,00 DA

Les charges de structure (DA)

➤ **Total des charges d'exploitation (charge opérationnel sur production + charge de structure)**

1 ^{er} mois	2 ^{ème} mois	3 ^{ème} mois	4 ^{ème} mois	5 ^{ème} mois	6 ^{ème} mois	7 ^{ème} mois	8 ^{ème} mois	9 ^{ème} mois
1.156.513	1.010.106,50	1.006.039,50	1.002.263,00	998.196,00	994.129,00	1.032.352,50	986.285,50	982.509,00
10 ^{ème} mois	11 ^{ème} mois	12 ^{ème} mois	13 ^{ème} mois	14 ^{ème} mois	15 ^{ème} mois	16 ^{ème} mois	17 ^{ème} mois	18 ^{ème} mois
978.442,00	974.375,00	970.598,50	966.531,50	962.464,5	958.688,00	954.621,00	950.844,50	946.777,50

Total des charges17.831.736, 50 DA

3-5-4- La marge brute d'exploitation (EBE)

Une marge correspond à la différence entre le chiffre d'affaire et le cout de production⁶¹

Elle correspond à l'excédent dégagé par l'ensemble des ventes de marchandise, de biens et services produits sur l'ensemble des achats consommés au cours de l'exercice.

La marge brute de toutes les activités d'une exploitation est égale à la marge brute globale.

$$\text{EBE} = \text{chiffre d'affaire} - \text{couts totaux}$$

$$\text{M B} = 23.906.085,00 - 17.831.736,50 = 6.074.348,50$$

⁶¹ Gérard MELYON « comptabilité analytique » 3^{ème} édition p.11

1 ^{er} mois	2 ^{ème} mois	3 ^{ème} mois	4 ^{ème} mois	5 ^{ème} mois	6 ^{ème} mois	7 ^{ème} mois	8 ^{ème} mois	9 ^{ème} mois
129.527,00	229.733,50	301.420,50	372.397,00	416.784,00	369.611,00	235.627,50	411.894,50	410.211,00
10 ^{ème} mois	11 ^{ème} mois	12 ^{ème} mois	13 ^{ème} mois	14 ^{ème} mois	15 ^{ème} mois	16 ^{ème} mois	17 ^{ème} mois	18 ^{ème} mois
408.398,00	362.485,00	405.321,50	331.268,50	218.995,5	185.812,00	79.419,00	78.575,50	1.126.867,50

Total M.B.....6.074.348, 50 DA

- Le revenu disponible brute de production animale est égale à la marge brute – les charges de l'achat de la poulette.

$$\begin{aligned} \text{Le revenu disponible brute de production animale} &= 6.074.348 - 2.728.075 \\ &= 3.346.273 \text{ DA} \end{aligned}$$

- Le revenu prévisionnel de l'exploitation c'est la production vendue au sein de l'exercice qui est basé sur la vente des œufs, la viande blanche et la production végétale

- Chiffre d'affaire production végétale est de : 6.156.281,00 DA

-Total des charges sur la production végétale : 105.835,00 DA

- La marge brute sur la production végétale : 6.050.446,00 DA

- Le revenu disponible brut produit animale : 3.346.273,00

Donc le : le revenu disponible finale est de :

Revenu disponible finale (production animale+ production végétale)= (3.346.273,00+ 6.050.446,00) soit.....9.396.719,00 DA

3-5-5- tableau d'amortissement et échéancier de remboursement

3-5-5-1- l'annuité

Année	prêt	Taux	Annuité	Durée	Frais financier
	8.523.075 DA	00%	8.523.075	1	00

Source : Documents interne de la banque

3-5-5-2- Echancier de remboursement

Type de prêt : crédit agricole RFIG

Durée de prêt	27 mois et 17 jours	Taux de la TVA	19%
Durée d'amortissement	27 mois et 17 jours	Date maturité	31/07/2024
Date 1 ^{er} paiement des intérêts	31/07/2024	Périodicité	ECHU Unique
Date 1 ^{er} remboursement du principale	31/07/2024		

Source : Documents interne de la banque

Capital prêté : 8.523.000,00

Capital mobilise (utilisé) : 8.523.650,00

Intérêts différé : 00,00 DA

DATE	A AMORTIR	PRINCIPALE	INTERET	TAXES	TOTAL	TOTAUX
31/07/2024	8.521.650,00	8.521.650,00	00,00	00,00	8.521.650	00,00
TOTAUX		8.521.650,00			8.521.650,00	

- Le taux d'intérêt variable, l'échéancier peut être révisé en conséquence.
- Le taux de la taxe peut réviser, l'échéancier peut être révisé en conséquence

Observations

- Les crédits d'exploitation financent l'actif circulant du bilan plus précisément les valeurs d'exploitation et/ou réalisable.
- Le remboursement d'un crédit d'exploitation dont la durée est généralement fixée à une (01) année (Elle peut atteindre deux ans) est assuré par les recettes d'exploitations.
- La préoccupation essentielle du banquier porte sur la structure financière de l'entreprise et sa solvabilité à court terme.

- Les ratios de structure sont alors les principaux outils avec lesquels il conduit son analyse.
- Il permet de couvrir les décalages de trésorerie tout au long du cycle d'exploitation de l'entreprise.

Donc le ratio de structure c'est la différence entre la trésorerie brute et l'endettement bancaire financier à court terme.

- Si la trésorerie nette de l'entreprise est positive, cela signifie que les ressources financières de l'entreprise sont suffisantes pour couvrir les besoins.

Conclusion

Comme toutes autres banques, la BADR banque à un statut juridique, une organisation, ainsi qu'une stratégie spécifique à elle.

Le chapitre est réservé au traitement d'un dossier de crédit d'exploitation (RFIG), on a essayé d'appliquer les méthodes d'analyse développées auparavant, nous pouvons constater que la banque procède un certain nombre de limites dans l'étude des dossiers à savoir :

- L'étude des dossiers d'exploitation (RFIG) se fait d'une manière succincte. En effet, les chargés d'études se contentent d'une présentation succincte de l'affaire et le calcul de la et la conclusion de l'étude.
- Les garanties présentées par le promoteur constituent un élément essentiel dans les prises de décisions de financement, notamment l'hypothèque d'un bien expertisée, cela s'explique clairement car en cas de non remboursement des crédits, la banque met en jeu ces garanties recueillies, seul recours pour elle pouvant lui permettre de préserver ces intérêts. Pour cela le recueil des garanties comme moyen de pression sur le client afin de le mener au remboursement de son crédit reste inéluctable pour le banquier algérien.

Conclusion générale

Actuellement, les PME occupent en moyenne plus d'un tiers du total de l'emploi dans le monde, en raison de leur forte présence dans les divers champs économiques dans la plupart des pays. En plus que de leur participation à la baisse du taux de chômage, les PME contribuent considérablement à la création de la valeur ajoutée, à la formation du produit intérieur brut et à la croissance des exportations notamment dans les économies les plus industrialisées.

Grâce à leur flexibilité et à la simplicité de leur structure organisationnelle, les PME ont su s'adapter aux changements et aux mutations de l'économie. Cela suscite ainsi un fort intérêt de la part des chercheurs et des autorités publics qui, après avoir longtemps privilégié les grandes entreprises managériales, ont pris conscience de l'importance des entreprises de petite et moyenne dimension en mettant en œuvre des politiques en faveur de celles-ci.

Le financement des petites et moyennes entreprises est différent de celui des grandes entreprises (GE), malgré que ces deux types d'entreprises utilisent les mêmes modes de financement.

Il s'avère que, parmi les différentes sources de financement auxquelles les PME peuvent faire appel, le crédit bancaire reste la principale source de financement pour un nombre important de PME. En effet, la banque propose aux toutes sortes entreprises une panoplie de crédits qui répondent facilement aux différents besoins de financement qu'elles rencontrent. Le choix de la formule du financement dépend du besoin et de son coût.

De même, en cas d'insuffisance de ressources interne (l'autofinancement, les apports nouveaux en capitaux, l'incorporation des réserves et les comptes courants d'associés), les PME algériennes qui sont généralement de caractère individuelle ou familial auxquelles on valorise l'indépendance trouvent que le financement externe directe ou indirecte (le financement bancaire) est parfaitement adapté à leurs besoins. Ainsi, le recours aux sources externes est une nécessité pour ces entreprises.

Il existe plusieurs enjeux possibles provenant généralement leur environnement extérieur qui peuvent nuire au bon fonctionnement des PME notamment des établissements de crédit qui se retrouvent face à une panoplie de risques quant à leur financement.

L'analyse des problèmes financiers rencontrés par les PME dans le processus de leur financement par les banques et les divers risques qui en découlent, évoquant ainsi une corrélation existante entre le financement des PME par les banques et les enjeux que les PME traversent.

Conclusion générale

Le secteur des PME en Algérie enregistre ces dernières années un saut quantitatif assez remarquable forçant ainsi à constater que les petites entreprises sont loin de peser de tout leur poids dans l'économie nationale. Les détenteurs de capitaux en attente de placement, imputent le blocage à l'administration publique et aux banques qui n'arrivent pas à s'adapter au système du marché. En dépit des réformes mises en œuvre, celles-ci continuent aujourd'hui encore à entretenir, à l'égard des opérateurs privés, une certaine suspicion se traduisant le plus souvent par des comportements bureaucratiques et de procédures de financement longues et compliquées qui dissuadent les investisseurs.

Par ailleurs, en dépit des efforts consentis par l'Etat en faveur des PME grâce à l'entité économique importante à travers la création des différents organismes et la mise en œuvre de plusieurs dispositifs d'aides et de soutien aux PME, ces dernières vivent des contraintes qui ne le permettent pas de contribuer suffisamment à la création d'emploi et de richesse et à la résorption du chômage.

Parmi les difficultés majeures auxquelles les petites et moyennes entreprises sont confrontées, le problème financier est considéré par les investisseurs et les promoteurs comme le deuxième obstacle après le foncier.

Enfin, au-delà de la prise en charge de la contrainte de financement, le développement des PME en Algérie reste tributaire dans une large mesure du climat des affaires qui comme on a déjà montré, n'est pas très bien apprécié comparativement aux autres pays de la méditerranée.

Seule la combinaison de tous efforts qui pourra remédier au problème du financement des petites et moyennes entreprises. Ces PME inverseront directement la courbe du chômage et stimuleront l'économie comme espérer.

Bibliographie

Les Ouvrages

- Robert Wtterwulghe « La PME et une entreprise humaine » édition De Boeck, Paris Bruxelles 1998.
- K. CHAHRIT « Techniques et pratiques bancaires, financières et boursières » ; édition grand Alger livres, Alger, 2003
- Josée St-pierre, « Gestion financière des PME théorie et pratique » ; 2019 2^{ème} édition.
- Josée St-pierre, « La gestion du risque ; comment améliorer le financement des PME et faciliter leur développement » ; 2004, autres édition.
- Bernard BELLETANTE, Nadine LEVRATTO, Bernard PARANQUE, « Diversité économique et mode de financement des PME » 2001 ; édition l'Harmattan
- Cohen ELIE, « gestion financière de l'entreprise et développement financier » ; édition EDICEF, France, 1998.
- Oliver Torres, Mohamed Sadeg, André Joyal « La PME algérienne et le défi de l'internationalisation » ; autres éditions -2010-
- Pierre MATHIEU. Patrick d' HEROUVILLE « Les dérivées de crédits » ; 1997. Aperçus autres éditions.
- TORRES Oliver « Les PME : Bilan et perspective ». Paris 1999.
- JULIEN.P, MARCHESNAY.M, « *La petite entreprise.* » Edition G. VERMETTE, Paris.
- Jean -Pierre Tosi et Martine le Friant « Introduction au droit de l'entreprise » 11^{ème} édition LITEC, 1999
- P.VERRNIMMEN « finance d'entreprise » ; 7^{ème} édition, paris, Dalloz, 2009,
- BANCEL. F « les choix d'investissement, méthodes traditionnelles » édition economica, 95
- Ginglinger. E, « *Gestion financière de l'entreprise* », Edition Dalloz, paris 1991
- Georges DEPALLENS, « gestion financière de l'entreprise », « éditions Siery, 1976
- Josette PILVRDIER-LATREYTE. «Finance d'entreprise ». Economica Paris 1993.
- Cécile Kharoubi et Philippe Thomas « analyse du risque de crédit banque et marché », édition RB, paris, 2016
- Farouk BOUYAKOUB, « l'entreprise et le financement bancaire » ; Ed Casbah, Alger
- HADJI AMEL, LEBIG MOHAMED BACHIR ; « les obstacles de financement des PME en Algérie » revue du 01/06/2021
- Didier MARTEAUX et David DEHACHE. « Les produits dérivés de crédit », ESKA, Paris 2001

- C.GOURIEROUX, A.TIOMO, « risque de crédit : une approche avancée » ; paris, 2007
- Olivier Hassid, "la gestion des risques", éd Dunod, Paris, 2005
- MICHEL MATIEU ; « l'exploitation bancaire et le risque de crédit » ; édition : revue banque 1995
- Gérard MELYON “ comptabilité analytique” 3^{ème} éd, autre édition

Thèses et mémoires

- BOUKROUS Djamila « Les circuits de financement des Petites et Moyennes Entreprises En Algérie : Etude d'un crédit bancaires » ; Mémoire de Magister en Sciences économiques, Université d'Oran, 2007.
- Mme KOULMI née Soufi na « Le financement de l'exploitation des PME/PMI cas de BEA" Mémoire de Magister Université d'Alger 2001-2002
- OUSSAID Aziz « Financement des Petites et Moyennes Entreprises : Cas des PME algériennes », thèse de doctorat en Sciences Economiques, université mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2016.
- Abdelmalek, F. Z. « La place de la finance islamique dans le financement des petites et moyennes entreprises en Algérie » (mémoire de magistère). Université Abou-Bakr BELKAID –2012
- Karim Si LEKHAL « Le financement des petites et moyennes entreprises en Algérie, réalités et perspectives » thèse de doctorat ; Univ de Versailles Sainte- Quentin-en Yvelines, 2014.
- FARIDA MERZOUK ; « PME ET COMPETITIVITE EN ALGERIE, GENESE DE DEVELOPPEMENT DES PME EN ALGERIE », MEMOIRE DE MAGISTERE, UNIVERSITE DE BROUIRA, ANNEE 2010.
- Mémoire de master, « Problématique de financement des PME en Algérie (approches par les risques) de Mila Sarah et Kentouri Tinhinan, univ de Bejaia 2019/2020.
- Mémoire de master, «Le financement bancaire des PME en Algérie, cas de la BNA T.O » de KHIARI Housna et HAMEURLAINE Omhani, univ de T.O, 2021/2022.
- Mémoire de master, «Le financement des PME contraintes et perspectives, cas de la S.G.A Bejaïa seghir 503 » de Mechmeche Sabrina et Alouache Radia, univ de Bejaia, 2015/2016.
- Mémoire de master, «Le financement des PME au sein de la BNA de T.O» de Nait Bouzid Nesryne et Aissani Kamilia, univ UMMTO, 2021/2022
- Mémoire de master, «L'impact des réformes bancaire sur le financement des PME en Algérie, cas : BNA de T.O» Mensouri Zakia et Ouchene Nawel, univ UMMTO, 2015/2016
- Mémoire de master, « les dispositifs de financement des PME en Algérie ; cas ANDI- GUD T.O » de Nait Chabane Messaoud et Hammoudi celia, univ UMMTO 2018/2019.

- Mémoire de master, « Impact des PME sur le développement économique en Algérie ; étude économétrique », de Maiza Oussama et Ourmdane Amazigh ; univ de bejaia 2021/2022

Revue, articles et bulletins d'information

- Fadoua Anairi « sources de financement des petites et moyennes entreprises (PME) et contraintes de suivre » septembre 2017, édition vol 13 ; n° 25.
- Brian TEW « le marché financier et la théorie du financement des investissements » 1962/15-3/ revue trimestrielle.
- HADJI AMEL, LEBIG MOHAMED BACHIR ; « les obstacles de financement des PME en Algérie » revue du 01/06/2021.
- Bernard Yves et Jean- Claude Coli ; « dictionnaire économique et financier », Seuil, Paris
- Bulletin d'information statistique de la PME n° 40 « édition mars 2022 »
- Bulletin d'information statistique de la PME n° 42 « édition Avril 2023 »
- DUFOURCQ.N, 2014, « Le financement des PME : un enjeu de compétitivité », Revue d'économie financière, Vol. 114, Juin 2014.
- Dictionnaire alternatives économiques AZ
- Rouges Véronique « La gestion de risque de non remboursement des crédits aux entreprises » univ paris dauphine (paris IX), 05 -2003.
- Karim SI LEKHAL et Youcef KORICHI et Ali GABOUSSA ; « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes perspectives », Revue des entreprise Algériennes N°04/2013.
- Khalil ASSALA ; « PME en Algérie : de la création à la mondialisation » Communication dans le colloque international sur « L'internationalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriales », Haute école de gestion (HEG) Fribourg, Suisse. Université du Sud Toulon-Var, France. Le 25, 26 et 27 Octobre 2006
- MERZOUK Farida ; « PME et compétitivité en Algérie, », Communication présentée dans le cadre de colloque international sur « les PME maghrébines : Facteur d'intégration régionale ; Tlemcen, Algérie, le 27 et 28 mai 2009.
- BEZTOUH Djaber et Nacera BOUKHEZER « La place de la PME dans le développement de l'économie nationale » ; journée d'étude sur le thème : « Les politiques publiques d'appui à la création d'entreprise, qu'els impact sur le dynamique entrepreneuriale et la résorption du secteur informel ?, Université de Bejaïa, le 29-30/mai 2009.
- Rapport : « Pour une politique de développement de la PME en Algérie » Publication du conseil national économique et social ; juin 2022

- Revue de financement, investissement et développement durable. Volume 06 /n° 01 JUIN 21
- Dictionnaire Larousse
- journal de l'industrie économique Algérie
- Le financement des PME, réalisé en PAO au conseil économique par Christine Carl

Lois et décrets

- Loi n° 01-18 du 27 ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (PME).
- Ordonnance n°66- 284 du 15 septembre 1966 portant le code des investissements
- Ordonnance n°68-85 du 23 avril 1968 complétant Ordonnance n°66- 284 du 15 septembre 1966 portant le code des investissements.
- Loi N°82-11 du 21 Août 1982 portant le code des investissements, journal officiel N°34 du 24/08/1982.
- Ordonnance n° 01-03 du 20 Août 2001 et la loi d'orientation su la promotion de la PME (loi n° : 01-18 du 12 décembre 2001).
- La loi n°90-10 DU 14/04/1990 relative a la monnaie et le crédit
- La loi n° : 17-01 du : 17 janvier 2017 adopté par le conseil de la nation
- Décret législatif n° 93-12 du 19 Rabie Athani 1414 correspondant au 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement.
- L'article 882 et 948 du code civil
- L'article 179 de la loi 90-10 du 14 avril 1990
- L'article 409 du code de commerce

Site internet

[http:// www.fgar.dz](http://www.fgar.dz)

<http://www.angem.dz>

<http://www.cnac.dz>

www.badrbanque.dz

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N° 01 : Définition de l'UE des PME

Tableau N° 02 : Définition des PME en Algérie

Tableau N° 03 : La PME par région

Tableau N° 04 : Population globale des PME à la fin 2022

Tableau N° 05 : Répartition des PME (personnes morales) par secteur d'activités

Tableau N° 06 : Répartition des PME par tranche d'effectif

Tableau N° 07 : Evolution des emplois déclarés en Algérie par type de PME

Tableau N° 08 : Evolution de la valeur ajoutée par secteur juridique (2016-2021)

Tableau N° 09 : Un financement triangulaire et un financement mixte.

LISTE DES FIGURES

Figure N° 01 : Les caractéristiques des PME selon JULIEN.P et O. Tores

Figure N° 02 : Classification des petites et moyennes entreprises

Figure N° 03 : Les besoins de financement d'une PME

Figure N° 04 : Les déterminants d'autofinancement

Figure N° 05 : Sources de financement des PME

Figure N° 06 : PME par région à la fin 2022

Figure N° 07 : Population des PME à la fin 2022

Figure N° 08 : Répartition des PME (personnes morales) par secteur d'activités

Figure N° 09 : Répartition des PME taille

Figure N° 10 : Evaluation de la VA (2016-2021)

Figure N° 11 : Organigramme de groupe régional d'exploitation

Figure N° 12 : Organigramme de la Banque BADR-Agence 585 bouzeguene

TABLES DES MATIERES

Remerciement	
Dédicaces	
Sommaire	
Liste des abréviations	
Introduction générale	1
Chapitre I : Le PME et leurs financements en Algérie	
Introduction.....	4
Section 1 : Cadre conceptuel et théorique des PME.....	4
1-1 - Définition des petites et moyennes entreprises.....	4
1-1-1- Les PME dans les pays industrialisés.....	4
1-1-1-1- Dans l'union européenne.....	5
1-1-1-2- Au Japon.....	6
1-1-1-3- Au USA.....	6
1-1-2- Définition de la PME dans des pays en voie de développement.....	7
1-2- CRITERE D'IDENTIFICATION DES PME.....	7
1-2-1- L'approche qualitatif.....	7
1-2-2- L'approche quantitative.....	8
1-3- LES CARACTERISTIQUES DES PME	8
1-4- les avantages et les inconvénients des PME.....	10
1-4-1- Avantages des PME.....	10
1-4-2- Inconvénients des PME.....	10
SECTION 2 : Les petites et moyennes entreprises en Algérie.....	11
2-1- Aperçus historique des PME en Algérie.....	11
2-2- Définition et objectifs de petites et moyennes entreprises algériennes	14
2-3- Classification des PME en Algérie.....	16
2-3-1- La classification selon la nature économique	17
2-3-1-1- La classification par secteur.....	17
2-3-1-2- Classification selon le type d'opérations accomplies.....	17
2-3-1-3- Classification selon la branche d'activité.....	18
2-3-2- Classification selon la taille de l'entreprise.....	18
2-3-2-1- Effectif du personnel employé.....	18
2-3-2-2- Selon le chiffre d'affaire.....	18

2-3-3- La classification juridique de l'entreprise.....	19
2-3-3-1- Les entreprises privées.....	19
2-3-3-2- Les entreprises publique.....	20
2-3-3-3- Les entreprises coopératives.....	20
SECTION 3 : les besoins et les sources de financement des PME en Algérie.....	20
3-1- Les besoins de financement des PME.....	21
3-1-1- Définition du besoin de financement.....	21
3-1-2- Les types de besoins de financement.....	21
3-1-2-1- Les besoins de financement liés au cycle d'investissement.....	22
3-1-2-2- Les besoins de financent liés à l'exploitation.....	23
3-1-2-3- L es besoins liés à l'innovation.....	24
3-2- Les modalités et les sources de financement des PME en Algérie.....	25
3-2-1 - Le financement interne.....	25
3-2-1-1- L'autofinancement.....	26
A- Les déterminants d'autofinancement.....	26
B- Avantages et inconvénients de l'autofinancement.....	27
3-2-1-2 - L'augmentation des fonds propres.....	28
A : Emission d'actions aux profits des actionnaires existants.....	28
B- L'incorporation des réserves.....	28
C- Les comptes courants d'associés.....	28
3-2-1-3- Cession des éléments d'actif.....	29
3-2-2- Le financement externe.....	29
3-2-2-1- le financement externe direct.....	29
A- Le marché financier.....	29
B- Le marché monétaire.....	31
3-2-2-2- Le financement externe indirect (le financement par endettement)....	31
A- Capitaux d'emprunt pour le financement des investissements.....	31
B- Capitaux pour le financement du fond de roulement.....	31
C- Le financement bancaire.....	32
D- Autres sources de financement.....	33
CHAPITRE II : Développement des PME et leurs rôles dans l'économie Algérienne	
INTRODUCTION.....	36
SECTION 1: Evolution des PME Algérienne.....	36
1-1- Densité et population des PME dans le tissu productif national.....	36

1-2- Répartition des PME en Algérie.....	38
1-2-1- La répartition des PME par secteur d'activité.....	39
1-2-2- La répartition des PME par taille.....	41
1-3 – Le rôle des PME dans l'économie.....	41
1-3-1- Création d'emploi.....	41
1-3-2- Création de la valeur ajoutée.....	42
1-3-3- La distribution des revenus.....	43
1-3-4- L'innovation.....	43
1-3-5- La participation au commerce extérieur.....	44
SECTION 2 : Stratégies et mesures de développement des PME en Algérie.....	44
2-1- Les organismes d'appuis et de soutien à la PME algérienne.....	44
2-1-1- Agence national du développement de l'investissement (ANDI).....	44
2-1-2- Agence nationale du soutien à l'emploi de jeune (ANSEJ).....	45
2-1-3- La caisse nationale d'assurance chômage (CNAC).....	46
2-1-4- Agence nationale de gestion du micro crédit (ANGEM).....	48
2-1-5- Le fond de garantie (FGAR).....	50
2-1-6- Caisse de garantie des crédits d'investissement (CGCI).....	52
SECTION 3 : Les PME et l'accès aux crédits bancaires	52
3-1- Les crédits bancaires.....	52
3-1-1- Définition de la banque.....	52
3-1-2- Mission de la banque.....	53
3-1-3- Le rôle de la Banque.....	54
3-1-4 : Typologie des banques.....	55
3-1-4-1 : La banque généraliste.....	55
3-1-4-2 : La banque spécialiste.....	55
3-1-4-3 : La banque de dépôt.....	55
3-1-4-4 : La banque d'affaire	55
3-2- Définition de crédit.....	56
3-2-3- typologie des crédits bancaires.....	57
3-2-3-1- Les crédits bancaires à court terme.....	57
3-2-3-2- Les crédits bancaires à moyen terme.....	57
3-2-3-3- Les crédits bancaires à long terme.....	58
3-2-4- Le rôle de crédit.....	59
3-3- Les problèmes d'accès au financement bancaire par les PME en Algérie.....	59

3-4- Les risques relatifs aux crédits bancaires.....	60
3-4-1- définition de risque de crédit.....	60
3-4-2- Typologie de risque.....	61
3-4-2-1- Risques liés à l'entreprise (risque de non remboursement).....	61
3-4-2-2- Les risques liés à la banque.....	61
A- Le risque d'immobilisation.....	62
B- Le risque de taux d'intérêt.....	63
C- le risque de change.....	63
3-4-3- Les moyens de prévention du risque de crédit.....	63
3-4-3-1- Application et respects des règles prudentielles.....	64
3-4-3-2- La mise en place des procédures internes.....	65
3-4-3-3- Le recueil des garanties.....	65
3-5- Les garanties bancaires.....	65
3-5-1- Les garanties réelles.....	65
3-5-1-1- L'hypothèque.....	65
A- L'hypothèque conventionnelle.....	66
B- L'hypothèque judiciaire.....	66
C- L'hypothèque légale.....	66
3-5-2- Les garanties personnelles.....	67
3-5-2-1- Le cautionnement.....	67
A- Le cautionnement simple.....	67
B- Le cautionnement solidaire.....	67
3-5-2-2- L'Aval.....	67
3-6- Les difficultés liées au développement des PME en Algérie.....	68
3-6-1- les difficultés liées au financement.....	68
3-6-2- Les contraintes relatives au marché de travail.....	68
3-6-3- Autres contraintes.....	69
Conclusion.....	69

CHAPITRE III : Etude de cas d'un crédit d'exploitation « Agence BADR - 585-

Bouzeguene »

INTRODUCTION.....	71
-------------------	----

Section 1 : Présentation de la banque de l'Agriculture et du Développement Rural « BADR ».

1-1 -Présentation de l de la banque de l'Agriculture et du Développement Rural « BADR ».	71
--	----

1-2- Les étapes d'évolution de la BADR.....	72
---	----

1-3- Le rôle économique de la BADR banque.....	74
1-4- Les missions et objectifs de la BADR banque.....	74
SECTION 2 : présentation de l'organisme d'accueil	75
2-1- Présentation de Groupement Régionaux d'Exploitation « GRE 015 ».....	75
2-2- Organigramme de groupe régional d'exploitation.....	75
2-3- Présentation de l'agence de bouzeguene 585 (ALE)	77
2-3-1- Les ressources et emplois de l'agence.....	77
2-3-2-Organigramme de la Banque BADR-Agence 585 Bouzeguene.....	78
2-4- Crédit d'exploitation RFIG.....	79
2-4-1- Caractéristiques du crédit R'FIG.....	80
SECTION 3 : Etude d'un cas de prêt d'un crédit d'exploitation.....	81
3-1- documents constitutif d'un dossier d'exploitation.....	81
3-2- présentation de l'exploitation.....	82
3-3- description de projet.....	82
3-3 -1- Consistance de l'investissement est structure de lancement.....	82
3-4 – Autorisation d'engagement.....	83
3-5- Diagnostic financière de crédit d'exploitation.....	83
3-5- 1- Etude technico-économiques du projet.....	83
3-5-1-1- Etude avant financement.....	84
3-5-1-2- Projet de développement.....	85
3-5-1-3- Plan de Trésorerie Prévisionnel trimestriel.....	85
3-5-2- plan de production annuel.....	85
3-5-3- Les charges d'exploitation.....	90
3-5-4- La marge brute d'exploitation (EBE).....	92
3-5-5- tableau d'amortissement et échéancier de remboursement.....	93
3-5-5-1- l'annuité.....	93
3-5-5-2- Echancier de remboursement.....	94
Conclusion.....	95
Conclusion générale.....	97
Références bibliographiques.....	
Liste de tableau et figures.....	
Tables de matières.....	
Annexe.....	

RESUME

Au fil de notre analyse nous sommes parvenues à dire que ces dernières années, l'importance économique et sociale des petites et moyennes entreprises (PME) restent l'élément le plus efficace et le moins coûteux pour le développement économique d'un pays.

Aujourd'hui, elles occupent une position importante dans l'économie algérienne, continuent à prendre progressivement davantage de place dans l'activité économique du pays et leur rôle ne cesse d'augmenter avec les innovations.

Cependant leur poids dans le développement économique reste à renforcer à travers de différents dispositifs d'encouragement et d'accompagnement, en offrant divers services et produits, parmi eux la banque.

L'objectif de ce travail est de contribuer à la réflexion sur une question aujourd'hui de grande actualité en Algérie, à savoir celle de financement des PME, après la présentation de l'environnement économique dans lequel elles évoluent, et l'importance des moyens de financement mis en œuvre par les établissements bancaires et les organismes financier spécialisés en faveur des PME.

ABSTRACT

In the course of our analysis, we have succeeded in saying that in recent years the economic and social importance of small and medium-sized enterprises (SMEs) remains the most effective and least costly element for a country's economic development.

Today, they occupy an important position in the Algerian economy, continue to take progressively more place in the economic activity of the country and their role is constantly increasing with innovations.

However, their weight in economic development remains to be strengthened through various incentives and support schemes, offering various services and products among them the bank.

The objective of this work is to contribute the reflection on an issue of current relevance in Algeria, namely the financing of SMEs, after presenting the economic environment in which they operate and the importance of financial ways put in place by banc establishments and other specialized financial organizations In the favor of the SMEs.



A Monsieur le Directeur de la BADR de BOUZEGUENE

Objet : Demande D'un crédit bancaire dans le cadre RFIG

J'ai l'honneur de venir respectueusement solliciter votre haute bienveillance pour vous demander de répondre favorablement à l'objet de ma demande. Je suis porteur d'un projet de création d'une nouvelle exploitation agricole qui est l'élevage de la poule pondeuse; dans le cadre de la mise en œuvre du circulaire du crédit de compagne (RFIG).

ma demande de crédit porte sur :

- Acquisition de la poulette démarrée 3500 sujet.
- Acquisition d'aliments.

Coût du projet : 8 523 075 DA .

Crédit bancaire : 8 523 075 DA (100%).

Pour une durée de 18 mois.

Je vous informe que j'ai un acte de possession avec une superficie de 472 m2 et un bâtiment d'élevage de 263 m2 d'où la garantie suffisante pour couvrir mon crédit.

L'estimation de mes biens immobiliers est de 20 000 000 DA.

Dans l'attente d'une réponse favorable veuillez accepter Monsieur le Directeur mes sincères et chaleureuses salutations

Signature

Handwritten signature

Entreprise Agricole d'Élevage Industrielle
Société à responsabilité limitée - Aliments de bétail

- Régistre de Commerce N° 0100-1275251/04
- N.I.S 1967001005004
- Article d'imposition 1112E1430500
- Compte Bancaire N° 1400000100001-BAADR sans adresse
- Adresse: Boulevard Houari Boumediene TERESSA 22061
N°01 site l'homme en action
- Email: contact@magricole.dz

TERESSA - TERESSA

FACTURE N° 02/2022

CLIENT: ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
ADRESSE: TIZI-OUZOU

N°	Désignation	Qts	Prix Unitaire	Montant
01	Poulettes démarrées	3500	801.90 DA	2.806.650.00DA

Total H.T 2.806.650.00DA
T.V.A 19% 658.350.00DA
Total T.T.C 3.465.000.00DA

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE
TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE CINQ MILLE DINARS.
Mode de paiement par chèque N° 0000003 - Banque BAADR AGENCE BOUZEGLI ENF 585 15000
TIZI OUZOU

LE FOURNISSEUR

Handwritten signature

Annexe : 03

DEGHAIMI YOUNES
FABRICANT D'ALIMENT DE BETAIL

IRARAY COMMUNE AZAZGA, WILAYA DE TIZI OUZOU

M.F : 1302200002101

AZAZGA, le 08/11/2022

A.I : 13130143101

R.C : 13000210020A50

DOIT:

Compte bancaire: 600000101363101000

B.A.D.R agence /AZAZGA

NIF:

CAN°:

Facture 001/2022

N°	DESIGNATION	Unité	quantité	P.U	TOTAUX
01	ALIMENT POULE PONDEUSE	Quintal	661	7 650,00	5 056 650,00
				TTC	5 056 650,00

Arrêtée la présente facture à la somme de:

Cinq million cinquante six mille six cent cinquante dinars

Annexe : 04

DEGHAIMI YOUNES
FABRICANT D'ALIMENT DE BETAIL
COMMUNE AZAZGA, WILAYA DE TIZI OUZOU

M.F : 1751330-532277

AZAZGA, le 08/01/2023

A.I : 3020501121

R.C : 5700-0213922400

Compte bancaire: 00000510100000000000

B.A.D.R agence

DOIT:

NIF
CA N°
VGE
WILAYA DE TIZI OUZOU

Facture 001/2023

N°	DESIGNATION	Unité	quantité	P.U	TOTAUX
01	ALIMENT POULE PONDEUSE	Quintal	661	7 650,00	5 056 650,00
				TTC	5 056 650,00

Arrêtée la présente facture à la somme de:

Cinq million cinquante six mille six cent cinquante dinars

Non Assujetti
à la TVA

Direction de Développement Agricole
des Animaux - Engraissemment de Volailles
& Accouages Industriels
MIRKAV



"AUTORISATION D'ENGAGEMENT"

(ANNEXE 5 DU MANUEL DE GESTION DES CREDITS)

Date 07/04/2022 N° 492

Date de décision ⁽¹⁾ : GRE Date du Comité :
 Banque émettrice ⁽²⁾ : GRE Emprunteur :
 Numéro : 585000010530073 Activité : Agriculture
 Adresse domiciliaire : BOUZEGUENE (15) GRE de rattachement : TIZ OUZOU (15)
 Adresse d'appartenance ⁽³⁾ : C.R.E. :

Type de prêt ou de crédit	Montant "4"	Validité "5"	Limite Utilisation "6"	Amort. "6"	Partiel "7"	Total "7"	Taux ou marge "7"	Comm. Engagt.
Prêt R'FIG	8.523.000,00		09 mois	09 mois				Taux en Vigueur

Conditions bloquantes :

Attestation d'un terrain d'une superficie de : 472 m² élargi aux constructions à expertiser par un architecte dûment agréé par la banque ;
 Attestation à l'ordre.

Conditions non bloquantes :

Attestation d'une PREG suffisante pour l'assurance du cheptel ;
 Attestation CAW ou attestation d'inscription ;
 Attestation d'exploitation (CF. au décret 07-144 du 19/05/2007) ;
 Attestation de capacité et de conformité du hangar ;
 Attestation sanitaire ;
 Attestation fiscale et parafiscale (CASNOS) apurée et/ou échéancier de remboursement ;
 Attestation et réponse de la centrale des risques et des impayés.

Conditions non bloquantes :Conditions non bloquantes :

Langue de prêt en langue nationale et étrangère (à recueillir avant tout déblocage de fonds) ;
 Attestation sanitaire du cheptel ;
 MR ;
 2-Facture définitive.

Observations:

La mise en place de nos concours est subordonnée au recueil et validation des réserves ci-dessus ; Souscription à la garantie FGA.

Aucun déblocage ne se fera qu'après l'achèvement total de la batterie, attesté par un PV de visite sur site.

Le prêt accordé est destiné au financement de 3500 poulette démarrée ; 95 tonnes de poulette pondreuse à hauteur de 100% en TTC .

Comité ayant pris la décision :
 Structure ayant émis l'autorisation :
 Nom du groupe auquel appartient le client, au sens de l'instruction 74/94 de la Banque d'Algérie et indiquer au verso l'engagement total du groupe.
 Le crédit doit servir à :
 Utilisation des crédits à court terme : lors de la réalisation prendre en considération le cours des devises.
 Utilisation des crédits de court terme :
 Les crédits d'investissement comprennent la durée du prêt moins la durée du différé.

M
Direct

[Signature]
 [Signature]

Tél. n°: 026.14.09.50
Fax n° 026.14.09.52

Bouzuène, Le 16 Août 2022.

N° 048 /SG/2022

DECLARATION.

Conformément au décret exécutif N°07-144 du 19 mai 2007 fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, déclare autoriser :

Mr : MESSAOUDI Mohamed

Né : le 25/07/1972 à Tizi Ouzou

L'effet d'exercer l'activité de poules pondeuses au lieu dit TINQUEMOUNTINE au village de BOUZGUENE.

Cette déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Rapport du Résultat de la Recherche sur RI

Critères de recherche utilisés

Nom Complet:		Date de Création/Naissance:	7/16/1955 12:00:00 AM
Type de document:	NIN	Pays du Document:	ALGÉRIE
Pays de création/naissance:	ALGÉRIE	NIF:	
Algérien:	Oui	Wilaya de Naissance:	TIZI OUZOU
Commune de Naissance:			
Consentement préalable:	Oui		
Numero du Document:	109840523006820009		
Type de Personne:	Particulier		
Genre:	Masculin		
Numero de l'Acte de Naissance:	00882		
Motif de consultation:	Nouveau Débitur / Crédit		

Résultat de la Recherche:

****Aucune déclaration n'a été enregistrée dans le Système selon les critères de recherche susvisés****